

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 7 AVRIL 2023**

Date: Vendredi 7 Avril 2023
Horaire: 09:00
Lieu: Hôtel du Département "Marbot" à Tulle
Documents :: **débats CD**



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 7 AVRIL 2023 À 09 H 00



PROCÈS-VERBAL

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	USSEL	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	EGLÉTONS	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	BRIVE-LA-GAILLARDE 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	YSSANDONNAIS	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	NAVES	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	YSSANDONNAIS	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	ALLASSAC	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	TULLE	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	UZERCHE	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	PLATEAU DE MILLEVACHES	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	MIDI CORRÉZIEN	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	MALEMORT	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	MIDI CORRÉZIEN	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	NAVES	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	SEILHAC MONÉDIÈRES	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MARSALEIX Didier	20/07/1962	ALLASSAC	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	BRIVE 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	MALEMORT	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	SAINTE-FORTUNADE	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	USSEL	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	PLATEAU DE MILLEVACHES	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	BRIVE 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	UZERCHE	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	SEILHAC MONÉDIÈRES	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	BRIVE 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	EGLETONS	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	TULLE	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	SAINTE-FORTUNADE	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PRÉSIDENT :

Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, Hélène ROME,
Francis COMBY, Valérie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET,
Patricia BUISSON, Franck PEYRET

MEMBRES :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH, Jacqueline CORNELISSEN,
Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST, Philippe LESCURE, Didier MARSALEIX,
Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,
Gérard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES, Émilie BOUCHETEIL,
Sébastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,
Jean-François LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, Stéphanie VALLÉE

FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

Président : Sophie CHAMBON

Membres :

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST,
Didier MARSALEIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE,
Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON,
Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

COHÉSION SOCIALE

Président : Marilou PADILLA-RATELADE

Membres :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA, Philippe LESCURE,
Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON,
Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL,
Annick TAYSSE, Sonia TROYA

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Éric ZIOLO

Membres :

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN,
Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET,
Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

PARTICIPATION CITOYENNE

Président : Christian BOUZON

Membres :

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC, Francis COMBY,
Jacqueline CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET, Eric ZIOLO,
Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Franck PAULHE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

Sébastien GODEFROY

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

Vincent SEROZ

CHEFFE DE CABINET

Amandine BARRAT

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-trois et le sept avril, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 7 AVRIL 2023

Table des matières

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président,
et introductions

11 à 19

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

101	Concordance des comptes avec les comptes de gestion de Monsieur le Payeur Départemental pour 2022 : budget principal du Département et budgets annexes	20
102	Compte Administratif du budget principal du Département pour 2022	21 et 22
103	Affectation des résultats 2022 et couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes	23
104	Budget Primitif principal du Département pour 2023	24 à 33
105	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille : Compte Administratif 2022	34
106	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille : Budget Primitif 2023	35
107	Centre Départemental de Santé : Compte Administratif 2022	36
108	Centre Départemental de Santé : Budget Primitif 2023	37

109	Vote des taux 2023 : taux de répartition de la taxe d'aménagement et taux perçu au titre des droits d'enregistrement – Taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers	38
110	Politique des Ressources Humaines - Dotations 2023	39 et 40
111	Actualisation du tableau des emplois budgétaires au 28 février 2023	41
112	Politique départementale relative aux Systèmes d'Information de la Collectivité - Budget Primitif 2023	42 et 43
113	Corrèze Transition Ecologique - Budget Primitif 2023	44 à 49
114	Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental	50

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

201	Création de la régie autonome "Corrèze Autonomie"	52 à 58
202	Politique de l'Autonomie - Budget Primitif 2023	59
203	Politique de l'Emploi et de l'Insertion - Budget Primitif 2023	60 à 63
204	Santé et Prévention : Protection Maternelle et Infantile - Budget Primitif 2023	64 et 65
205	Politique de Prévention et de Protection de l'Enfance - Budget Primitif 2023	66 à 68
206	Politique de Prévention, Action Sociale et Plan Ambition Santé - Budget Primitif 2023	69 et 70
207	Actions en faveur des collèges publics, de l'éducation et de la jeunesse - Actions Transports : élèves handicapés, Handimobile, Jeunesse - Budget Primitif 2023	71 et 72
208	Politique sportive départementale - Budget Primitif 2023	73
209	Politique culturelle départementale - Budget Primitif 2023	74
210	Bibliothèque Départementale - Budget Primitif 2023	75
211	Archives Départementales - Budget Primitif 2023	76

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

301	Politique de soutien au logement social	77 et 78
302	Politique départementale de l'Habitat - Budget Primitif 2023	79
303	Aides aux Collectivités - Budget Primitif 2023	80 et 81
304	Routes et Infrastructures - Budget Primitif 2023	82 à 84
305	Bâtiments et Moyens Généraux - Budget Primitif 2023	85
306	Aménagement Numérique du Territoire - Programmation 2023	86 et 87
307	Corrèze Numérique : usages et services - Budget Primitif 2023	88
308	Développement et attractivité des territoires - Année 2023	89 et 90

COMMISSION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

401	Participation Citoyenne - Budget Primitif 2023	91 et 92
-----	--	----------

MOTION

Motion pour un débat sur l'avenir des lignes régionales et
l'affirmation d'un véritable service public ferroviaire de proximité

93 à 96

M. LE PRÉSIDENT – Mes chers collègues, nous avons interrompu la séance afin de recevoir l'intersyndicale. Je propose de désigner Christophe ARFEUILLERE en tant que Vice-Président et Sandrine MAURIN en tant que secrétaire de séance. Si vous en êtes d'accord, Sandrine MAURIN va procéder à l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux).

* *
*

Nous allons débiter ce Conseil Départemental par le vote du budget de l'année 2023. Le vote d'un budget est un moment important dans la vie d'une collectivité et de ses élus. Depuis 2015, le contexte budgétaire nous impose une gestion à la fois responsable et ambitieuse. Cette majorité a géré 9 budgets. Elle a réduit les frais de fonctionnement contribuant à maintenir une marge d'investissement et à éviter une hausse de la fiscalité sur la période. Bien que la Région et le Département n'ont plus de fiscalité propre, des parts de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) leur sont données par l'Etat sur des postes un peu gelés. La gestion des budgets a aussi permis un désendettement sans précédent. Ainsi, nous avons pu faire face à une baisse des dotations de l'Etat de près de 13 M€ chaque année. Malgré cette situation, nous avons assuré les solidarités et avons mené un certain nombre de projets sans grever le pouvoir d'achat des Corrèziens, largement attaqué par ailleurs. Je voudrais dire combien de plus en plus de Corrèziens se trouvent dans des situations difficiles. Si une partie des Corrèziens dépense de moins en moins par crainte du lendemain, une majorité souffre face à la hausse des prix qui a notamment des conséquences alimentaires et nutritionnelles. Nous entamons probablement un nouveau cycle budgétaire. Depuis 2 ans, à savoir en 2022 et en 2023, la collectivité assume de nouvelles dépenses imposées par le Gouvernement. Néanmoins, ces dépenses sont des investissements pérennes. Malgré notre vigilance dans la gestion budgétaire, nous assistons à une rupture des dépenses de fonctionnement de notre collectivité. Les dépenses imposées par le Gouvernement sur l'année 2022 représentent 10 M€ supplémentaires. En 2023, elles s'élèvent à 8 M€ supplémentaires, dont 6 M€ d'inflation globale affectant le budget du Département.

Nous faisons face. En effet, les 2 dernières années ont été exceptionnelles en matière de recettes puisque les droits de mutation ont augmenté. A la hausse des biens à vendre s'ajoute une fraction de la TVA liée à l'inflation, qui a permis de maintenir un bon niveau de recettes. En 2023, les dépenses ont augmenté de 14 M€ et les recettes nouvelles sont en hausse de 11 M€. Ce résultat permet d'amortir le choc. Un effet de ciseau s'observe. Notre gestion budgétaire doit donc être responsable.

L'un des objectifs du budget 2023 est de poursuivre notre désendettement, à hauteur de 13 M€ supplémentaires. Depuis 2008, la Corrèze occupe la position de département le plus endetté de France. Pour la première fois depuis cette date, il passera en 3^{ème} position en 2023, suivi de près par la Dordogne et par la Nièvre. Dès l'an prochain, le Département devrait sortir des tops 5 et 10 de l'endettement, ce qui constitue une bonne nouvelle. En Corrèze, la dette par habitant atteint 1 188 €, dans le Cantal 1 251 € par habitant et 1 238 € pour les Hautes-Alpes. Sur la même période, en comparaison avec les départements de notre strate, l'investissement augmentera de 7 M€, soit un signe favorable. Dans le cadre de la préparation du budget 2023, je souligne l'intelligence des débats qui ont eu lieu. Un travail de qualité a été fourni en proposant 3 scénarios possibles : celui d'un désendettement maximal ; la préservation de notre modèle social corrézien ; celui de l'investissement pour soutenir l'activité. Le budget présenté aujourd'hui reprend le meilleur de ces 3 formules.

Le budget proposé ce jour se caractérise par 4 axes prioritaires :

- La solidarité renforcée. Nous sommes dans une période où cette solidarité est d'autant plus nécessaire.
- L'accélération des transitions écologique et énergétique. Le réchauffement climatique nous rappelle cette nécessité tous les jours.
- Redonner la priorité aux routes du quotidien, qui sont l'une de nos compétences.
- Réaffirmer davantage les solidarités territoriales.

Le renforcement des solidarités humaines est au cœur de notre politique budgétaire, il représente plus de 70 % de notre budget. L'une des mesures de solidarité est le renforcement de l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap. La création de "Corrèze Autonomie" permet d'élargir le champ d'action en coordonnant l'ensemble des acteurs. Une des mesures concernant le prix journalier dans les EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) représente plus de 1 M€ d'impact global, compensant en partie l'augmentation des charges. Si le taux directeur est de 0 %, la mesure prend en compte la réalité du besoin des établissements et vise la préservation de notre modèle social corrézien dans le secteur de l'aide à domicile et de l'accompagnement des personnes âgées, handicapées, et de l'enfance. Je rappelle que nous sommes le seul Département de France dont la politique budgétaire a permis de garantir le Ségur à tous, à hauteur de 100 %, malgré le désengagement du Gouvernement. Initialement, le Département ne devait payer que 30 % et le Gouvernement 100 %. Seulement, les 30 % ont été déterminés à partir d'une base très large, aussi la part représente finalement 100 % de nos missions. En somme, nous prenons en charge l'intégralité du Ségur pour tous les bénéficiaires actuels sur les 5 prochaines années. Cette mesure représente un budget annuel de 6,7 M€. Ce choix concerne aussi le maintien de l'aide à domicile.

Le deuxième volet des solidarités renforcées concerne le renforcement de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), qui représente plus de 2 M€. A ce jour, les mesures de placement ont augmenté de 15 % en 1 an, une hausse considérable. Entre 2015 et 2022, elles se sont accrues de 18 %. L'augmentation représente 15 % sur la seule année 2022. En milieu ouvert, leur hausse représente 30 % sur 1 an, alors qu'elle était de 12 % de 2015 à 2022. L'Aide Sociale à l'Enfance est au cœur des préoccupations du Département. La demande dans ce domaine est croissante et soulève une problématique pour les prochaines années. Assurer l'attractivité de ce secteur est essentiel, notamment pour les ASSFAM (Assistants Familiaux). Les effectifs doivent augmenter. Cette année, 72 travailleurs sociaux supplémentaires ont été recrutés, uniquement sur les problématiques d'enfance en danger, contre 61 l'an passé. L'augmentation est globale, y compris au Centre départemental de l'enfance. Je voulais saluer les personnels de ce secteur. Conjointement avec l'Etat, nous recherchons des solutions pour combler le manque de personnel dans les secteurs de l'aide sociale à l'enfance, de la justice, et de la santé. Trouver des personnels est de plus en plus difficile. Sans pédopsychiatre, certains cas en matière de santé ne peuvent pas être traités.

Disposer de lieux dédiés aux enfants en difficulté est une priorité, elle constitue le deuxième axe du volet sur les solidarités humaines renforcées. Ce sujet est important et prend de l'ampleur. Je voudrais témoigner de ma considération pour ces personnels dont je reconnais la dureté du métier.

Le troisième levier de ce volet réside dans le soutien sans précédent au logement social. Nous allons engager 12,6 M€, dont 11 M€ pour Corrèze Habitat. L'objectif est de rénover l'ensemble du parc en 2 temps : une première période jusqu'en 2028, puis une seconde période jusqu'en 2033. Un soutien particulier sera apporté aux politiques de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). Corrèze Habitat doit se positionner également sur le logement intermédiaire afin que les personnes qui travaillent, issues des classes moyennes, puissent se loger correctement. Le logement constitue un enjeu stratégique pour les prochaines années et un point marquant de ce budget. La part cumulée du loyer et des charges pèse de plus en plus dans le budget des ménages. De nos jours, le tiers du budget consacré aux loyers et charges conduit à la paupérisation des travailleurs. La proportion des travailleurs pauvres, y compris dans un département comme la Corrèze où la ruralité masque la réalité, est en forte augmentation. En plus de mobiliser toute l'aide sociale, redonner la priorité au logement social est nécessaire. Nous devons éviter la perte de logements qui conduirait à une crise. En effet, le fait de ne pas rénover les bâtiments et les logements classés F et G conduirait à leur fermeture respectivement à fin 2024 et 2028, donc à l'impossibilité de les louer. Cette situation entraînerait de lourdes conséquences. Supposons que le Zéro artificialisation nette interdise de construire ou limite fortement la constructibilité des logements neufs, la situation serait alors très problématique. Ce point est emblématique de notre politique budgétaire, qui est prospective et prévoit le déploiement de moyens concrets.

Le dernier focus du volet sur les solidarités humaines consiste à poursuivre notre politique d'insertion volontariste. A ce jour, la Corrèze est le département de France où l'insertion des bénéficiaires du rSa (revenu de Solidarité active) est la plus élevée en proportion au nombre de bénéficiaires. Depuis 2015, le nombre de bénéficiaires du rSa est en baisse de 15,5 %. Cette année, ce nombre a augmenté de 2,2 % à l'échelle nationale, quand le Département enregistre une baisse de 1,67 %. Cette même baisse est constatée sur l'enveloppe budgétaire globale consacrée au rSa. Elle génère des économies pour avancer sur d'autres sujets et renforcer l'accompagnement dans le cadre des contrats d'engagement réciproque. A travers la loi travail, le Gouvernement tend à généraliser le dispositif des contrats

d'engagement réciproque. Le Département corrézien est exemplaire en la matière, avec un taux de 89 %. Nous avons formulé des propositions au Ministre sur la future Loi Travail, notamment sur la transformation de Pôle Emploi en France Travail. Le futur dispositif ne favorisera pas l'insertion professionnelle. Au contraire, si le futur organisme France Travail s'attache à gérer la réinsertion des personnes aux profils plus avantageux, il laissera au Département les cas les plus complexes et les personnes les plus désarmées. Ce projet constitue un axe de travail important pour le Département. Sur ces questions de politiques d'insertion volontariste, avec l'aide de la fondation Vinci, nous avons négocié l'achat de plusieurs véhicules. Ces acquisitions vont permettre, en gestion avec l'ADER (Association Départementale pour l'Education Routière) et en lien avec les MSD (Maisons de solidarité Départementales), de disposer d'un parc allant de un à plusieurs véhicules par MSD. Cette mesure vise à faciliter la mobilité et à renforcer la politique menée par l'ADER.

L'autre axe fort du budget s'inscrit dans la durée et dépasse le cadre des solidarités humaines. Il porte sur l'accélération des transitions écologique et énergétique, élargies à l'ensemble des Corréziens par Corrèze Rénovation Énergétique. Corrèze Rénovation Énergétique ne concerne que la rénovation globale, qui est compliquée à mettre en place. La rénovation globale porte sur 4 ou 5 postes et représente un coût moyen de 40 000 € pour des appartements. Mettre en place un dispositif de rénovation globale est donc difficile. De nombreuses personnes adhèrent au dispositif sans forcément aboutir à la signature d'un devis, car les coûts sont élevés. Nous assistons à un glissement vers le dispositif Corrèze Bouclier Énergétique, mis en place cette année. Ce nouveau dispositif porte sur des rénovations énergétiques simples, dont l'isolation, qui fait l'objet d'une demande très importante. 150 M€ seront injectés sur les 5 à 6 prochaines années afin de permettre la rénovation du parc immobilier. Le deuxième axe de l'accélération des transitions écologique et énergétique concerne les collectivités locales. En plus des aides complémentaires, notamment sur la rénovation énergétique et sur l'éclairage public, une action nouvelle dans ce budget vise à renforcer la politique de l'eau. Sur les enveloppes déjà ouvertes, nous devons prioriser ceux qui sont capables de mobiliser le prix de l'eau et son emprunt. Conformément au souhait de la minorité dans le cadre des orientations budgétaires et au travail plus large fourni dans le cadre du Schéma Départemental de la Gestion de l'Eau en Corrèze, nous devons mener une politique d'aide avec l'Agence de l'Eau. Cette politique pourra éventuellement intégrer le plan proposé par le Président de la République. Hier, une réunion avec le Président de la Région et le Comité de Bassin a abordé cette question. Le Président de la République lance un grand plan d'eau dont il laisse le financement aux collectivités locales. Les décisions que nous prendrons aujourd'hui s'inscrivent dans ce plan. Le Président de la République semble découvrir que la sobriété est l'enjeu prioritaire. Son plan Ecowatt, qui vise une diminution de 10 % de la consommation d'énergie, va s'appliquer à l'eau par le biais de mesures contre le manque d'eau pour les communes. Seulement, contrairement à l'énergie, toutes les communes ne sont pas forcément raccordées entre elles. En matière d'énergie, l'interconnexion européenne existe. Mais la Corrèze compte 142 collectivités de l'eau à gestion indépendante et ne dispose pas encore de l'interconnexion. Ce sujet est donc une priorité de notre politique. La sobriété pour l'eau est plus compliquée à adopter que pour l'énergie, elle ne peut pas s'appliquer de la même manière.

Le dernier point sur la transition écologique est notre exemplarité en la matière : le patrimoine du Département. Notre expérience doit bénéficier à l'ensemble des collectivités corréziennes. Les enveloppes dédiées à la sobriété énergétique ont doublé. Un budget supplémentaire de 3,5 M€ va permettre d'améliorer l'isolation de l'ensemble du patrimoine du Département. L'objectif passe de 40 % de sobriété énergétique en 2012, à 65 % en 2025. Les investissements, notamment en matière d'isolation et de régulation de chauffage, doivent s'accélérer afin de limiter les frais de fonctionnement du Département. Ainsi, un plan dédié d'environ 20 M€ se décompose en 3 étapes. La 1^{re} étape concerne l'Hôtel Marbot et le musée Jacques Chirac pour un budget de 2,5 M€. La phase de consultation débutera après la décision de ce jour. Cette étape prévoit notamment l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings. La deuxième étape représente un investissement de 3,8 M€ sur 2024 et une partie de 2025. Elle sera déployée sur 19 sites, principalement des collèges. Elle sera mise à l'étude dans la foulée. Enfin, la troisième étape dédie un budget de plus de 4,5 M€ sur 2026 et 2027 au reste du parc mobilier foncier du département. Ces projets d'autoconsommation ont pour but de réduire la facture énergétique à l'échelle du Département, qui est actuellement de 7 gigawatts d'énergie consommés sur 110 points de livraisons éparpillés. L'objectif, au 1^{er} juillet 2023, est de devenir notre propre producteur et distributeur d'énergie. Dans le cadre de Corrèze Bouclier Énergétique, nous devons démontrer qu'une autoconsommation à hauteur de 7 gigawatts sur 110 points est possible, à l'échelle du Département, dès le 1^{er} juillet 2023. J'espère que ce point sera abordé lors du prochain Conseil Départemental. L'objectif final est d'étendre le dispositif à l'ensemble de la Corrèze. L'ambition est de devenir à la fois des agrégateurs et des fournisseurs d'énergie, *in fine* pour l'ensemble des Corréziens. Corrèze Bouclier Énergétique s'inscrit dans cette perspective.

Le troisième axe est la priorité donnée aux routes du quotidien. Une opération phare a été lancée et doit courir sur les 3 à 4 prochaines années. Je voudrais saluer le travail colossal d'identification des flux de trafic, fourni par les personnels et ayant abouti rapidement à un plan d'actions. Dans le cadre de ce plan, 5,6 M€ sur les 20 M€ prévus seront débloqués cette année, puis 5 ou 6 M€ sur les années suivantes consacrés aux routes secondaires. En effet, le trafic a largement évolué, notamment sur les routes secondaires. Par exemple, dans les alentours de Brive, la fréquentation des routes secondaires est plus importante que celles des rives prioritaires de la 1089, située au-dessus d'Ussel. Ces évolutions doivent être prises en compte. De plus, la problématique des mouvements de terrain liés à l'accentuation du réchauffement climatique, notamment le retrait des argiles, fait partie de notre feuille de route. Cette année, une action nouvelle portera sur la sécurisation à la fois des tunnels et des falaises, fragilisés par le réchauffement climatique. Le cas de la route d'Argentat-sur-Dordogne illustre la nécessité de sécuriser les falaises. Nous devons anticiper ces risques par des expertises ciblées et ne pas attendre des effondrements. La roche passe certains jours d'une température très froide le matin à plus de 20 degrés dans l'après-midi. Ces variations de température entraînent des conséquences importantes. Enfin, le projet relatif aux routes du quotidien comprend le programme Routes 2030 avec un travail de déviations. Sur ce volet, des actions importantes seront menées.

Concernant les solidarités territoriales, les aides aux communes passeront de 14 à 21 M€. Notre politique d'aides aux communes est inédite. Les priorités 1 et 2 ont été retenues. Nous avons terminé un travail en concertation avec la Préfecture, ce que nous ne faisons plus depuis longtemps. J'espère que ces actions donneront des effets positifs sur la consommation. L'augmentation régulière des bases, décidée par le Gouvernement de François HOLLANDE, donne quelques marges de manœuvre aux communes. Nous espérons que l'augmentation des charges, notamment en matière d'énergie, n'affectera pas les budgets et que les investissements prévus se réaliseront. 1 € investi dans les communes revient souvent à 3 ou 4 € investis au global. Ce type d'investissement porte un effet démultiplicateur.

Sur le plan des solidarités, notre nouvel engagement est la généralisation du Très Haut Débit (THD). L'objectif est de passer de 100 % raccordable au 100 % raccordé. Le Gouvernement a décidé la fin du branchement par cuivre et du signal sur cuivre d'ici à 2033. Autrement dit, tous les abonnés branchés à une prise reliée au cuivre n'auront plus le téléphone. Ce remplacement s'opérera de la même manière que l'arrivée de la TNT (Télévision Numérique Terrestre) sur le réseau. Conformément à notre modèle économique public, chaque fois qu'une box est raccordée à la fibre en Corrèze, au-delà de la zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement), 13,40 € reviennent aux collectivités. Cette somme est déjà conséquente. Aussi, l'accélération de la cadence et la bascule intégrale vers la fibre conforteront notre modèle économique. Dans cette perspective, nous ferons en sorte que les raccordements se fassent en même temps que le décommissionnement du cuivre. Ainsi, lorsque le dispositif par cuivre ne sera plus opérationnel, l'ensemble des opérateurs sur le réseau sera raccordé. Nous entrons dans une phase expérimentale avec 10 communes cette année, 53 l'année prochaine, puis l'ensemble du flux sur les autres années. Notre ambition est de récupérer l'infrastructure d'Orange. A ce jour, nous payons 1,5 M€ de frais de location à Orange. Afin de devenir propriétaire de l'ensemble de l'infrastructure, le système par cuivre doit être abandonné progressivement dans les communes. Nous disposons d'un réseau neuf, il est d'autant plus regrettable de continuer à utiliser un réseau obsolète. La bascule vers la fibre est une volonté forte de ce mandat.

En synthèse, cette présentation ne porte pas uniquement sur le budget 2023, elle dresse la feuille de route de notre mandature, tenant compte des priorités que je viens d'évoquer. Cette feuille de route s'inscrit dans la continuité de ce qui a fait la force du Département à aujourd'hui et vise à préserver nos compétences. Elle vise aussi davantage de sécurité et de protection pour les Corrèziens, essentielles dans une période de grande fracture nationale et de chocs économiques et sociaux majeurs. Ce budget porte des choix d'avenir. Il s'étend au-delà de la gestion exclusive du quotidien qui a longtemps été menée. L'objectif est d'accélérer le désendettement au service de l'investissement. Le Département est plus que jamais un bouclier économique et social, qui sera certainement à la hauteur des défis du moment pour garantir le bien-vivre des Corrèziens et l'avenir du territoire. Telle est l'ambition de ce budget.

M. COMBES — Je vous remercie, Monsieur le Président. Dans le contexte actuel de morosité, de difficultés financières pour bien des familles, de hausse des prix (en particulier de l'énergie) subie par toutes les communes, de crise profonde en matière politique et sociale, parlementaire et démocratique, le satisfecit que vous vous décernez, Monsieur le Président, est assez inattendu, même s'il s'explique. Tel est ce que penseront bien des Corrèziens s'ils en prennent connaissance. En conclusion de votre rapport budgétaire, vous écrivez, je cite : *« le budget primitif pour 2023 montre l'engagement du département en faveur des réussites citoyennes, des solidarités humaines et territoriales, ainsi que sa capacité à redoubler d'efforts pour accompagner les communes et les intercommunalités dans l'aménagement du territoire corrézien et être au rendez-vous de l'accélération de la transition écologique et énergétique »*.

Dans ce satisfecit, qui s'étend sur presque une page, vous mentionnez finalement les missions générales d'un Conseil Départemental, en insistant particulièrement sur la transition écologique, que vous citez à 3 reprises. Or, dans ce domaine, votre budget n'apporte rien de nouveau. Il prévoit des études sur la ressource en eau, sur la production d'énergie renouvelable, l'installation de quelques panneaux solaires, notamment sur le parking de l'Hôtel du Département et du musée de Sarran, ainsi que la participation à l'installation de 15 bornes de recharge pour les voitures électriques, même si un plus grand nombre est en circulation. Au total, ce budget pour la transition écologique représente 1,6 M€ de dépenses et d'investissements, soit à peine 400 000 € de plus que l'an dernier, sur un budget total de 94 M€. Vous me direz si je me trompe. Où est l'audace dans ce budget, Monsieur le Président ? Où sont les projets qui misent vraiment sur l'avenir de nos territoires ? Si l'eau est votre priorité, ne dépensez pas si peu. Seulement 5 M€ sont prévus au total sur 3 ans. Si vous envisagez d'inviter Monsieur Bruno LEMAIRE à quitter son col roulé pour enfiler son maillot de bain, un peu d'eau sera nécessaire dans nos lacs de Corrèze.

Dans ce budget, 30 M€ sont prévus pour les routes, notamment pour le réseau secondaire. Dans cette enveloppe, dite « routes et infrastructures », je ne compte pas les 10,5 M€ inscrits pour le Viaduc des Rochers Noirs, auquel le Département participera à hauteur de 2,5 M€. Vous aviez prévu un montant élevé pour les routes, de 39 M€. Malgré le coût de la déviation de Malemort-sur-Corrèze, vous n'avez dépensé en réalité que 22,7 M€, soit à peine plus de la moitié du budget. Pourquoi prévoir un budget aussi élevé si les dépenses sont finalement moindres ? Autrefois, nous qualifions cette pratique d'affichage. Auquel cas, les Corrèziens en seront satisfaits puisqu'ils circulent beaucoup sur les routes par nécessité. Des centaines de tonnes d'enrobés bitumineux répandues sur tout le territoire ne sont pas vraiment écologiques. Les routes, les routes, les routes ! Tout le monde veut des routes et adore les routes. Le goudron évite souvent les plumes aux élus, mais tout de même. Favorisez davantage le covoiturage et l'intermodalité. Nous ne savons toujours rien de la station ferroviaire de Malemort-sur-Corrèze. Quand des décisions seront-elles prises pour faciliter le train entre Brive-la-Gaillarde et Tulle ? J'en appelle à Madame MEUNIER et à Monsieur DARTHOU. Concernant les déviations, maintenant que celle de Malemort-sur-Corrèze a été réalisée en grillant la politesse aux autres, celle de Lubersac devrait être engagée, cette année. Pour les déviations de Varetz, Noailles et Meymac, quelques années d'attente seront encore nécessaires, peut-être même pas mal d'années. D'ailleurs, les contournements de Noailles et Meymac sont des projets très anciens.

Dans un autre domaine, vous engagez un programme de soutien à l'habitat social sous la forme d'aide à la rénovation et un peu pour la construction de logements. Ces aides seront versées à Corrèze Habitat sur plusieurs années, dont un peu plus de 3 M€ cette année. Nous avons travaillé de concert avec vous, Monsieur le Président, sur ce dossier capital, notamment pour Tulle et ses 1 047 logements. Aussi, je crois que Corrèze Habitat a vraiment besoin de ces aides. L'organisme pourrait bénéficier d'un transfert de crédits provenant des non-réalisations de travaux routiers. Beaucoup d'argent pour les routes, beaucoup aussi pour le secteur social, qui est le cœur de métier des départements. Les dépenses sont en hausse, mais ces augmentations découlent simplement des décisions et des revalorisations imposées par l'Etat. Pourtant, le département de la Corrèze devrait de lui-même relever ces enveloppes dans certains domaines, en particulier pour l'enfance et les familles qui sont particulièrement dans le besoin, vous l'avez souligné. Monsieur le Président, j'ai retrouvé une publicité pour une marque de biscuits. Lorsque j'en parle avec les jeunes élus, ils ne savent pas qui était Monsieur Plus de Bahlsen. Dans ces publicités, Monsieur Plus rajoutait des ingrédients nobles dans les recettes pour les rendre meilleures. Si le social est votre cœur de compétence, nous attendons plus, Monsieur Plus. Vous n'êtes pas encore Sénateur, j'ai bien dit pas encore. Vous avez vu ce matin que les sénateurs, en ce moment, ne sont pas directement branchés avec le peuple.

Vous avez quand même beaucoup de chance, Monsieur le Président. Vos recettes sont encore très élevées grâce aux DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux). Ces droits de mutation sur les ventes de propriétés, toujours plus nombreuses, vous permettent d'augmenter les subventions du Département aux communes et aux groupements de communes. Ces subventions passent de 14 à 21 M€, soit une hausse de 33 %, ce qui est considérable. Les maires et moi ne nous en plaindrons pas, tant il est capital de nous aider à finaliser les projets de développement et d'embellissement mais, comme toujours, sans doute plus que d'habitude, certains projets communaux devront être reportés à cause des contraintes financières drastiques qui pèsent sur les communes, liées à la flambée des prix de l'énergie, à l'augmentation des salaires, aux prix des matériaux et aux taux d'emprunt. Les projets non réalisés ne seront pas subventionnés par le Département, ce qui laissera une poire pour la soif de 2024. Je ne dis pas une bonne poire, mais une poire assez conséquente, d'autant que vous avez par prudence sous-estimé vos recettes. N'allez pas créer une nouvelle émission qui s'intitulerait « Qui veut garder des millions ? ». L'autre solution pourrait consister en une sorte de clause de revoyure. Le Département pourrait bonifier substantiellement ses aides lorsque les projets sont réalisés et ainsi dégonfler le désendettement des collectivités qui réalisent *in fine* leurs projets. La proposition est pragmatique et requiert un peu de souplesse et d'adaptation. Je sais que vous adorez le pragmatisme. En résumé, Monsieur le Président, où est la flamboyance d'antan ? Où sont les projets qui pétent le feu, les compétences obligatoires que vous écarterez au profit de l'attractivité d'un territoire vieillissant, où les hôpitaux vacillent et que les médecins désertent, qui perd continuellement des habitants, dont les services publics disparaissent ? Un territoire qui souffre d'un enclavement ferroviaire profond.

Il est beau, votre budget 2023, ripoliné comme jamais, gonflé de recettes et de promesses à tenir. Mais il ne ressemble pas au budget que nous, la gauche de responsabilité, aurions porté devant les Corrèziens. Vous me direz que cela est normal puisque nous sommes la minorité. Pour ces raisons, nous ne voterons pas ce budget, car il ne nous ressemble pas. Il ne porte pas suffisamment nos idées, nos choix et nos espoirs d'un monde plus juste. Nous sommes sur la même barque, nous sommes républicains et profondément attachés à la démocratie. Nous voulons, tout comme vous, le meilleur pour les Corrèziens. Alors écoutez aussi la voix de ceux qui portent différemment les ambitions communes pour notre belle Corrèze. Voilà toute la noblesse de ceux qui sont aux responsabilités.

Nous aimerions aborder tant de sujets, Monsieur le Président, dont un en particulier que nous ne passerons pas sous silence. La situation sociale au sein de notre collectivité se dégrade, vous le savez. Beaucoup de postes sont non pourvus, les départs d'agents sont trop fréquents, les personnels se retrouvent en difficulté dans l'exécution de leurs missions, les organisations syndicales représentatives vous interrogent. Que se passe-t-il ? Vous savez qu'en cette matière je suis d'une prudence de sioux et très précautionneux sur ce qui est dit ou entendu, car tout employeur public est soumis aux difficultés de gestion des ressources humaines. Nous avons besoin de connaître votre position sur la dégradation générale du climat social de la collectivité, comme sur les relations hiérarchiques qui sont à l'œuvre au sein du paquebot Marbot, où la croisière ne s'amuse plus.

Une requête finale, Monsieur le Président, pouvez-vous m'éclairer sur votre projet d'Hypervision ? Je m'arrache les cheveux (je n'en ai plus beaucoup, surtout à l'arrière). Pouvez-vous me préciser en quoi consiste ce Centre d'Hypervision Départemental que vous prévoyez de créer dès cette année, pour un coût de 500 000 €, dont 200 000 € sur 2023 ? Dans votre rapport sur le budget du bâtiment, vous écrivez que ce Centre d'Hypervision Départemental « *permettra d'accroître la sécurisation aux abords du patrimoine* ». Prévoyez-vous d'installer des caméras ou des robots sur tous ces bâtiments ? Quel sera le coût de fonctionnement de cette innovation ? Je joue un peu le naïf, mais vous savez de quoi je parle. Sur ce thème, les élus que vous rencontrez lors des réunions cantonales sont un peu comme des poules qui ont trouvé un couteau. Ils sont circonspects pour beaucoup, incrédules, voire méfiants, pour certains. En résumé, Monsieur le Président, si nous ne partageons déjà pas vos visions, nous partageons d'autant moins votre hyper vision des choses. Merci.

M. ARFEUILLERE — La séance d'aujourd'hui, traditionnellement consacrée au budget, s'ouvre dans un contexte marqué par un certain nombre de tensions. Sur le plan géopolitique, nous assistons à la poursuite du conflit en Ukraine qui menace de s'intensifier. Sur le plan économique, l'inflation est galopante et impacte lourdement le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Sur le plan climatique, la persistance de la sécheresse soulève de nombreuses questions autour de notre ressource en eau. Sur le plan politique, les fortes mobilisations contre la réforme des retraites traduisent plus largement une opposition à l'égard du Gouvernement, de son programme et de sa méthode. Si leurs causes sont différentes, tous ces bouleversements ont en commun d'éroder la confiance des citoyens dans les institutions. Les

collectivités locales sont elles aussi malmenées par le Gouvernement et confrontées à ses injonctions contradictoires. Pour notre part, nous refusons d'être des sous-traitants ou les vassaux du Gouvernement. Loin de tout fatalisme, nous continuons d'avancer, fidèles aux engagements que nous avons pris à l'égard des Corrégiens. De fait, nous connaissons le territoire et nos concitoyens, chaque jour nous sommes à leur écoute et agissons pour eux, en proximité. Nous n'attendons pas la bonne parole de l'échelon national pour agir au mieux de leurs intérêts. Notre maître mot reste le même : faire ce que nous avons dit et dire ce que nous avons fait. A nos yeux, cette formule n'est pas une incantation, mais la seule méthode valable pour tisser toujours plus solidement le lien de confiance indispensable à la conduite de l'action publique.

Cette méthode est celle que nous avons employée pour bâtir le budget 2023. Elle se décline dans chacune de nos politiques visant à rendre ce Département protecteur, solidaire et innovant pour l'ensemble des Corrégiens. Nous travaillons pour un département engagé dans la défense de la qualité de vie ; pour un département mobilisé pour une économie dynamique, innovante et pourvoyeuse d'emplois ; pour un département accélérateur de la transition écologique, pour un aménagement durable et équilibré du territoire. Attachés à notre modèle social protecteur de l'ensemble des Corrégiens, nous déployons des politiques de solidarité renforcées et innovantes.

En matière de santé (l'une des premières préoccupations des Corrégiens) nous poursuivons le développement de notre Centre Départemental Corrèze Santé qui compte désormais 16 médecins salariés du département exerçant au sein de 8 centres opérationnels, dont celui d'Uzerche depuis le mois de janvier. En matière d'accompagnement des publics fragiles, nous étendons notre Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC) à l'ensemble des métiers d'accompagnement, de la protection de l'enfance, du handicap et de la dépendance. En matière d'autonomie, nous mettons en place le service public "Corrèze Autonomie" qui permettra de fournir à nos aînés un accompagnement renforcé et adapté à leurs besoins. Cette structure combinera l'expertise des acteurs locaux de l'autonomie, des Instances de Coordination de l'Autonomie (ICA), de Corrèze Téléassistance et de notre Direction de l'Autonomie.

La force de notre politique sociale repose aussi sur notre action volontariste en matière d'insertion. Le département est à la manœuvre, quoi qu'en pensent nos gouvernants. Dans un entretien du 22 mars 2023, le Président de la République a, semble-t-il, pris conscience de la nécessité « d'aller, très vite, chercher celles et ceux qui sont au rSa et de les aider à revenir vers l'emploi et les responsabiliser ». En Corrèze, nous n'avons pas attendu cette déclaration du Chef de l'Etat pour conduire une politique basée sur les droits et les devoirs. Loin d'être un guichet distributeur d'allocations de solidarité, le Département est garant d'une vision positive de l'insertion. Remobiliser, accompagner et former les personnes éloignées de l'emploi pour les aider à se réinsérer, tel est notre objectif. Les résultats sont là, comme l'a rappelé le Président. Depuis 2015, nous constatons en Corrèze une baisse de 15,5 % du nombre de bénéficiaires du rSa, contre seulement 7,5 % au niveau national. Cette détermination à accompagner nos concitoyens les plus fragiles s'exprime aussi dans nos politiques de soutien au logement social. A travers un soutien ambitieux à Corrèze Habitat, notre objectif est de concilier la protection des Corrégiens les plus modestes et la conduite d'opérations de rénovation énergétique. Autrement dit, nous répondons aux inquiétudes à la fois de fin de mois et de fin du monde.

Toutes ces actions participent à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des Corrégiens, qui est un engagement fort de notre mandat. Cet engagement pour le bien-vivre en Corrèze irrigue chacune de nos politiques. Tout d'abord, notre politique pour la jeunesse, avec le déploiement du plan « Bien vivre au collège », qui garantit un apprentissage dans les meilleures conditions pour nos 10 000 collégiens. Notre engagement pour la culture pour tous et partout va également dans ce sens. Nous portons une attention particulière à ceux qui vivent en milieu rural. Facteur d'épanouissement et de cohésion sociale, le sport est également l'une de nos priorités. Pour cette raison, le Département soutient environ 1 000 associations et clubs locaux et leurs 60 000 licenciés.

En outre, le potentiel d'attractivité de la Corrèze se mesure à l'aune des actions que nous menons pour l'amélioration de nos infrastructures. Ainsi, s'agissant des routes, nous renforçons notre action pour la rénovation du réseau départemental. Nous engageons, par ailleurs, un plan ambitieux pour les routes secondaires afin de tenir compte des évolutions du trafic routier. Nous préparons également l'avenir avec le programme Route 2030. A cette occasion, nous proposerons également une motion en fin de séance sur le ferroviaire régional.

Ces investissements au service de la qualité de vie en Corrèze contribuent à soutenir l'activité économique. Nous aurions tort de penser qu'aujourd'hui les départements ont perdu leur capacité d'intervention dans l'économie locale.

En Corrèze, nous avons fait le choix d'être aux côtés des acteurs économiques, autant des collectivités que des entreprises représentatives du territoire. Premier financeur des collectivités, le Département a engagé une démarche de contractualisation ambitieuse. Dans ce cadre, nous accompagnerons sur 3 ans près de 1 500 projets portés par les communes, qui représentent près de 215 M€ de travaux confiés en majorité à des entreprises corréziennes. Sur le plan agricole, nous accompagnons les projets d'abreuvement, d'irrigation, de diversification des productions, ainsi que ceux qui visent l'amélioration de la performance économique, environnementale, sociale des exploitations. Soutenir l'économie locale est aussi intervenir en appui des initiatives de promotion du territoire portées par les chambres consulaires, par exemple, l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs en lien avec la Chambre d'Agriculture ou le trophée des entreprises en partenariat avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie). Soutenir l'économie du territoire revient aussi à valoriser l'excellence corrézienne à travers notre marque « Origine Corrèze », qui compte à ce jour 250 entreprises, plus de 1 000 produits des savoir-faire référencés et 14 cafés et restaurants labellisés.

Enfin, nous avons l'ambition d'être un département accélérateur des transitions écologique et énergétique, avec et pour les Corrèziens. Dans le cadre de notre programme Corrèze Transition Ecologique, nous avançons sur les priorités que nous nous sommes fixées, à savoir la protection de la ressource en eau et de la gestion de son usage par un plan départemental prospectif et un soutien aux communes en tension. Nous valorisons les énergies renouvelables, via notre projet de circuit court de l'énergie, soutenons l'agriculture et prônons une alimentation de qualité en encourageant le bio et les circuits courts, ainsi qu'en renforçant la lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment dans nos collèges.

Enfin, nous nous engageons pour la préservation et la valorisation des espaces naturels et du cadre de vie. A ce titre, nous avons lancé une campagne contre les dépôts sauvages, menée avec et pour les Corrèziens, du 1^{er} au 8 avril, en partenariat avec les Maires, les Présidents d'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et Corrèze Environnement. Cette dynamique de participation citoyenne est une richesse pour le Département, nous devons l'encourager. A cet égard, je remercie, en notre nom à tous, l'Assemblée Citoyenne pour son travail et ses propositions concrètes pour l'avenir de la Corrèze et de ses habitants. Bâtir une vision stratégique et concertée pour notre territoire, agir pour le bien-vivre des Corrèziens, les associer à nos travaux et leur rendre compte des avancées obtenues sont au cœur de notre engagement et la clé de confiance des citoyens envers leurs élus. Cette confiance, après laquelle le Gouvernement court désespérément, fait tant défaut à notre époque. N'en déplaise au Président de la République et à la Première Ministre, cette confiance ne se décrète pas, mais elle se cultive, s'entretient, dans l'humilité de la parole donnée. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Avant de démarrer l'ordre du jour, je souhaiterais réagir aux différentes interventions qui viennent d'avoir lieu. Je comprends votre embarras face au budget proposé, mais le ramener au hasard ou à la chance laisse penser que peu de choses sont à redire. Louis PASTEUR disait que la chance ne sourit qu'aux esprits bien préparés, nous ne devons pas l'oublier. Je considère que nous sommes ouverts et curieux, aussi ce budget est plus fort que votre façon de le résumer. Nous ne sommes pas dans l'opposition entre la route et le logement, comme vous le dites. Nous faisons les 2 à la fois. Nous travaillons aux routes comme aucune mandature précédente. Votre budget s'élevait à 12 M€, alors que le nôtre est de 20 M€. Votre affichage comprenait le Viaduc des Rochers Noirs, alors que nous affichons un budget de 30 M€, qui monte à 40 M€ en comptant le viaduc. La réalité est celle-ci. Évidemment des opérations restent à faire. Je me félicite que le viaduc ne coûte que 2,5 M€ ; ce coût maîtrisé constituait l'une des conditions pour conduire le projet. Je précise que son coût dépasse les prévisions. Vous devriez plutôt nous reprocher son coût final de 2,5 M€, alors qu'il s'élevait initialement à 1,3 M€. Plus largement, je ne dresse pas un satisfecit, je suis dans le factuel. Vous parlez de quelques panneaux pour un budget de 10 M€ : quelle autre collectivité à ce jour a opéré un tel choix ? La commune de Beynat en 2003, réalisée et raccordée en 2005, mais rien depuis. Vous mentionnez 400 000 € de plus sur le budget de la transition écologique, mais tout dépend de la façon dont le budget est appréhendé. Dans une approche par direction, nous arrivons à ce résultat, mais dans une lecture réelle et factuelle, comme je l'expliquais dans mon propos liminaire, nous nous situons plutôt à 40 M€. Autrement dit, octroyer un budget supplémentaire de 12,5 M€ à la rénovation du logement s'inscrit dans la transition écologique, sociale et globale. Nous portons le projet d'une adaptation globale pour tous sur les 4 à 5 prochaines années.

Concernant l'eau, vous considérez qu'un budget de 5 M€ est insuffisant. Commençons par les consommer puisqu'ils sont là depuis l'an dernier. Tout ce qui ne sera pas commencé avant 2025 ne sera pas financé. Nous voulons aider les collectivités à opérer les bons choix et à avancer afin d'obtenir des taux préférentiels, y compris avec l'Agence de l'Eau. Devancer l'appel est nécessaire. Les collectivités doivent le vouloir et aller beaucoup plus loin.

Sur de nombreux autres sujets, vos affirmations ne correspondent pas aux faits. Sur le plan de l'enfance, factuellement, nous avons augmenté le budget. Sur l'année, les effectifs de ce secteur sont passés de 62 à 76. Le changement ne s'opère peut-être pas assez rapidement et pas assez fortement, mais il est en marche et s'inscrit dans une dynamique forte. Je suis ravi, car vous me prêtez toujours toutes les intentions, surtout les meilleures. Vous devez être pressé de me voir partir au Sénat, mais jusque-là tous vos plans dans ce sens ont échoué. Je m'étonne que vous considériez que nous ne pouvons pas être sincères dans l'action que nous menons. Vous ne l'imaginez pas une seule seconde. Nous faisons partie de ceux qui dialoguent et écoutent les minorités sur de nombreux sujets. Nous restons ouverts et souhaitons couvrir un large champ de sujets. Concernant le Centre d'Hypervision, le point sera abordé plus en détail au cours de la séance. Un Centre d'Hypervision est une association de supervisions. La première supervision porte sur l'autonomie. Par la création d'un syndicat mixte traitant de la question de la vidéoprotection, le Gouvernement nous ouvre la voie. L'enjeu est d'élargir nos compétences et nos outils, déployés sur nos propres bâtiments, aux communes qui le souhaitent. Près de la moitié des collectivités s'intéressent à ce projet, comme en attestent les résultats des questionnaires. Le projet de Centre d'Hypervision sera l'objet d'une discussion lors du prochain Conseil Départemental. Notre priorité n'est pas de faire du contrôle, de la supervision et de la vidéoprotection en tant que tels. Nous souhaitons approfondir l'utilisation de nos outils. Certaines mesures portées dans le budget 2023 dépassent le cadre du Centre d'Hypervision. L'équipement de nos routes évitera de prendre certains risques routiers, tel qu'envoyer un camion pour vérifier le gel sur la route. Nous devons être en mesure d'instrumenter la route. Cette vision vaut aussi pour la gestion de l'eau. En effet, un tel dispositif offrira une vision plus fine du réseau de l'eau, notamment pour la détection de fuites. L'Hypervision s'inscrit dans des enjeux plus larges que le simple contrôle du domaine public et de la vidéoprotection. Même si la vidéoprotection est un enjeu à certains endroits, elle n'est pas notre priorité.

RAPPORT N° 101

CONCORDANCE DES COMPTES AVEC LES COMPTES DE GESTION DE M. LE PAYEUR DÉPARTEMENTAL
POUR 2022 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M. COMBY — Nous devons valider la concordance des comptes avec les comptes de gestion de Monsieur le Payeur Départemental pour 2022.

Ces comptes concernent 3 budgets : le budget principal, le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille et Corrèze Santé. Le comptable a repris les soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2021, tous les titres des recettes des mandats pour 2022, ainsi que toutes les opérations d'ordre. Pour les 3 budgets énoncés, les comptes dressés par Monsieur le Payeur Départemental sont conformes à ceux du Compte Administratif (CA). L'instance doit donc approuver ces comptes de gestion pour les 3 budgets évoqués.

La délibération n° 101 relative à la concordance des comptes avec les comptes de gestion de Monsieur le Payeur Départemental pour 2022 : budget principal et budgets annexes est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT — Je voudrais saluer l'efficacité du travail de notre Payeur ainsi que notre collaboration étroite et régulière. Nous considérons toute l'importance d'être de bons payeurs. En principe, nous décidons de projets si nous avons le budget requis. Toutefois, être un bon payeur dépend aussi de la rapidité d'exécution des paiements. Les entreprises y sont très sensibles.

Monsieur le Président quitte la séance.

RAPPORT N° 102

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT POUR 2022

M. COMBY — Nous démarrons par les dépenses de fonctionnement. Le Président l'a évoqué dans son propos liminaire, elles sont en forte augmentation en 2022, notamment avec l'impact du Ségur. Nos dépenses pour 2022 atteignent 251 M€, soit une hausse de 10 M€ par rapport au Compte Administratif de 2021. Parmi les 10 M€ supplémentaires, 6 M€ concernent le secteur social et 2 M€ portent sur la masse salariale. En 2023, nous constatons déjà une forte augmentation des dépenses de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement de l'année 2022 sont liées au contexte économique. Celui, favorable, de l'inflation, permet d'obtenir 335 M€ de recettes de fonctionnement. 36 % de ces recettes dépendent de la conjoncture. Ces recettes sont obtenues grâce aux 72 M€ de TVA, à l'ancienne taxe foncière sur le bâti et aux Droits de Mutation à Titre Onéreux. 22 % de nos recettes correspondent aux dotations de l'Etat qui sont figées. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) sur les transactions immobilières s'élèvent à 36 M€ en 2022, contre 31 M€ en 2021. Les recettes de TVA, liées à la conjoncture économique, sont à peu près équivalentes aux dotations de l'Etat. Notre capacité d'investissement et notre épargne nette progressent chaque année. L'épargne nette, à 54 M€ en 2022, nous permet de financer l'investissement. A côté de celle-ci, nous avons emprunté 15 M€ l'année dernière. 10 M€ de recettes propres relèvent de l'investissement. L'investissement a représenté 50 M€. Concernant les dépenses sur le bâtiment, comme l'a annoncé le Président, elles seront plus importantes en 2023, en augmentation de près de 50 %, passant de 4,5 à 6 M€. Les dépenses pour les routes représentent 23 M€. Au niveau des communes, les dépenses d'investissement atteignent 50 M€. Ce montant est inférieur à celui qui avait été voté, mais il est plus important que le montant d'investissement moyen pour les collectivités de notre strate.

Notre désendettement se poursuit. L'encours est ramené à 271 M€, contre 360 M€ à la fin de l'année 2014. Nous nous sommes donc désendettés de 89 M€ sur la période, sachant que la dette a baissé de 15 M€ uniquement sur l'année 2022. Les soldes de gestion de notre collectivité concernant les comptes 2022 sont en constante amélioration et favorables puisque notre épargne brute augmente régulièrement et se situe à près de 84 M€ en fin 2022. La durée de remboursement de la dette, si nous débloquons l'intégralité de l'épargne brute, est de 3,2 années, plus faible que les années précédentes.

En conclusion, d'après les données statistiques de 2021, les dépenses de fonctionnement de la collectivité sont légèrement au-dessus de la moyenne des départements de la strate, de même pour les dépenses de personnel par habitant. Les recettes de Droits de Mutation à Titre Onéreux, avec 131 € par habitant, restent inférieures à la moyenne de la strate, soit 185 € par habitant. Des recettes de DMTO dans la moyenne auraient atteint 44 M€ au lieu de 31 M€ en 2021. Concernant l'endettement, la Corrèze fait partie du top 3 et sortira prochainement du top 5. L'annuité de notre dette est supérieure à la moyenne des départements de la strate. En revanche, nos dépenses d'investissement sont supérieures à la moyenne de 7 M€, soit 52 M€ en 2021. Notre épargne nette est supérieure de 10 M€ à la moyenne de la strate. Tel est le bilan des comptes de 2022 en regard des départements de notre strate.

Mme BOISSIERAS — Je n'ai pas beaucoup de commentaires à apporter concernant les comptes administratifs. Je constate seulement que la prudence rappelée maintes fois au Budget Primitif (BP) 2022 n'était pas de mise. Je trouve que le terme « d'efforts anéantis » employé pour parler de la maîtrise des dépenses de fonctionnement est excessif. Nous ne pouvons que nous féliciter de dégager un tel résultat et de pouvoir répondre à l'augmentation du tarif APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), ainsi qu'aux revalorisations salariales. Le désendettement se poursuit et l'investissement est maintenu. Les soldes de gestion sont excellents, comme l'a partagé Monsieur COMBY. Le péril tant redouté n'est pas survenu en 2022. Un tel niveau de recettes était difficile à prévoir, aussi les communes n'ont pas engagé l'ensemble des travaux prévus. L'inflation permet à la collectivité d'obtenir une recette importante liée à la TVA. Je crois vraiment, Monsieur le Président, qu'avec de tels résultats, compte tenu de la situation économique et sociale de notre pays, il serait de bon ton de ne pas trop se plaindre, contrairement à ce qui se lit dans les pages de ce rapport.

M. LE PRESIDENT — Je fais partie de ceux qui agissent. Les efforts de gestion sont annihilés par les augmentations. Nous nous sommes d'ailleurs prononcés favorablement pour la revalorisation de 3 % du point d'indice. Nous défendons même que l'idée que le Ségur devrait relever du régime indemnitaire. La logique de maîtrise des dépenses de fonctionnement est ainsi. L'enjeu est d'opérer des dépenses pérennes. L'augmentation de 10 M€ porte sur des dépenses pérennes. Seulement, si les dépenses sont pérennes, les recettes ne le sont pas. En effet, nous ne maîtrisons plus notre capacité à générer de nouvelles recettes. Dans le cas où nous voudrions mener une opération exceptionnelle, la collectivité ne pourrait plus chercher de nouvelles recettes à travers de l'impôt. Ce système est fini. Que la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) soit passée dans la TVA a entraîné une perte de 450 000 € de recettes nouvelles. Le but n'est pas de se plaindre. Nous émettons des critiques. Si nous avons voulu seulement nous plaindre, nous n'aurions pas pris la responsabilité de ce budget en 2015. Mais les choses doivent être formulées afin de faire évoluer le Gouvernement, qui un jour nous écouterait peut-être.

*La délibération n° 102 relative au Compte Administratif du budget principal
du Département pour 2022
est adoptée à la majorité par 27 voix pour, 10 voix contre, 1 non-participation au vote.*

RAPPORT N° 103

**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 ET COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

M. COMBY — L'affectation des résultats que nous devons voter concerne le budget principal et les budgets annexes du département. Le résultat est le solde entre les produits et les charges de fonctionnement.

La section d'investissement nécessite un besoin de financement de 26 313 368 €. Ce montant sera pris à la section de fonctionnement et affecté au déficit d'investissement. L'excédent restant à reporter est de 91 655 951 €.

Concernant le Centre Départemental de Corrèze Santé, l'investissement présente un excédent à reporter de 29 560 €, le fonctionnement présente un déficit à reporter de 35 189 €.

Enfin, au niveau du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, un excédent d'investissement cumulé de 74 099 € doit être reporté, et au niveau du fonctionnement, l'excédent est 361 101 €.

Nous devons donc délibérer sur l'affectation des résultats de ces 3 budgets.

La délibération n° 103 relative à l'affectation des résultats 2022 et à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 104

BUDGET PRIMITIF DU DÉPARTEMENT POUR 2023

M. COMBY — Dans le contexte budgétaire 2023, la collectivité doit faire face à une vague de nouvelles dépenses pérennes imposées par le Gouvernement. Ces dépenses contrarient la baisse des dépenses de fonctionnement de notre collectivité depuis plusieurs années. Nous y faisons face. Elles représentent 10 M€ de dépenses supplémentaires en 2022 et 8 M€ pour le budget 2023, auxquels s'ajouteront 6 M€ liés à l'inflation. Certes, les recettes sur les 2 dernières années sont exceptionnelles, mais elles ne sont pas assurées en 2023 et 2024, car elles reposaient sur 5 M€ supplémentaires de Droits de Mutation à Titre Onéreux en 2022 et 6 M€ liés à la TVA. Des dépenses nouvelles nous sont imposées et les recettes exceptionnelles jusque-là obtenues sont incertaines. Ce constat nous oblige à faire preuve de prudence pour compenser le retour éventuel de l'effet ciseau, c'est-à-dire l'augmentation des dépenses et la baisse des recettes, tout en maintenant notre ligne de gestion responsable, protectrice et dynamique pour l'avenir de la Corrèze. La priorité du budget 2023 est de poursuivre le processus de désendettement du Département à hauteur de 15 M€ en 2023. L'investissement pour la Corrèze et ses habitants, pour dynamiser l'emploi et l'économie, occupe le cœur de ce budget, représentant 94 M€. Les 4 grands axes de ce budget ont été présentés par le Président dans son propos liminaire :

- Le premier axe porte sur les solidarités humaines, qui doivent être renforcées pour les personnes âgées, handicapées et dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance et du logement social. Notre politique d'insertion est essentiellement basée sur les droits et les devoirs des bénéficiaires.
- Le deuxième axe concerne l'accélération des transitions écologique et énergétique pour tous les Corrèziens, les collectivités locales et pour le patrimoine du Département.
- Le troisième axe est dédié aux routes du quotidien. Un nouveau plan dédié aux routes secondaires complète le plan annuel du réseau routier. Nous engagerons également le programme des Routes 2030 et de plusieurs déviations, ainsi qu'un plan de sécurité routière.
- Le quatrième axe consiste à développer davantage les solidarités territoriales. Le Département est le premier financeur des collectivités et des communes corréziennes. Il se veut un acteur dynamisant pour l'économie locale et pour l'emploi en Corrèze.

Les recettes 2023 sont effectivement incertaines, nous devons le répéter. Cette incertitude provient de la conjoncture instable. Les recettes sont affichées à 305 M€, mais 60 % sont des recettes de fiscalité, donc sans pouvoir de taux. Cette part des recettes est dépendante de la conjoncture. 21 % des recettes sont issues de dotations de l'Etat figées à 65 M€. Par ailleurs, les compensations des AIS (Allocations Individuelles de Solidarité), qui répondent à des critères complexes, sont difficiles à projeter.

Pour 2023, la section de fonctionnement affiche des dépenses réelles à hauteur de 274,5 M€, soit une augmentation de 19 M€ par rapport au CA de 2022. Cette augmentation se compose de 8 M€ liés aux mesures gouvernementales, de 6 M€ liés à l'inflation et de 5 M€ dédiés à l'augmentation de la prise en charge de l'enfance et de l'autonomie. Nous garantissons notre modèle social avec 60 % des dépenses consacrées au domaine social, notamment avec la pérennisation des mesures du Ségur pour 7 M€. Compenser la hausse des dépenses sociales sur les 4 années, d'ici la fin du mandat, n'est pas garanti.

Les dépenses d'investissement, pour demain et pour les Corrèziens, concernent le réseau routier pour 28 M€, la transition énergétique pour 21 M€, la transition écologique pour 4 M€, les solidarités territoriales pour 15 M€, ainsi que l'attractivité du territoire pour 13 M€. Ces dépenses d'investissement cumulées représentent un budget total de 94 M€. Le désendettement du Département se poursuit par une réduction de la dette de 13 M€. Depuis 2015, la dette a été réduite de 100 M€, dont 15 M€ uniquement sur l'année 2022. Nous bénéficions d'intérêts à taux variables qui augmenteront légèrement en 2023, soit 500 000 € d'intérêts supplémentaires pour l'année.

Nous parvenons à l'équilibre budgétaire avec un volume à 554 M€. Une mobilisation de l'excédent de fonctionnement de 64,9 M€ offre au Département une capacité d'investissement à hauteur de 125 M€. En cumulant le budget de 94 M€ et le désendettement de 13 M€ (en effet, nous empruntons 18 millions et remboursons 31 M€) nous disposons d'un budget pour 2023 robuste et responsable. Il assure aux Corrèziens une protection dans le contexte national que nous connaissons, et permet la réalisation d'investissements d'avenir pour renforcer notre modèle social et améliorer la qualité de vie des Corrèziens. Il nous permet d'accompagner les grandes transitions tout en accélérant le désendettement du département et *in fine* d'améliorer notre capacité d'investissement. Nos engagements pour 2023 sont fidèles à ceux du début de notre mandature. Le Département reste solidaire, protecteur et innovant pour les Corrèziens, engagé pour leur qualité de vie. Par sa politique, il dynamise l'économie locale et accélère les transitions écologique et énergétique pour un aménagement durable de la Corrèze. Voilà, Monsieur le Président, les grandes lignes du budget 2023 pour le Département.

Mme BOISSIERAS – J'ai été très sensible et très attentive à votre discours liminaire prônant des politiques sociales volontaristes et un projet de bouclier social pour les Corrèziens les plus fragiles. De nombreuses actions que vous proposez dans ce budget recueillent notre aval, voire notre appui. La première page de votre rapport budgétaire rappelle les faits et le contexte inédit national et international dans lequel s'inscrit le budget primitif 2023. Je ne reviens pas dessus. Mais alors que le rapport du Compte Administratif 2022 concluait à la baisse du risque d'un effet ciseau des recettes et des dépenses, il devient inévitable selon votre budget. Lors de la séance du 24 février 2023, vous nous présentiez 3 hypothèses qualifiées de pire, demi-pire et légèrement pire. Votre proposition d'aujourd'hui peut être qualifiée d'un peu meilleure, assez éloignée des précédentes. Nous nous y attendions, Monsieur le Président, la ficelle était un peu grosse et nous ne sommes pas dupes. Vous prévoyez une forte hausse des dépenses causée essentiellement par les nouvelles mesures gouvernementales, notamment le Ségur, la revalorisation de l'APA et la revalorisation salariale au sein de la collectivité, désormais supportée en année pleine. Vous prévoyez une mise en provision de 30 M€ afin de pérenniser les mesures du Ségur, comme vous l'avez dit. Puisqu'une part importante des recettes dépend désormais de la consommation, elles sont estimées prudemment. Nous comprenons la fragilité des Droits de Mutation à Titre Onéreux et l'impact d'un potentiel ralentissement économique sur la collecte de la TVA.

Ce budget primitif, Monsieur le Président, s'inscrit donc dans la continuité de 2021 et 2022, mais il est, plus encore que les années précédentes, déséquilibré entre les missions qui incombent obligatoirement au Département et celles que vous choisissez. Ce budget n'est pas le fruit du hasard ou de la chance, comme vous l'avez évoqué. Au contraire, il est très préparé et très étudié. 43 M€ d'épargne nette dégagée en 2021, puis 54 M€ en 2022, celle-ci ne cesse de croître, sa courbe est impressionnante. La collectivité s'attache à garder une forte capacité d'autofinancement, comme toutes collectivités. Cependant, cet objectif ne doit pas se concrétiser au détriment des politiques publiques envers l'ensemble des Corrèziens. L'investissement s'envisage au-delà du soutien aux communes et de la commande publique. Il participe à la bonne santé de nos entreprises et répond aux besoins de notre territoire.

L'investissement productif revient aussi à adopter des politiques volontaristes, en appui aux familles, par le renforcement de moyens humains dans des secteurs mis à mal par l'évolution de la société et la conjoncture économique. Je pense notamment au manque d'assistantes maternelles dans le secteur de la petite enfance pour proposer des solutions de garde à de jeunes parents. Certains parents ne peuvent pas répondre à des emplois dans la restauration ou à des postes en horaires décalés. De ce fait, certaines entreprises peinent à recruter. Que dire des soignants ? Cette donnée participe aussi à l'attractivité d'un territoire. Accompagner les nouveaux arrivants est une bonne chose, mais les citoyens déjà installés dans le département doivent aussi être soutenus. Je pense notamment à nos aînés. Votre politique va aboutir à la dissolution des instances, aussi notre devoir est d'en gérer les conséquences. La rencontre avec la Direction de l'Autonomie n'a pas encore eu lieu, mais d'après les retours qui me sont parvenus, rien n'est prévu. La réorientation des adhérents des services et de leurs aides à domicile ne sera pas simple à gérer. Cette perspective met beaucoup de gens à l'envers. De nombreuses personnes sont dans des situations difficiles, nous le voyons autour de nous, Monsieur le Président, et vous l'avez rappelé. Initialement, je n'avais pas prévu d'intervenir de la sorte concernant ce budget, mais cette semaine, j'ai assisté à 3 conseils d'administration, parfaitement représentatifs de l'esprit de votre budget. Lundi, lors du CAUE (Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement), nous avons beaucoup félicité le personnel qui réussit à faire beaucoup avec peu de moyens. Vous encouragez le fait de solliciter les collectivités qui ramènent de l'argent par leur adhésion, et de minimiser les particuliers, car les moyens humains sont insuffisants pour répondre à davantage de demandes. Vous leur dites qu'aucun budget supplémentaire ne sera débloqué et que le taux du montant de la taxe d'aménagement redistribué diminuera, comme depuis des années.

Mardi, le conseil d'administration de Corrèze Ingénierie, devant un parterre de Maires, a félicité les services. Les Maires se sont vu reprocher de faire trop peu avec beaucoup de moyens et doivent intensifier leurs efforts. Vous leur demandez de s'endetter pour soutenir nos entreprises à travers la commande publique. Les Maires sont satisfaits de la contractualisation, même si la première tentative n'a pas bien fonctionné et a été écourtée. Grâce à la contractualisation, les Maires obtiennent de la visibilité, la situation est confortable. De surcroît, un demi-poste sera créé pour Corrèze Ingénierie. Mercredi, lors du conseil d'administration de l'ODCV (Oeuvre Départementale des Centres de Vacances), nous avons été informés d'une rencontre qui s'est tenue le 26 janvier entre vous, Monsieur le Président, et les membres du bureau de l'association. Cette belle association est spécialisée depuis 75 ans dans le domaine du tourisme social, elle permet à de très nombreux Corrèziens de quitter pour quelques jours le cocon familial en participant à des classes de découverte ou d'intégration. Ainsi, certains découvrent la montagne ou la mer, j'en ai fait l'expérience 50 ans auparavant. S'ouvrir socialement relève aussi de l'investissement. Nous avons eu vent, sans plus de détail, d'une rencontre difficile pour les membres du bureau de l'ODCV. Ils ont été placés face à un ultimatum. L'ODCV accepte de verser à compter du 1^{er} janvier 2024 un loyer annuel de 300 000 € au Conseil Départemental, soit un montant 3 fois plus élevé qu'actuellement. Sinon, le Conseil Départemental passera une DSP (Délégation de Service Public). La date butoir pour répondre à cette proposition a été fixée au 20 avril. Stupeur et tremblement dans la salle puisque l'ensemble des personnes présentes connaît parfaitement le fonctionnement de cette association. Sans attendre l'exposé fourni et détaillé du trésorier, elles ont immédiatement compris que dégager 200 000 € de bénéfices supplémentaires était un objectif difficilement atteignable par l'association.

Monsieur le Président, cette différence de traitement envers les uns et les autres m'irrite. Votre choix de contraindre et d'asphyxier les organismes et les associations que vous considérez comme futiles ou superflus, pour mieux en servir d'autres, n'est pas le mien. Les montants réclamés à ces acteurs ne sont rien au regard des 91,65 M€ de résultats de fonctionnement en 2022. Je ne peux que déplorer votre choix. En outre, Monsieur le Président, je suis en colère pour avoir entendu en fin de réunion (alors que l'ensemble de l'Assemblée constatait l'impossibilité pour l'association de tenir un tel délai) « vous ne pouvez pas intervenir, Madame BOISSIERAS, car vous allez prendre la foudre et nous aussi ; cela risque de desservir l'ODCV ». J'ai alors répondu que, dans ces conditions, je ne voyais pas en quoi je pouvais être utile. Je précise que j'étais seule à représenter le département, comme lors du précédent conseil d'administration. Monsieur le Président, vous nous répétez régulièrement que vous appartenez à une famille politique qui a hautement conscience des droits et des devoirs. Je veux vous dire que les républicains n'ont pas le monopole de la notion de droits et de devoirs. J'ai le droit de m'exprimer dans cette Assemblée, sans craindre de faire part à tous de mes remarques et de mes constats. J'en ai surtout le devoir. La gouvernance par la peur ne peut pas être tolérée, ni ici ni ailleurs. Elle est de plus en plus présente dans nos vies, je vous invite à la combattre tout comme moi. La peur a toujours (l'Histoire en témoigne) amené les hommes au désastre.

M. LE PRÉSIDENT — Cela en dit long sur ce que vous êtes capables de déclarer sur un budget aussi fort et programmatique que celui-ci. Sur un temps fort comme le vote d'un budget principal, qui contient des orientations que le Département de la Corrèze assume depuis des années, je vous mets au défi de trouver un seul poste ou une seule ligne ayant été retiré. Une seule ligne.

J'entends dans vos propos que nous ne faisons rien et essayons de banaliser. Vous avez la lucidité de reconnaître que ce budget ne doit rien au hasard, qu'il est préparé. Oui, il s'agit de notre dixième budget. J'ai même pu proposer des contre-budgets lorsque j'occupais votre place. Oui, nous connaissons les sujets budgétaires. Le budget n'est que la traduction d'orientations politiques, ce que je répète tous les jours aux services. Je ressens de la haine pour ce document, aujourd'hui comme à l'occasion de chaque Conseil Départemental, parce qu'il est avant tout un document administratif, qui présente le défaut de vous amener les uns et les autres, qui parfois faites preuve d'un traitement superficiel des sujets, à une vision très partielle de ceux-ci. Ainsi, je me suis efforcé, comme mes collègues pour les notes de synthèse, à redonner la dimension horizontale à notre vision. Nous construisons un budget avec des axes particulièrement forts sur le fonctionnement (malgré la prudence, nous ne sommes en baisse en nulle part) et en investissement, sur des thématiques structurantes comme la transition écologique.

Certes, vous pouvez ne pas partager la façon de mettre en œuvre Corrèze Autonomie. Excusez-moi de vous le dire, mais lorsque je vois quelques-uns de mes amis politiques, sur un sujet qui n'est pas politicien, mais politique, traitant de la vie de la cité, résumer l'autonomie au travail des instances, je ne souhaite rien retirer à ce que font les 30 agents qui travaillent sur le sujet. Venir m'expliquer qu'aujourd'hui, sur un budget du Département de 153 M€, le sujet de

l'autonomie représente le petit bout de la lorgnette des instances de coordination pour l'autonomie (ICA), censées apporter une révolution en finançant des personnels pour 1,5 M€, cela n'est pas à la hauteur du sujet. Vous me rétorquez que je n'ai rien à proposer, en déclarant que le paquet est déjà ficelé, que tout est décidé, mettant en cause un soi-disant management par la peur. Si nous considérons que les débats sont ouverts, coconstruisons une approche très novatrice. Il convient de construire, petit pas par petit pas, le bouclier énergétique. Qu'un département devienne un agrégateur et un distributeur d'énergie, cela ne s'est quasiment jamais produit en France. Cela signifie que le Département sera capable de se substituer à EDF (Electricité de France), non pas pour « faire du fric », mais pour construire un bouclier énergétique. Une telle action est très forte, elle laisse une empreinte. Aujourd'hui, cela est perçu comme une goutte d'eau dans l'océan, mais dans 10 ou 15 ans, les Corrèziens pourront être protégés, par exemple si la Chine déclare la guerre à Taïwan, parce que nous aurons pris certaines décisions. Pour l'autonomie, nous étudions la manière d'agrèger collectivement. Ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera peut-être pas demain. Résumer nos travaux au seul sujet de l'autonomie est très réducteur.

Vous déclarez que nous n'avons pas le monopole des droits et devoirs et exprimez votre désaccord en arguant de votre philosophie différente de la nôtre. « Vous auriez dû travailler parce que nous avons besoin de soignants et d'assistantes maternelles ». Pardonnez-moi, mais vous visez à côté de la cible. Les assistantes maternelles sont rattachées à la CAF (Caisse des Allocations Familiales), elles dépendent d'une politique de solidarité de l'Etat via des financements dédiés. Nous sommes très attentifs, je suis très attentif à la mission qui nous incombe : désagréer. Certaines personnes font du zèle, y compris dans nos services. Il convient d'étudier les éléments dans toute leur largeur et de faire preuve de souplesse sur des agréments de Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM). Nous affirmons que le personnel politique peut assumer un rôle sur les services, en alertant lorsque la ligne jaune est dépassée. Vous évoquez les besoins de la petite enfance. Nous sommes pourtant passés de 16 M€ en 2015 à 22 M€ en 2022, auxquels s'ajoutent 2 M€ supplémentaires cette année. Parallèlement, nous passons de 62 à 71 agents en 2023 pour l'enfance en danger. Comme un certain nombre de départements, nous sommes proches de la rupture. Au-delà du budget, si des agents supplémentaires ou des transferts de lignes de crédit apparaissaient nécessaires dans un avenir proche, nous nous y attellerons. Dans le Département, nous ne laissons pas quelqu'un au bord de la route. Sur les soignants, notre combat vise à faire en sorte que « l'on ne nous refile pas le soin ». Le Département ouvre des postes d'aides-soignantes en les finançant à 70 % dans les EHPAD, contre seulement 30 % financés par l'Etat. Nous finançons à 100 % les Agents des Services Hospitaliers (ASH), qui sont devenus des aides-soignantes, lesquelles sont devenues des infirmières et ainsi de suite. Cela représente donc un transfert colossal de charges. Nous ne sommes pas là pour pleurer. Là ne sont pas des exemples de compétences du Département, mais des exemples de défaillance de l'Etat.

Vous évoquez ensuite des satellites et divers financements. Nous avons opéré le choix, pouvant être discuté, d'allouer 200 000 € de taxe sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le CAUE. Cette taxe est régulièrement en baisse et nous maintenons le budget. Nous n'avons pas baissé la dotation du CAUE en proportion. Chaque chapelle, regardant un sujet par le petit bout de sa lorgnette, raconte ce qui l'arrange au moment où cela l'arrange. Nous pourrions certes intervenir auprès de tous les particuliers. Si demain, nous allouons 3 M€ au CAUE, l'organisme embauchera pour 3 M€. Quelle est la priorité ? Aujourd'hui, nous souhaitons que les agents financés par la taxe accomplissent les missions prioritaires et ne s'autoalimentent pas en vue des missions qui ne sont pas forcément prioritaires pour le département. Le jour où le projet sera différent, nous pourrions réviser nos priorités.

Je n'ai pas bien compris le sens de vos propos sur Corrèze Ingénierie. Quoi qu'il en soit, les Maires sont d'accord. Même si cela est contradictoire avec ma soi-disant volonté de leur plaire, je répète ici que nous avons arrêté ce choix parce qu'ils nous le demandent et que nous avons besoin de les aider. Nous préférierions qu'ils nous demandent moins et fassent preuve de plus de sérieux, parce que vous imaginez bien qu'ils ne vont pas tous consommer, pour que nous puissions augmenter les taux. Nous l'avons seulement fait en matière de rénovation énergétique. S'ils ne consommaient pas ces 7 M€ supplémentaires, sachez que cette somme représente l'équivalent de la restructuration de 2 collèges. D'ici à ce que nous le constatons, cet argent sera consommé en 2027-2028, c'est pourquoi nous disons aux Maires d'y aller. J'espère que le travail de concertation sur la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) débouchera sur un déploiement rapide des projets venant de l'Etat.

Sur l'ODCV 19, les collègues n'ont pas siégé au conseil d'administration d'avant-hier parce que nous estimions qu'il était pertinent de permettre aux membres présents d'échanger sans la présence de représentants du Département. Lorsque les administrations assistent à une telle instance, certains n'osent pas trop parler. Vous avez mis en cause la

probité de nos 2 collègues (« ils devaient être gênés aux entournures ») sans savoir, sous prétexte qu'ils auraient un sujet délicat à défendre. Deuxièmement, il est inadmissible, même de votre part, de considérer que nous aurions, le 27 janvier, posé un ultimatum au 20 avril pour trouver une solution, en mettant chacun devant le fait accompli. Nous avons suffisamment abordé le sujet, y compris dans cette instance, y compris avant les élections. Le sujet est rendu public et nous conduit à la décision formelle de passer une délégation de service public. Toute autre solution nous ramènerait à une conclusion entre amis et pourrait donc être attaquable par les uns et par les autres, parce qu'il s'agit d'un marché concurrentiel, avec l'utilisation d'un service dans les 2 endroits exceptionnels que sont Chamonix et La Martière (nous faisons de l'éducation populaire au milieu des bobos, cela est toujours intéressant). Je n'accepte pas le procès d'intention, car il s'agissait de faire en sorte qu'une œuvre départementale, héritage du CNR (Conseil National de la Résistance) auquel je suis très attaché, puisse perdurer. Charles CEYRAC, ancien Président du Conseil Général, avait demandé en 1992 à l'ODCV de dépoüssiérer un peu. 30 ans plus tard, ses explications sont encore valables. Si quelque chose perdure pendant 70 ans, cela ne signifie pas qu'elle est judicieuse. A mon avis, l'éducation populaire a toute sa place sous d'autres formes. Nous avons ouvert l'Espace 1000 Sources, mais rencontrons des difficultés pour y transmettre une éducation populaire. La problématique relève d'une conception englobant à la fois les attentes des familles et celles des enseignants vis-à-vis de l'éducation populaire. J'espère que l'ODCV 19 durera encore longtemps. Nous prenons actuellement un virage pour définir la méthode de transmission de l'éducation populaire. A l'époque, tel que tu l'as déclaré avec justesse, l'éducation populaire consistait dans une société complètement rurale à ouvrir les administrés à d'autres horizons. Il s'agissait notamment de ne pas rester sous l'emprise du patriarcat. Aujourd'hui, le lien entre la terre, l'alimentation et l'éducation de nos gamins a disparu, y compris dans nos campagnes. Il convient de le repenser. Le sujet de l'ODCV 19 n'est pas posé depuis le 26 janvier. Nous l'avons soulevé avec les responsables de l'ODCV 19 voici déjà 4 ans, lorsque nous avons rapproché le bail de Chamonix de celui de La Martière. Je rappelle publiquement, par souci de transparence, que l'ODCV 19 ne payait aucun loyer et utilisait gratuitement toutes ces installations. Je rappelle que 17 M€ ont été investis dans la modernisation du site de La Martière. Aujourd'hui, ces investissements publics bénéficient exclusivement aux associations d'éducation populaire ou à vocation sociale, qui sont légion. Lorsque nous avons rapproché les baux, nous avons proposé à celle-ci de payer un loyer pour que nous puissions justifier des faits. Ainsi, un loyer de 100 000 € est versé depuis 2-3 ans. L'amortissement correspondant dans nos comptes s'élève à 300 000 € par an. Devons-nous procéder en gré à gré, tel que nous le demandons depuis 4 ans ? Tous les ans, nous demandons à l'ODCV de nous soumettre un projet global dans l'hypothèse où nous devrions justifier l'opération. Nous attendons un tel projet. Une DSP ne se passe pas en 3 jours et le bail se termine en juillet 2024. Il nous appartient donc de décider avant la fin de l'année. Je souhaitais inscrire le point à l'ordre du jour de la présente séance et leur ai exprimé clairement mon point de vue.

Nous ne pouvons pas accepter d'avoir été promenés pendant toutes ces années. Nous avons déjà repoussé le sujet à 2 reprises et vous demandez de le traiter lors du Conseil Départemental de juillet. Effectivement, je leur fixe un ultimatum, qui est lié à l'exercice même de notre mission. Nous pourrions identifier un système juste, quitte à décider d'une politique familiale renforcée, mais aucune proposition n'est reçue. Tant que nous y sommes, je vais tout mettre sur la table. Tous les ans, 300 000 € du budget de la politique familiale revient au bénéfice exclusif de l'ODCV 19. Tous les ans, je reçois des plaintes de professeurs et d'organisations, interrogeant les raisons de l'octroi d'une aide pour les classes de mer ou de montagne, alors que cela me coûte la moitié du prix de l'ODCV 19 si je passe par un autre organisme. La moitié que se partagent les communes et les familles leur coûte moins cher que le tiers qu'ils paient aujourd'hui dans le cadre de l'ODCV. Aujourd'hui, très clairement, nous choisissons de poser les sujets sur la table. Si leur proposition à 200 000 € sur 3 ans pour les 2 sites représente le juste prix, ils soumissionneront à ce prix-là. Or, l'ODCV 19 considère que si nous ouvrons à tous le bénéfice des 300 000 € de la politique familiale pour faire partir les classes, cela ne convient plus. Pourquoi les autres y arrivent-ils à un coût plus réduit ? La disponibilité de l'argent public n'appelle pas en elle-même à le consommer pour le consommer, il convient de l'allouer justement et de manière efficiente. Je sollicite votre indulgence dans l'analyse, c'est elle que nous recherchons. J'assume le fait d'avoir fixé un ultimatum. Je leur ai signalé avoir reporté le point pour leur laisser le temps d'en discuter, dans la perspective de la DSP. Enfin, le conseil d'administration a été convoqué à une réunion. Il aura fallu fixer 4 ultimatums en 1 an, que nous reportions 2 fois le sujet en Conseil Départemental pour qu'enfin ils réunissent le conseil d'administration avant-hier et choisissent de passer une délégation de service public. Tout ça pour ça. Tous les acteurs autour de la table, le Directeur, le Trésorier, la Présidente comme l'un des Vice-Présidents connaissent et relancent le sujet depuis plus de 3 ans. Des professionnels de l'ODCV 19 me confient qu'ils peuvent faire mieux dans un paquet de domaines. Je vous le donne en mille : à La Martière, la moitié des hébergements n'est pas utilisée. Le taux d'occupation est très faible. A Chamonix, ils rencontrent de gros problèmes de logement des saisonniers. Nous en logeons de temps en temps et là, c'est vide.

Or, nous n'avons peut-être pas besoin d'accompagner les saisonniers comme les gamins de l'éducation populaire. J'aurais souhaité renvoyer le sujet vers une commission de travail, mais dès lors qu'il est exposé publiquement, je vous invite à vérifier mes propos. Vous verrez que l'ultimatum fixé au 20 avril est un recours de la dernière chance, pour que nous ne passions pas une délégation de service public en Conseil Départemental.

Mme BOISSIERAS — Dans ses pratiques depuis le début de votre premier mandat. Vous me dites également que les membres du conseil d'administration étaient au courant...

M. LE PRESIDENT — Non, pas le conseil d'administration. C'était leur première réunion depuis...

Mme BOISSIERAS — Nous avons réuni un conseil d'administration le 15 décembre.

M. LE PRESIDENT — Le sujet avait-il été soulevé ?

Mme BOISSIERAS — Le sujet est abordé lors de chaque conseil d'administration. Je souhaite me concentrer sur le triplement du montant du loyer. Auparavant, je n'en avais nullement connaissance.

M. LE PRESIDENT — Il ne s'agit pas du triplement du loyer, mais d'avoir un loyer.

Mme BOISSIERAS — Un loyer existe déjà.

M. LE PRESIDENT — Mais non. Le loyer est à 0 sur une grosse partie. Nous avons fixé un loyer pour Chamonix lorsque le bail correspondant a été prolongé. En revanche, depuis que La Martière existe, le loyer est nul. Peut-être avons-nous scindé en 2 la somme de 100 000 €... A moins que ce soit 100 pour 1. Je vous propose de reprendre le sujet.

M. COMBES — Le débat budgétaire est toujours abordé avec passion. C'est un aspect positif, car nous sommes présents pour cela, sous réserve de passions réelles et non pas de passions tristes, pour pasticher un certain Président. Comme tous les élus ici présents, Pascale BOISSIERAS accomplit un travail de précision, de présence et d'écoute. Ce sont là les termes du mandat que lui ont confié les électeurs et électrices de son canton, mais aussi du mandat départemental au titre de tout le département. Elle l'exerce avec probité politique. Je la tiens pour une personne modérée sur le plan politique, capable de faire la part des choses lorsque cela s'avère nécessaire. Je considère qu'elle l'a fait, raison pour laquelle je ne souhaite pas que vous lui adressiez cette forme de procès d'intention s'agissant des élus qui n'étaient pas présents au conseil d'administration. Si nous avons compris les raisons de leur absence, vous auriez pu le préciser autrement. Il était important de dire sa probité, comme celle de tous les élus ici présents, majorité comme minorité.

Sur le sujet de l'ODCV, vous avez formulé certaines vérités. Nous ne sommes pas dupes de ce qui se produit. Nous ne sommes pas non plus nés de la dernière pluie puisque nous avons été aux commandes précédemment. Lorsque nous mentionnons la dette, il ne s'agit pas simplement de celle de l'ODCV pour La Martière et les travaux, mais aussi des charges que nous supportons à l'époque sur les Maisons Du Département (MDD), créées dans les conditions que vous connaissez. Peu importe, cela s'est réalisé. Sur la question des œuvres de vacances, j'estime que vous repassez par le bout de votre lorgnette idéologique (vous avez ce penchant) lorsque vous parlez « d'éducation populaire au milieu de bobos ». La formule était facile. Quand Chamonix et La Martière ont été créés à l'ODCV, les bobos n'étaient pas encore arrivés. Vous aurez bien compris qu'ils arrivent lorsque les choses se sont déjà embellies. Je ne suis pas d'accord pour dire que ces enfants pourraient se rendre dans des lieux plus déclassés vis-à-vis de la « boboïtude ». Nous devons être fiers. Il convient d'éviter les écarts idéologiques sur le sujet de l'OCDV. Je vous rappelle que vous avez quand même traité un ancien élu, membre du conseil d'administration, de « gauchois laïcard ». Dans l'absolu cela n'est pas grave, il convient juste qu'il vous réponde.

Pourquoi ne pas aller au bout ? Vous réévaluez le loyer de 105 000 € à 300 000 €. Si vous estimez nécessaire de passer une délégation de service public, pourquoi pas. Avec quelles conditions intervenons-nous sur une œuvre départementale historique, au regard de l'esprit ayant présidé à la création de ces établissements ? Pourquoi ne proposez-vous pas un audit de gestion de l'ODCV de façon transparente ? Nous regarderions ce qui fonctionne et ce

qui ne fonctionne pas. Effectivement, des chambres ne sont pas utilisées, car vous ne pouvez pas faire dormir des personnes âgées sur des lits superposés (à Chamonix par exemple). Certains aspects créent une vacance, il convient de les auditer. Je vous rejoins : des personnels estiment que nous pourrions faire mieux. Pour autant, nous rendons ce dossier difficile à traiter en le décontextualisant et en le politisant.

M. LE PRESIDENT – Je suis d'accord avec vos propos. Néanmoins, je pense que les responsables de l'OCDV avaient compris la cible à atteindre depuis longtemps. Nous avons attendu jusqu'au mois de décembre et leur retour a consisté à demander « Combien devons-nous faire pour le projet et pour arriver où ? » Les bras m'en tombent. Je ne me plaçais pas sur le financement, mais sur le contenu du projet : comment voyons-nous l'éducation populaire et où la transmettre pour que cette transmission ait un sens ? Nous pensions aboutir. Il y a un an, l'OCDV nous demandait de rédiger le projet. Nous leur avons répondu que cette tâche leur incombait. Aujourd'hui, vous m'adressez une leçon de morale. Pourquoi ai-je traité cette personne de « gaucho laïcard » ? Parce que cela correspond à la réalité. Le procès d'intention n'est pas acceptable. Je veux bien prendre des branlées, cela est bénéfique. J'avais effectué une lecture commentée du document. La conclusion avait le mérite d'être claire. Si cette formule le choque, cela m'inquiète davantage.

Mme TAYSSE – Nous avons la chance extraordinaire de détenir ces 2 Rolls-Royce dans notre parc immobilier. Beaucoup de départements nous les envieraient. Nous parlons d'éducation populaire, sachant que le cœur de métier de la collectivité est l'action sociale. Nous aurions là 2 lieux magiques pour travailler sur 2 sujets fondamentaux : l'aide sociale à l'enfance et l'insertion. Pourquoi ne le faisons-nous pas ? Vous disqualifiez, même pas à demi-mot, les membres du Conseil Départemental qui ne proposent aucune idée pour nourrir et instruire le projet. Le personnel politique est pourtant censé voir un peu plus loin que le bout de son nez, il sert aussi à formuler des idées. Dans le nouveau Schéma Départemental de l'Enfance, j'entends parler d'un lieu qui offrirait une coupure, une pause, à ces enfants qui vivent dans une souffrance familiale et une souffrance scolaire. Je l'ai vécu dans mon métier précédent : des enfants qui subissaient des maltraitances sexuelles se sont livrés à moi, non pas dans les murs de la classe à Tulle, mais à Chamonix, où ils se trouvaient dans un lieu de respiration qui les coupait de leurs souffrances quotidiennes. Pourquoi n'utilisons-nous pas ce lieu ? C'est de l'or en barres. Ce faisant, nous réaliserions véritablement une innovation sociale et nous pourrions être fiers de l'action conduite. A propos de ce lieu hypothétique, décliné dans le cadre du nouveau Schéma Départemental de l'Enfance, je n'ai pas perçu beaucoup d'enthousiasme de la part de la gouvernance que vous portez. Nous disposons de l'outil. Pourquoi ne remplissons-nous pas nos missions avec les pépites que nous avons en magasin ?

M. LE PRESIDENT – Je vais vous répondre sobrement, chère Annick. C'est une déconnexion totale de la réalité du département. Je partage votre propos sur un point : nous n'avons pas beaucoup œuvré pour que Chamonix et La Martière deviennent des lieux d'insertion, bien que quelques clauses d'insertion sociale apparaissent dans les marchés récents. Nous ne sommes pas près d'assumer le fait d'expliquer aux Corrèziens que nous allons faire partir des bénéficiaires du rSa à Chamonix et à La Martière. Nous vous en laissons le soin pour la prochaine mandature.

En revanche, vous faites preuve d'une méconnaissance totale sur l'aide sociale à l'enfance, car nous envoyons les enfants à Bugeat et ailleurs. Cependant, chère Annick, nous ne sommes pas chez nous sur ce site. Nous en payons l'aménagement et les travaux. Désormais, le sujet figurera pour de bon au cahier des charges. Nous avons besoin d'un opérateur qui souhaite évoluer. Le projet que nous attendions n'était pas lié au versement du loyer, mais visait à définir l'objet du bail. Cela vaut la peine que le conseil d'administration s'enquière des propositions. La possibilité de le transformer en un autre lieu existe, mais nous ne sommes pas chez nous, à part pour assumer les charges de propriétaires. Il y aurait certes des choses à faire, je n'ai aucune réticence à cet égard.

Mme TAYSSE – L'angle abordé dans la presse, à savoir « ils ne travaillent déjà pas et on les envoie en vacances dans un lieu idyllique », est hors sujet. Les personnes qui se retrouvent sans travail et perçoivent des revenus minimums sont touchées par des problèmes de santé, de malnutrition, des problèmes d'hygiène et d'estime de soi. Dans une telle structure, y compris avec les forces vives d'une association œuvrant pour l'insertion, nous pouvons les aider, non pas à se faire servir en pantoufles, mais à contribuer pourquoi pas à l'entretien du lieu, à la préparation des plats en cuisine, tout ce qui relève d'une démarche professionnalisante. Ces parenthèses sont porteuses d'effets positifs bien

plus que le saupoudrage. En ce sens, je considère que la structure peut faire office d'outil véritable d'innovation sociale. Je suis prête à l'argumenter et à le défendre.

M. LE PRESIDENT — Il ne s'agit pas tant d'argumenter que de s'interroger sur le devenir, la vocation du projet. Nous n'avons pas de problème particulier avec ça, pas plus que nous ne disposons d'un plan B sur le sujet. Je pensais que nous traiterions de l'OCDV en temps voulu, autant l'avoir traité présentement. Il me semble important de revenir sur le budget.

M. LABBAT — Monsieur le Président, vous êtes perturbant. Comme vous êtes perturbant, je suis perturbé. J'avais préparé une intervention de 4 pages que j'ai travaillée depuis ce matin à 9 heures. Je vais donc m'excuser auprès de mes collègues, car quitte à me lancer sans filet, il demeure possible que je sois un peu brouillon. Il est déjà midi et nous devrions peut-être accélérer.

Je souhaitais vous proposer de ne pas voter votre propre budget pour provoquer un électrochoc. Mes collègues ont indiqué qu'ils me retrouvaient bien dans cette tentative, disant « tu es complètement fou ». Mon intention était que chacun comprenne, en particulier ceux qui nous gouvernent, que les communes, les EPCI et les départements ne peuvent pas tout régler. Nous ne pouvons pas continuer à maîtriser nos coûts de fonctionnement en pressant les agents au détriment du service rendu, provoquant la dégradation du travail, pire encore, le mal-être au travail dans certains cas et enfin la fuite pour se protéger dans un contexte sans cesse toxique. Je vous dédouane de certains éléments, car nous en mettons de plus en plus sur certaines compétences, mais tout n'est pas résolu pour autant. Ce matin, vous avez estimé nécessaire, devant l'unité syndicale, de remettre l'humain au cœur du projet. Je vous dis chiche, Monsieur le Président. Remettez l'humain au cœur du projet. J'insiste sur ce fonctionnement parce que les résultats budgétaires que vous lisez sont obtenus grâce à la maîtrise du fonctionnement depuis 8 ans. Vous l'avez maîtrisé grandement. Pourtant, alors que le Département de la Corrèze, comme tous les départements de France, doit s'occuper à 70 % du domaine social, le flux social est sans fin, c'est-à-dire qu'il n'est ni de votre fait ni du mien, mais engendré par la crise mondiale, ainsi que par la crise économique et politique dans ce pays. Les flux arrivent par vagues. Nous en ajoutons sans cesse, échouant à résoudre le problème.

Je vous propose quelque chose qui coûte 0 € : le management par l'amitié, celui que je pratique sans l'avoir inventé. La théorie a été rédigée par quelqu'un qui n'est pas le premier gauchiste de France, à savoir le Général de Villiers dans son ouvrage « Qu'est-ce qu'un chef ? ». Pour ceux que cela intéresse, vous vous y référerez. Ce management est très efficace. En revanche, sa mise en place exige du temps. En outre, s'il n'est pas appliqué correctement, il peut dériver vers un management mou, qui ne vous correspondrait sûrement pas. De même, celui qui l'applique peut être tenté de revenir à un management hiérarchique dans des périodes de fragilité ou de complexité.

Ce qui m'a perturbé jusqu'ici est la formulation d'un budget « robuste ». Même si quelqu'un est robuste, il présente tout de même des fragilités. Je vous aurais proposé plutôt la formulation suivante : un budget « Canada Dry », mais je courrais alors le risque d'être *has been*, car ma collègue née en 1983 me demande « Que signifie Canada Dry ? ». J'y renonce donc. J'aurais pu aussi soulever des non-dits dans ce budget. Leur avantage est de ne pas mentir. Vous avez dit ne pas être dans le satisfecit, mais lorsque nous lisons tous les rapports, j'imagine que nous sommes placés sur écoute, ou que nous sommes tellement prévisibles que son seul préambule répond à la majeure partie de nos inquiétudes. A la lecture des rapports, je ne reconnais pas l'humilité affichée par le Premier Vice-Président, Monsieur ARFEUILLERE. Dans la période où nous nous situons, face aux difficultés des Corrégiens, je considère que le terme « robuste » est une erreur de communication. Les Corrégiennes et les Corrégiens pourraient penser, compte tenu des chiffres fort acceptables, que tout sera possible, que leur vie va être meilleure. Lorsque vous proposez un effort conséquent sur les routes, vous faites fi des augmentations de 20, 30 ou 40 % pouvant intervenir dans les ouvertures de marchés. Lorsque j'ouvre des marchés dans d'autres collectivités, je constate de fortes augmentations. Nous mettons en avant le budget que nous construisons, ce qui est normal, mais pourrions-nous mettre en avant les kilomètres de route que nous faisons, comparés d'une année sur l'autre ? Lorsque des sommes sont additionnées à d'autres pour aboutir à une hausse de 30 %, le Corrégien pense qu'il aura 30 % de routes en plus. En définitive, en tenant compte des augmentations liées aux entreprises, nous pourrions nous retrouver à faire le même nombre de routes que l'année précédente.

Dans le rapport particulier qui évoque l'AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert), vous rappelez qu'en 2021, vous aviez décidé d'externaliser une partie des mesures avec l'ASEAC (Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Corrèze). Vous signez pour 200. Lorsqu'il en est arrivé plus de 200, l'ASEAC vous a opposé qu'elle avait signé pour 200. Tout le flux revient au service public, qui accepte tout ce qui est lié à la situation sociale. Vous êtes perturbant, car après avoir externalisé en 2021, vous nous proposez de réinternaliser par rapport à l'autonomie. J'ai compris qu'en 2021, votre décision était motivée par la volonté d'alléger les services. Sur cette partie, nous atteignons peut-être les limites. Je considère qu'il existe des compétences non optionnelles dans ce Département. Par analogie, vous recrutez un sportif sur ses points forts. Je ne suis pas certain que nous soyons forts sur nos points forts, c'est-à-dire sur notre cœur de métier. Mes propos ne constituent pas une critique de votre gouvernance et je salue les agents du domaine social, mais nous sommes affaiblis par les flux entrants et je n'arrive pas à comprendre que nous développions les actes optionnels (l'Hypervision) au détriment de notre cœur de métier. Le fonctionnement n'est pas uniquement une histoire d'argent. L'organisation est importante. Même si je ne suis pas le mieux placé pour vous le dire, j'estime qu'à force de presser sur le fonctionnement, nos agents sont en grande souffrance. Celle-ci est managériale, ils perdent le sens de leur action, ils se dégoûtent et parfois, quittent notre collectivité alors qu'ils sont passionnés par leur métier. Je ne jette la pierre à personne et vous demande simplement d'en prendre conscience et de mettre le nez à certains endroits parce que nous recevons des remontées assez fortes. A la lecture de tous ces rapports, cette « robustesse » n'est pas avérée et cela me perturbe.

Monsieur BOUNIE quitte l'Assemblée. Il a donné pouvoir pour le représenter et voter en son nom à Madame CHIRAC.

M. LE PRÉSIDENT — Merci. Je souhaite apporter quelques rectifications. Les marchés sur la voirie n'ont pas augmenté de 20 %, mais factuellement de 18 %. Nous avons remis 1,8 M€ en 2022, soit le montant exact de l'augmentation. Nous n'avons pas fait moins, nous avons fait plus. Dans le budget 2023, nous isolons ce qui relève de l'entretien courant et du classique. Je vous rappelle que vous y avez dédié 8 M€ tout au long de votre mandat, alors que nous en sommes à 15 M€ en rajoutant 1 M€ tous les ans. Sur le linéaire, nous avons toujours compensé. Mieux, nous apportons davantage que ce qui est prévu cette année.

La question de l'internalisation/externalisation est intéressante pour nous tous. Nous aurons tendance à réinternaliser en cas de certitude que la valeur ajoutée générée directement par le service public sera aussi favorable, voire meilleure. Tel est le cas pour Corrèze Autonomie. Nous espérons que l'agrégation de l'ensemble donne la somme des parties ($1 + 1 + 1 = 3,3$ et non $0,5$). Nous avons la maîtrise de l'ensemble des sites. En cas de délégation, cette maîtrise disparaît. A l'époque de l'aide sociale à l'enfance, où nous avons délégué de l'AEMO, les structures associatives étaient plus performantes que nous. Ce qui coûtait 1 chez elles coûtait 1,2 chez nous avec les mêmes personnels. D'autre part, nous avons externalisé pour résorber le pic. Nous n'allons tout de même pas prendre des fonctionnaires au Département sur 40 ans, avec leur statut et leurs missions très précises. Une assistante sociale ne peut pas passer d'un service à un autre, ces métiers sont très spécifiques. Pour cette raison, nous avons eu recours à l'ASEAC jusqu'à un certain volume, pour qu'elle dispose d'une visibilité sur ses propres emplois et assure la stabilité de ses salariés. D'ailleurs, les salariés circulent dans les 2 sens entre les 2 structures. S'agissant des Mineurs Non Accompagnés (MNA), une reprise s'observe à l'échelon national. Voilà quelques-uns des éléments pour lesquels nous différencions l'internalisation de l'externalisation.

Sur la souffrance managériale, nous suivons plutôt une tendance d'augmentation des effectifs que l'inverse. On peut nous reprocher de ne pas augmenter suffisamment, mais nous tentons de tirer des enseignements des besoins. N'est pas le chef qui veut. Ce rôle n'est pas simple. Le chef n'est pas celui qui dirige par la peur et fait exécuter les ordres venus d'en haut, c'est celui qui identifie un individu en souffrance, le prend par la main et cherche avec lui la bonne porte pour continuer le chemin. Cela n'est pas facile et très honnêtement, cela va devenir de plus en plus compliqué, car chacun se replie sur soi. Je demande régulièrement aux Ressources Humaines de faire attention à ce point. Lorsque l'un de nos collègues a soumis sa candidature pour un poste sur lequel nous avons retenu quelqu'un d'autre, le collègue devrait systématiquement être informé de la raison pour laquelle nous ne l'avons pas retenu, et non être informé de la raison pour laquelle l'autre candidat a été retenu, ce qui le démotive. Nous rencontrerons de plus en plus de difficultés à recruter sur des postes à responsabilités. En premier lieu, la différence de paie n'est pas avérée. Deuxièmement, il convient pour être attractif de se placer au niveau des exigences de celui qui accomplit la mission. Et encore, ici avons-nous de la chance. Lors de la grève à propos de la réforme des retraites, le personnel est quand même monté dans les camions pour aller déneiger par conscience professionnelle. S'ils avaient voulu mettre le bazar...

Vous évoquez un satisfecit. Sachez que si les rapports sont rédigés au nom du Président, ce n'est pas moi qui les écris. Pour autant, les services témoignent par écrit des actions qu'ils considèrent comme positives. Que la retranscription de leur sentiment ressemble à un satisfecit, soit. Cela est peut-être préférable au violon à tous les étages. Je prends du temps pour relire les rapports à 2 ou 3 reprises. Lorsqu'il m'est demandé pourquoi j'attache de l'importance à l'écrit, je réponds que cela reflète les services. Lorsque ceux-ci rédigent parfaitement une commande politique, je considère que la commande est comprise. C'est un peu le miroir de ce que nous pensons.

Pouvons-nous procéder au vote ? ... Je vous remercie pour le débat et vous propose d'adopter le budget 2023.

*La délibération n° 104 relative au Budget Primitif du Département pour 2023
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 voix contre.*

*Je donne la parole à Monsieur ARFEUILLERE pour l'examen du rapport sur le Compte Administratif 2022 du CDEF
(Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille).*

Monsieur le Président quitte la séance.

M. ARFEUILLERE — Pour le rapport 105, je donne la parole à Madame BARTOUT.

RAPPORT N° 105

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE —
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Mme BARTOUT — Merci. Comme vous le savez, le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) a, en 2022, réalisé 8 642 journées d'hébergement et accompagné 152 personnes, contre 119 en 2021, soit une augmentation de l'activité globale de +27,7 % en 2022 par rapport à l'année 2021.

L'année passée a été marquée par une nette progression du nombre de Mineurs Non Accompagnés accueillis au CDEF, soit 79 jeunes accueillis, contre 5 en 2021, les dispositifs DAMNA (Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Non Accompagnés) et Don Bosco étant saturés. La durée des séjours correspond aux obligations d'accueil inconditionnel d'urgence et d'accueil temporaire. Ainsi, 58 % des mineurs sont restés moins d'1 mois, 21 % jusqu'à 3 mois, 14 % moins de 6 mois et 7 % plus de 6 mois, dont 1 seul plus d'1 an.

Pour la section de fonctionnement, le montant des charges pour 2021 est arrêté à 2 136 435 €. Les recettes sont assurées principalement par la dotation globale, à hauteur de 1 945 000 €, provenant du budget principal du Département. Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2022 est excédentaire de + 150 278 €. Compte du solde antérieur positif, il ressort à la clôture de l'exercice comptable 2022 un solde cumulé de fonctionnement de 361 101 €.

Le total des charges de la section d'investissement pour l'année 2022 se monte à 199 025 €. Les ressources, à 95 282 €, proviennent principalement des amortissements de la structure. Compte tenu du solde antérieur positif de la section d'investissement, il ressort à la clôture 2022 un solde cumulé d'investissement de +74 099 €.

Merci.

M. ARFEUILLERE — En l'absence de questions, nous procédons au vote.

*La délibération n° 105 relative au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille –
Compte Administratif 2022
est adoptée à la majorité par 36 voix pour, 1 voix contre, 1 non-participation au vote.*

Pour le rapport 106, je redonne la parole à Madame BARTOUT.

RAPPORT N° 106

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE —
BUDGET PRIMITIF 2023

Mme BARTOUT — Merci. En cohérence avec notre politique départementale de la protection de l'enfance, le CDEF met en œuvre un plan d'action qualitatif au service des enfants, des jeunes et des familles accueillies.

Pour assurer ces missions et développer ces projets, le budget 2023 prévoit donc une section de fonctionnement établie à hauteur de 2 942 010 €, dont 2 055 025 € au titre des dépenses afférentes au personnel. L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré principalement par la recette d'hébergement versée sous la forme de dotation globale provenant du budget du Département, pour 2 438 000 €.

L'impact sur la dotation globale est essentiellement lié à : l'évolution des charges de rémunération découlant du Ségur, l'augmentation de la valeur du point et de la création des postes supplémentaires, la répercussion de l'augmentation notable des dépenses d'énergie.

Le total de la section d'investissement s'élève à 508 605 €. Je vous propose d'arrêter le prix de journée applicable le cas échéant aux bénéficiaires des autres départements à 215,37 €.

Merci.

M. LE PRESIDENT — En l'absence de prise de parole, je vous propose de voter le budget primitif du CDEF.

*La délibération n° 106 relative au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille –
Budget Primitif 2023
est adoptée à la majorité par 37 voix pour, 1 voix contre.*

Je voudrais saluer le travail important du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, sur lequel nous reviendrons lorsque nous aborderons les orientations. Nous sommes en train de porter un projet entre les adolescents, les préadolescents et les familles afin que le mélange soit moins large qu'aujourd'hui et pour tenter de rénover les lieux avec soin. Quelques enfants n'ont rien à faire dans ce Centre. Nous ne connaissons pas encore leurs futurs lieux d'accueil, ce qui constitue une réelle préoccupation pour les personnels, mais n'est pas spécifique à la Corrèze. Pour cette raison, je remercie ces derniers.

Je donne la parole à Monsieur ARFEUILLERE pour l'examen du rapport sur le Compte Administratif 2022 du Centre Départemental de Santé (CDS).

Monsieur le Président quitte la séance.

M. ARFEUILLERE — Nous abordons le rapport 107 sur le Compte Administratif 2022 du Centre Départemental de Santé. Je donne la parole à Madame PADILLA-RATELADE.

RAPPORT N° 107

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ — COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Mme PADILLA-RATELADE – Dans le cadre de notre Plan Ambition Santé, le Centre Départemental de Santé (CDS) compte aujourd'hui 16 médecins salariés du département exerçant au sein de 8 sites : Egletons, Neuvic, Meymac, Ussel, Sornac, Treignac, Bortles-Orgues et Uzerche.

Sur l'année 2022, le CDS a réalisé près de 35 000 consultations et les médecins sont devenus "référents" de plus de 6 000 patients.

Pour la section de fonctionnement, le montant total des charges 2022 est arrêté à 1 758 465 €. Les recettes de 1 723 275 € sont assurées principalement par les consultations des médecins pour 949 100 €, les aides de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) pour 337 825 € et la subvention d'équilibre du Département pour 372 675 €.

Pour la section d'investissement, le montant total des charges s'élève à 158 008 € pour l'acquisition de matériel et de mobilier médical, administratif ou informatique. Les recettes s'élèvent, quant à elles, à 182 524 €.

Le résultat de 2022 de la section de fonctionnement est de -35 190 €, tandis que la section d'investissement affiche un résultat positif de 24 516 €.

M. ARFEUILLERE — Nous procédons au vote.

*La délibération n° 107 relative au Centre Départemental de Santé –
Compte Administratif 2022
est adoptée à la majorité par 36 voix pour, 1 abstention, 1 non-participation au vote.*

RAPPORT N° 108

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ — BUDGET PRIMITIF 2023

Mme PADILLA-RATELADE – Pour 2023, le Centre Départemental de Santé va continuer de développer son activité et augmenter sa patientèle, dans un esprit collaboratif et complémentaire des généralistes libéraux déjà implantés sur le territoire corrézien.

Afin de permettre sa mise en œuvre, le budget 2023 s'élèvera à 2 633 996 €. Il prévoit une section de fonctionnement de 2 381 480 €, comprenant notamment une subvention d'équilibre prévisionnel du Département de 650 000 €, et une section d'investissement de 252 516 €.

*La délibération n° 108 relative au Centre Départemental de Santé –
Budget Primitif 2023
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 109

**VOTE DES TAUX 2023 : TAUX DE RÉPARTITION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ET
TAUX PERÇU AU TITRE DES DROITS D'ENREGISTREMENT –
TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE SUR LES MUTATIONS À TITRE ONÉREUX D'IMMEUBLES ET DE DROITS IMMOBILIERS**

Mme CHAMBON — Concernant la taxe d'aménagement, le taux de 1 %, adopté en 2011, est resté inchangé depuis cette date. Cette taxe finance les actions liées aux Espaces Naturels Sensibles et le fonctionnement du CAUE. Pour maintenir une dotation CAUE à hauteur de celle des 3 années précédentes, il est proposé, pour 2023, la répartition suivante de la taxe d'aménagement : 21,87 % pour le CAUE et 78,13 % destinés aux Espaces Naturels Sensibles.

Quant aux droits de mutation, l'Assemblée Départementale avait décidé en 2014 de fixer le taux à 4,50 %, inchangé depuis cette date.

Mme BOISSIERAS — Monsieur le Président, je souhaite revenir sur vos propos précédents. Vous avez indiqué que la taxe d'aménagement a diminué d'année en année. Au contraire, elle est plutôt en augmentation, puisqu'il convient de diminuer le taux du CAUE pour rester à 200 000 €. Il aurait suffi de le laisser tel qu'il était pour permettre au CAUE de conserver les services d'une vacataire qui œuvre actuellement. Cela est regrettable pour si peu.

M. LE PRÉSIDENT — On me confirme que son montant diminue depuis 4 ans. Cependant, votre raisonnement est juste. Comment est-ce possible de générer le même montant de recettes avec un taux en baisse ? Nous allons revérifier et élucider ce point. Nous en discuterons avec la Présidente. Si des actions doivent être soutenues, nous trouverons bien des moyens pour les soutenir.

*La délibération n° 109 relative au vote des taux 2023 : taux de répartition de la taxe d'aménagement et
taux perçu au titre des droits d'enregistrement –
Taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 voix contre.*

Je souhaite que nous ayons une explication précise.

Je donne la parole à Madame DUBOST sur la politique des Ressources Humaines.

RAPPORT N° 110

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES — BUDGET PRIMITIF 2023

Mme DUBOST – En 2022, le budget consacré aux Ressources Humaines (RH) a été réalisé dans un contexte d'augmentation conséquente de la masse salariale liée à des mesures de revalorisation.

En 2023, ces obligations réglementaires nationales s'élèvent, à elles seules, à près de 2 M€. De cette manière, il vous est ainsi proposé de poursuivre notre action en répondant aux objectifs politiques et aux nouvelles obligations réglementaires qui s'imposent avec un budget de 60,52 M€ en dépenses et de 3,53 M€ inscrits en recettes de fonctionnement.

Dans ce cadre, le Département va d'abord mettre en œuvre le pacte social, les 1 607 heures, Ségur et accentuer sa politique de formation afin d'accompagner les agents pour l'acquisition des compétences nécessaires à ces ambitions, notamment en termes de transition écologique, énergétique et numérique. Le Département va également poursuivre sa formation de la jeunesse en continuant à accueillir des apprentis et des stagiaires de toutes les filières professionnelles et de tout niveau.

L'année 2023 verra ensuite le renforcement d'outils de pilotage des Ressources Humaines adaptés à chaque direction opérationnelle et poursuivra la démarche de dématérialisation des procédures. Par ailleurs, la mise en place d'un agenda social partagé avec les organisations syndicales permettra de poursuivre un dialogue constructif et efficace.

Enfin, le développement de la démarche de RH de proximité permet de renforcer l'accompagnement des agents de la collectivité qui reste une priorité. Les mesures et moyens nécessaires pour assurer la protection en matière d'hygiène et de sécurité des agents, largement renforcés pour répondre à la crise sanitaire, se poursuivront en 2023.

Mme TROYA – Monsieur Le Président, nous souhaitons que vous soyez sensible au message que nous essayons de vous faire passer aujourd'hui, depuis le discours de Monsieur COMBES en introduction jusqu'aux propos de Monsieur LABBAT. Nous souhaitons vous sensibiliser à la gestion du personnel. Nous nous posons beaucoup de questions sur l'actualité au sein de la collectivité, à savoir de nombreux départs et des postes importants non pourvus. Nous nourrissons des inquiétudes et recevons des messages sur les techniques de management.

M. LE PRÉSIDENT – J'entends. J'ai échangé dernièrement avec les organisations syndicales, qui ont exprimé le même souhait. Il convient de faire preuve de prudence sur ces sujets importants. Un dialogue s'est déroulé avec la confiance des salariés sur le Ségur, les 1 607 heures, etc. Nous assistons à de nombreuses mobilités sur les 4 directions, ce qui suppose de nouvelles méthodes et de nouvelles façons d'appréhender. Nous nous plaçons dans une logique cyclique via une rotation des professionnels. Globalement, je considère que les changements de carrière ou de cursus deviennent la règle, ce qui est parfois regrettable. Il n'est pas facile de recruter. L'attractivité des métiers concerne tout le monde. Les candidats ne recherchent pas forcément un statut, comme cela a pu être le cas par le passé. Nous avons recruté un Directeur Général des Services et un Directeur Général Adjoint. En revanche, le Directeur des Ressources Humaines nous a fait faux bond. Finalement, elle arrive le 1^{er} juin. Le Directeur des Systèmes d'Information arrive le 5 juin. Nous avons recruté 1 ou 2 personnes sur le projet "Corrèze Autonomie".

Par ailleurs, certains nourrissent des projets de vie que nous accompagnons. Des accidents de parcours peuvent se produire. Je suis forcément sensible à l'ambiance sociale. La sortie de la crise COVID et les conflits sociaux ont profondément dérangé les situations. Nous avons tenté de déclencher des actions. Nous devons avancer sur l'AEMO, sur les lieux de vie, sur le projet de deuxième site pour le CDEF à Brive-la-Gaillarde, visant à séparer les adolescents et les préadolescents et à nous rapprocher du plateau médico-technique. Nous avons convenu avec Jean-Marie TAGUET et les organisations syndicales de refaire un point d'étape sur le 4.0.

Nous avons besoin de reprendre un cursus de formation managériale, totalement arrêté depuis le COVID. A l'issue du tour des collèges effectué par notre Directeur Général des Services, il apparaît nécessaire de réétudier les conditions de service. Par exemple, nous ne disposons d'aucune machine de nettoyage dans tous les collèges. Les gamins pourraient facilement placer leurs chaises sur la table en sortant. Ensuite, la machine pourrait nettoyer. En tout cas, nous devons envisager des axes d'amélioration ou de capitalisation avec les organisations syndicales.

*La délibération n° 110 relative à la politique des Ressources Humaines –
Budget Primitif 2023
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 voix contre.*

RAPPORT N° 111

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES
AU 28 FÉVRIER 2023

Mme DUBOST – Le tableau des emplois budgétaires est l’outil de référence pour la collectivité qui enregistre, tout au long de l’année, les créations, suppressions ou modifications des emplois.

Celui qui vous est proposé aujourd’hui enregistre au 28 février 2023 les évolutions d’emplois permanents nécessités par les besoins de fonctionnement des services identifiés à ce jour sur le premier semestre 2023.

Par ailleurs, au titre du Centre Départemental de l’Enfance et de la Famille, le tableau au 31 décembre 2022 enregistre 2 modifications sur les emplois non permanents. Au titre du Centre Départemental de Santé, le tableau est exactement identique à la fois passée.

*La délibération n° 111 relative à l’actualisation du tableau des emplois budgétaires
au 28 février 2023
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 abstentions.*

RAPPORT N° 112

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE RELATIVE AUX SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA COLLECTIVITÉ –
BUDGET PRIMITIF 2023**

M. DELPECH — Monsieur le Président, dans la lignée de l'achèvement du programme 100 % fibre, il nous faut désormais accélérer le développement des usages et exploiter le potentiel du numérique pour moderniser l'action publique de notre collectivité.

L'année 2023 verra ainsi se poursuivre notre plan de transformation numérique en nous appuyant sur des outils et des processus dématérialisés, à l'instar de la refonte du système d'information du secteur des solidarités. Ce projet, en cours de déploiement, contribuera à améliorer et accélérer le service rendu aux usagers tout en fluidifiant et en simplifiant le travail de l'administration. Il s'agit là d'un important défi organisationnel et technologique, qui place l'usager au cœur de nos préoccupations dans ses interactions avec le Département.

Afin de permettre la mise en œuvre des projets 2023, une enveloppe de 3 756 000 € en investissement et de 2 359 000 € en fonctionnement, soit 6 115 000 € au total, est prévue et répartie de la manière suivante : 2,9 M€ pour la maintenance et l'évolution des systèmes d'information des métiers, 1 095 500 € pour maintenir, moderniser et étendre l'environnement du travail numérique des agents, 1 790 100 € pour moderniser et entretenir les infrastructures informatiques, enfin 329 400 € seront consacrés au renouvellement récurrent du parc informatique et numérique de nos collègues.

Mme VALLEE — Monsieur le Président, le total des dépenses vient d'être rappelé à hauteur de 6 115 000 €, une somme nécessaire pour le bon fonctionnement de la collectivité. Toutefois, cela nous semble un peu faible pour les collègues, alors que les priorités affichées sont les usages et la jeunesse. Tous les métiers de la collectivité reposent sur ce système d'information, de nombreuses bases de données y sont stockées, y compris celle des données personnelles de nos concitoyens dans le cadre des politiques sociales. Le service est donc crucial, contenant des données sensibles ; il demande à être très sécurisé. Pourtant, le service est sans directeur depuis longtemps, tout comme le service des Ressources Humaines dont nous venons de parler. Nous voterons contre ce rapport par principe et au motif de l'absence trop longue du directeur, qui désorganise et fragilise le système de sécurité de la collectivité. Je profite de ma prise de parole pour répondre à votre question précédemment formulée : « Qui lit les rapports ? » Nous, élus de la minorité, lisons tous les rapports.

M. LE PRÉSIDENT — Je vous fais confiance sur ce point. Il est curieux de ne pas voter le rapport parce que le poste de directeur est vacant. Je ne peux pas laisser dire que l'absence temporaire d'un directeur fragilise la sécurité. Autant considérer que la collectivité s'arrêtera dans l'hypothèse d'une vacance ou interruption partielle de Directeur Général. Restons sérieux. Tant qu'aucun directeur n'est capable de nous donner une ligne claire sur le besoin et les évolutions, nous pouvons lever le stylo de l'investissement, mais certainement pas rogner la sécurité. Malgré le niveau de sécurité et la qualité des directeurs en poste, un paquet de départements se sont fait hameçonner. Le lien de causalité avec le poste de directeur n'est pas établi. Un Directeur des systèmes d'information arrivera rapidement. Notre Directeur Général des Services voit clair en matière numérique, ce qui conduit à un certain nombre d'investissements.

Enfin, le renouvellement des salles informatiques des collèges se poursuit. Un tiers a été renouvelé au cours des 2 dernières années, ce qui équivaut à un parc informatique neuf tous les 6 ans. Cette fréquence est satisfaisante par comparaison à plusieurs autres collectivités, où elle est plus proche de 10 ans. Par ailleurs, la migration des tablettes est en cours.

La délibération n° 112 relative à la politique départementale relative aux systèmes d'information de la Collectivité – Budget primitif 2023 est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 voix contre.

RAPPORT N° 113

CORRÈZE TRANSITION ÉCOLOGIQUE — BUDGET PRIMITIF 2023

Mme BUISSON – Les transitions écologique, énergétique et agricole sont des défis essentiels pour notre société, que le Département a inscrits au cœur de son action et déclinés dans ses différentes politiques. Cette approche globale représente un budget total de 23,781 M€ en 2023, avec près de 16 M€ consacrés aux territoires et 7,8 M€ pour notre propre patrimoine. Un tel effort d'investissement traduit le volontarisme de notre collectivité, qui se veut résolument accélératrice de ces grandes transitions et soucieuse de proposer des actions concrètes en matière de sobriété à l'ensemble des Corrèziens (familles, entreprises, collectivités), mais aussi de montrer l'exemple avec son propre patrimoine. Fil conducteur de notre politique départementale, le programme Corrèze Transition Ecologique, auquel est plus spécifiquement consacré ce rapport, poursuivra son déploiement cette année autour de 4 axes :

- La protection de la ressource en eau et la gestion de ses usages. La gestion de l'eau est plus que jamais un enjeu majeur de l'aménagement du territoire, c'est pourquoi nous en avons fait une priorité. L'évolution des conditions climatiques et des précipitations de ces 5 dernières années montre qu'une crise climatique entraînera des conséquences sur l'usage de l'eau pour l'ensemble des Corrèziens. Pleinement conscients de ce risque, nous nous sommes mobilisés en lançant l'an dernier une étude prospective, permettant de modéliser l'évolution quantitative de la ressource en eau à horizon 2030, 2050 et 2070. En parallèle, nous continuerons de travailler en lien avec l'Agence de l'Eau à une gestion équilibrée et durable de la ressource dans le cadre des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Vézère, Corrèze et Dordogne. Par ailleurs, nous poursuivrons notre politique de préservation des milieux aquatiques à travers le dispositif d'aide à la valorisation et à la mise aux normes des étangs, ainsi que le programme d'autonomie en eau pour l'abreuvement et l'irrigation. Enfin, le SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration) continuera son accompagnement des collectivités dans la gestion de l'assainissement collectif.
- La valorisation des énergies renouvelables et le développement des mobilités durables. L'objectif est d'accélérer là aussi le développement de la production et de la consommation locale d'énergies renouvelables en s'inscrivant dans une dynamique d'incitation. Pour cela, le Département a investi dans la société d'économie mixte Corrèze Energies Renouvelables, qui accompagne les porteurs de projets. De plus, l'année 2023 sera consacrée à la structuration de notre projet de circuit court de l'énergie, dont l'objectif est de produire en Corrèze et pour les Corrèziens une électricité garantie à un tarif avantageux et surtout stable dans le temps. Plusieurs projets de démonstrateurs sont actuellement à l'étude ou en cours de montage, ils permettront de valoriser à court terme notre démarche d'autoconsommation. En matière de mobilités durables, nous poursuivrons l'appui au déploiement des bornes électriques, dont une vingtaine a d'ores et déjà été installée dans le cadre du partenariat avec les 2 syndicats d'électrification du Département.
- Le soutien à l'agriculture et la promotion d'une alimentation de qualité. Nous souhaitons promouvoir une alimentation plus sûre, plus saine et durable grâce à la qualité et à la traçabilité des produits agricoles corrèziens. Concrètement, il s'agit de favoriser les produits bio locaux et les circuits courts. En lien avec la Chambre d'Agriculture, nous veillerons donc à encourager cette démarche dans le cadre de notre plan « Bien vivre au collège ». Nous organiserons également une campagne de sensibilisation et de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des collèges. Nous continuerons, en outre, d'accompagner financièrement les nombreux organismes et associations dits agricoles agissant en faveur de l'animation et de l'attractivité du territoire.

- La préservation et la valorisation de la biodiversité, des espaces naturels et du cadre de vie. La Corrèze est riche d'un patrimoine naturel préservé que le Département s'emploie à protéger et à mettre en valeur. Aussi, dans le cadre de notre politique sur les Espaces Naturels Sensibles, qui sont d'ailleurs financés par la taxe d'aménagement, nous gérons la réserve départementale de biodiversité d'Argentat-sur-Dordogne. En 2023, nous poursuivons la gestion, l'aménagement et l'entretien de cette réserve d'intérêt touristique et éducatif majeur, en réalisant de nouveaux investissements pour l'accueil du public et l'interprétation du site. Comme les années passées, nous serons soucieux d'encourager les initiatives portées par les acteurs locaux, qu'elles soient associations ou collectivités, concourant à la protection de l'environnement et par là même à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des Corrèziens. Avec et pour ces derniers, nous avons lancé du 1^{er} au 8 avril la première campagne de sensibilisation et de lutte contre les dépôts sauvages. Enfin, en 2023, nous poursuivons l'animation du label « Villes et Villages Fleuris » et notre soutien au Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose, pour 2023, d'allouer à Corrèze Transition Ecologique un budget global de 2 979 272 €.

M. BOUZON — Monsieur Le Président, chers collègues, j'interviens sur l'eau à défaut de pouvoir marcher dessus. L'eau est un enjeu crucial pour la population, tel que nous l'avons vu et le verrons encore. La rareté annoncée va tous nous préoccuper rapidement. Chacun à son échelle est concerné par l'eau, il nous faudra donc agir vite. Toutes les actions engagées, petites ou grandes, seront utiles. Vous-même, Monsieur Le Président, savez qu'un tiers du territoire corrézien est en situation de crise de sécheresse dès le mois de juillet. Le changement climatique et la modification des écosystèmes vont entraîner en Corrèze une refonte totale de nos fonctionnements, de nos milieux de vie, de notre système agricole. Vous aviez invité dans cette même salle, un scientifique qui avait dressé un tableau hydrologique de la Corrèze pour 2030, 2050 et 2070, lequel nous interroge et nous inquiète.

Dans ce rapport, il est mentionné que le Département est un acteur privilégié de la politique de l'eau et qu'il accompagnera financièrement les acteurs de l'eau pour préserver cette ressource en qualité et en quantité. 5 M€ au budget, dont 2 pour l'assainissement, il en reste 3 répartis sur 3 ans, soit 1 M€ par an. Est-ce suffisant ? Nous pouvons tous nous poser cette question en sachant ce qui nous attend. A mon avis, cette somme est trop faible. Je me dis, Monsieur le Président, que vous auriez dû aller plus loin, plus fort, plus haut. Vous avez prouvé que vous en êtes capable avec le 100 % fibre, le Plan Corrèze Rénovation Energétique, récemment le Plan Corrèze Photovoltaïque, et même le Plan Corrèze Autonomie à venir. Je vous invite à lancer un plan eau, qui s'adresserait à tous, du Corrèzien lambda aux entreprises en passant par le monde agricole. Ce plan serait rapide, efficace, géographique, sûrement coûteux, mais tellement nécessaire. Que ferons-nous dans 5 ou 10 ans si nous n'avons pas assez d'eau ? Je considère que le Conseil Départemental ne prévoit pas assez d'actions. L'Assemblée Citoyenne en a prévu, notamment des interventions sur les réserves en eau auprès des collègues. Le rapport prévoit également des aides à l'abreuvement ou à l'aménagement des étangs. Quid de la proposition pour la sobriété ? Le Président de la République a lancé 53 propositions sur l'eau, dont la suivante : « organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs ». Quid de la sobriété pour les Corrèziens ? Comment les aider à conserver l'eau des toitures ? Comment aider les collectivités à retenir l'eau pluviale, celle qui coule dans les réseaux, voyage dans les rivières et part à la mer inutilement ? Comment aider les Corrèziens qui construiraient de nouvelles maisons à installer des cuves à eau ? Tels sont les quelques exemples que je vous propose. Il me semble également possible d'utiliser différemment l'eau qui tombe sur les toits des bâtiments du Département. Cette série d'interrogations va grandissant. Tout le monde s'est emparé de ce sujet, vous, nous, les médias, le Président de la République. L'inquiétude est grandissante et collective.

Mme VALLEE — Monsieur le Président, concernant la valorisation des énergies renouvelables, il nous est expliqué dans le rapport la nécessité de lancer une étude menant à des démonstrateurs avant de structurer une démarche globale pour des projets d'autoconsommation partagée et un modèle de fourniture d'énergie locale. Des modèles similaires sont en train d'être mis en place dans d'autres départements, portés généralement par des syndicats d'énergie dont la compétence est évidente. Certains projets de consommation partagée sont déjà portés en propre par les agglomérations, comme celle de Tulle avec le campus. Comment voyez-vous ce dispositif, Monsieur le Président ? Est-ce que les moyens de production seront systématiquement collectifs, à savoir des investissements portés par la structure ? Ou est-ce que seule la production sera partagée ? Les porteurs de projets auront-ils le choix ? Merci de nous éclairer.

M. LE PRÉSIDENT — Je distingue 2 sujets. Sur l'eau, nous partageons évidemment la volonté d'avancer. Cependant, nous n'avons pas voulu mettre la charrue avant les bœufs et nous afficher sur le sujet. 5 M€ suffisent largement à l'heure actuelle. A moyen terme, aucun projet d'investissement dans l'eau potable ne dépassera notre capacité de financement. Pour donner le signal aux collectivités, nous proposerons de modifier les critères d'eau conformément aux orientations budgétaires, ce qui revient à s'adresser aux collectivités de la façon suivante « n'attendez pas de savoir qui va gérer l'eau en 2026 ». Le Président de la République a eu le grand soin de ne pas remettre en cause la mesure du Ministre de la Transition Ecologique. Monsieur BÉCHU vient de déclarer que 80 % des collectivités qui auraient besoin de citernage sont des collectivités qui travaillent seules. Je serais donc étonné qu'il remette en question l'échéance de 2026. La proposition que nous avons adressée aux départements de France, qui est retenue parmi les propositions du Gouvernement, qui reste à travailler avec discernement, habiliterait les départements à intervenir sur l'eau brute, mais pas sur l'eau potable. Demain, j'estime que nous serons capables de travailler à une structure horizontale. J'ai dit au Ministre BÉCHU que le Président de la République nous avait entendus sur le fait que les départements pourraient concevoir l'architecture globale (interconnexions), mais qui paiera l'eau ? Si le Département la paie à 100 %, nous n'irons pas bien loin. Cela signifie qu'à l'avenir, une partie du prix de l'eau serait un élément structurant pouvant être payé au Département ou à une autre structure et une partie serait gérée sur la distribution de l'eau. Pour prendre l'exemple du cœur de Corrèze, nous pourrions considérer que le syndicat du Puy des Fourches Vézère prend en charge les compteurs d'eau et le reste, puis reverse au Département de la Corrèze qui s'occuperait de la canalisation principale. Nous pouvons faire plus simple. Si nous ne consommons pas l'enveloppe totale des 2 communes en 2023, nous pourrions la réallouer sur l'eau si nécessaire. Tel était le contenu de mon premier argument pour éviter de nous afficher.

Surtout, un plan départemental de gestion de l'eau s'applique sur le territoire de la Corrèze, démarche que nous sommes les seuls à entreprendre. Les collectivités ont reçu récemment un questionnaire très précis, donnant accès à toutes les cartes réactualisées avec les derniers éléments du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) et autres organismes, auxquelles nous répondons afin de parvenir aux scénarisations, puis aux mesures concrètes. Il nous appartiendra à terme de présenter un plan d'action global — pour éviter les effets d'annonce ponctuels. Si nous bénéficions d'une année favorable de droits de mutation à titre onéreux (DMTO), nous disposerions de la ressource pour mener une politique nouvelle l'année prochaine. Il s'agit peut-être d'une politique de petits pas, mais qui s'inscrit dans un contexte global. Cette année, la stratégie consiste à plutôt accélérer sur la partie de l'énergie et faire suivre son cours à la partie de l'eau, pour les raisons susmentionnées.

Vos propositions ne sont pas inutiles, elles nourriront le débat et le plan d'action global. J'ai souhaité que nos services proposent quelques sites expérimentaux, comme Argentat-sur-Dordogne et le CERBF (Centre d'Entretien Routes et Bâtiments Fibre). Les 2 exemples sont très différents. Au CERBF, tu prends l'eau dans la citerne pour laver le camion. Au collège, le double réseau qui mène aux toilettes n'est pas évident. La réutilisation n'est entrée ni dans les mœurs ni dans la réglementation. En outre, Chameyrat sera un autre site retenu, car l'ancien parc utilise un volume d'eau colossal avec une surface de toiture importante. Nous regarderons également les bâtiments administratifs de la Bibliothèque et des Archives. Il serait souhaitable qu'ils nous mettent le turbo pour agir. Faisons attention aux fausses bonnes idées de récupération.

La partie de l'énergie est la priorité absolue. Aujourd'hui, pour résumer, 3 grands centres de profits existent, 3 endroits traitant d'enjeux stratégiques et situés sur un circuit partant de la production pour aboutir à la consommation finale :

- L'achat et la revente d'électricité, très lucrative. Observez les profits d'ENGIE ou de TOTAL. EDF générerait les mêmes profits si l'entreprise n'était pas plombée par l'énergie nucléaire.
- Un autre centre de profit plus classique et facile à encadrer est l'investissement. Lorsque nous achetons de l'énergie à un investisseur à un prix donné, nous lui générons sa rentabilité. Il est également très facile de faire entrer d'autres investisseurs : les Corrèziens, les collectivités, les entreprises.

- Sur quelles bases développons-nous notre modèle d'indépendance énergétique ? S'agissant du type d'énergie, nous avons écarté l'éolien et privilégions le photovoltaïque. Il serait préférable de racheter le courant au stade où l'électricité sera la moins chère. En photovoltaïque, l'objectif est de produire 1 TéraWatt de consommation jusqu'en 2026, ce qui est significatif, puis 1 autre TéraWatt jusqu'en 2035, échéance fixée pour la fin du moteur thermique. Les Allemands ont été plus malins que nous, mais l'e-fuel ne va pas non plus tout changer. 1 TéraWatt correspond à 800 à 1 000 hectares en fonction de l'ensoleillement ; en Corrèze (ensoleillement de 1 200 heures) et par tranche de 6 ans. Cette surface représente 0,1 % de la superficie de la Corrèze et 0,2 % de la surface agricole si nous rentrons dans les tabous. Celui qui achète à la campagne un domaine de 5 hectares pour ses chevaux empiète largement sur la surface. Dans un tel cas, nous n'interrogeons pas l'éventuelle réduction de la fonction alimentaire. En 10 ans, nous avons perdu 30 % de la production agricole. En 6 ans, nous avons perdu 90 000 vaches productives en Corrèze. Personne ne le dit. Nous sommes donc très éloignés de 0,1 % puisque nous sommes descendus à 120 000.

Ensuite, les panneaux photovoltaïques doivent être intégrés. En voyez-vous en montagne ? Il en existe à Sarran, là où se trouve la plus grosse centrale du Limousin (50 ha d'un seul tenant). Sainte-Soline, c'est la question de l'appropriation par quelques-uns de l'eau. Allons-nous agir de la même façon sur l'énergie ? Les 5 acteurs qui construiront des centrales pour leur propre compte seront sauvés, mais qu'advient-il aux autres ? Nous aurons des Sainte-Soline tous les jours.

Une réunion stratégique très importante se tiendra au mois de mai avec les services de l'Etat et les collectivités qui détiendront la compétence envers l'organisme et donc la capacité de faire. C'est bien à cet endroit que se pose la question de la compétence. Le Département n'aura pas compétence en la matière. Cela implique de construire collectivement le modèle de répartition de ce centre de profits et la façon dont nous le concevons. Si nous installons des panneaux photovoltaïques uniquement sur les toits de tous ceux qui sont éloignés d'un poste source, ils seront foutus. Nous ne sommes donc pas égaux. Deuxièmement, l'obligation d'achat porte sur 12,83 centimes. Cela suppose de revendre l'énergie à un prix minimum de 15 € si nous souhaitons construire le bouclier énergétique. Aujourd'hui, les entreprises achètent moins cher pour celles qui contractualisent dans la durée. Le Président de la République a décrit l'inverse de la réalité, à savoir qu'il était nécessaire de construire des centrales fermées pour consommer moins d'eau. C'est faux. S'agissant des grosses cheminées avec les aérofrigorifères, la fumée qui sort est une partie de la vapeur d'eau du processus de refroidissement de la centrale. Forcément, vous consommez de l'eau lorsque vous êtes en vase fermé, c'est pour cela que les centrales sont ouvertes et proches de la mer, pour que l'élévation de la température se dilue rapidement. Or, des EPR (réacteurs pressurisés européens) sont implantés aux endroits où nous avons déjà du mal à refroidir ce qui sort. Ceux qui estiment que nous disposerons d'énergie à profusion se trompent. La décarbonation passe essentiellement par l'augmentation de la production d'électricité.

Pour reprendre sur le sujet, nous devons trouver un accord sur la répartition de la valeur ajoutée. Dans cette perspective, le Département est le catalyseur de la réflexion et le garant de l'exécution du projet auprès de l'administration. Il pourra porter un peu de l'investissement. Les collectivités également, mais de là à investir massivement l'agent public du Département pour qu'elles produisent elles-mêmes, peut-être pas si nous pouvons procéder différemment.

Je reviens sur le premier centre de profits : l'achat et la revente. L'idée du Département de la Corrèze est de devenir, dès cet été, son propre producteur et fournisseur d'énergie, donc de s'associer à des fournisseurs alternatifs pour également acheter de l'énergie nucléaire en dehors des périodes d'ensoleillement et de tester la mécanique selon laquelle la Corrèze pourrait s'adresser à un producteur et à un fournisseur d'énergie, à l'instar de son service public de la fibre. Nous garantirions à tous ceux ayant investi dans l'aval, faisant partie du schéma de répartition de la valeur de départ, de devenir acheteur et revendeur. Là réside l'intérêt public. Il ne s'agit d'acheter et de revendre pour faire du fric, mais que nous en tirions profit pour construire un bouclier énergétique, c'est-à-dire revendre de l'électricité hors droits d'acheminement d'ENEDIS ou RTE (Réseau de Transport d'Electricité), au prix donné et dans la durée. Dans l'hypothèse d'une nouvelle crise énergétique, nous serions capables de garantir cette production. Ce schéma de pensée replace l'humain au cœur des problématiques et fait office d'outil d'aménagement du territoire. Si nous pouvons garantir cela, les entreprises viendront s'installer sur le territoire. Surtout, cela sera un moyen de construire ce fameux bouclier. Pour nous, il est certainement plus important de garantir la phase finale et d'avoir ce service public qui fonctionne, plutôt que de mettre de l'argent sur la production, ce que tout le monde est capable de faire ainsi que de générer sa

propre rentabilité. Est-ce un peu plus clair désormais ? L'idée fait son chemin. Nous y parviendrons pour le Département en tant qu'institution, pour un certain nombre de collectivités et d'entreprises si nous obtenons l'acceptation globale de la chaîne. Dans le cas contraire, quelques-uns chercheront à profiter du système et nous n'aurons pas de jus dans 10 ans. Par la voie choisie, nous deviendrons propriétaires de notre courant électrique. Aujourd'hui, nous ne cherchons pas à devenir le premier Département de France autonome en énergies renouvelables. Pourquoi ? Parce que nous le sommes déjà. Nous consommons 1,5 TéraWatt d'électricité au global et nous avons 12 % d'énergie hydroélectrique en énergie renouvelable, essentiellement grâce aux barrages. Il reste la surproduction ou le suréquipement qui pourraient sortir des barrages en dehors des concessions. Nous n'avons pas accès à l'énergie verte que nous produisons aujourd'hui. Encore une fois, l'idée est que nous soyons propriétaires du courant électrique. Je suis un peu vent debout, car le dernier parc en date construit par ENGIE chez nous émane d'un accord entre le producteur et l'acheteur pour LVMH, comme si cette multinationale n'avait pas les moyens d'acheter de l'électricité au prix du marché. C'est comme notre histoire de broutard : nous aurons la matière première, mais la valeur ajoutée revient à LVMH. Je reste conciliant vis-à-vis de cette entreprise parce qu'elle nous crée indirectement 500 emplois en tannerie. Globalement, pourquoi les riches acteurs de ce pays se paient-ils le luxe d'une énergie à bas coût en la faisant produire dans nos territoires ruraux ? Nous retournons toujours dans les mêmes débats. Ou alors, est-ce que nous prenons le taureau par les cornes ? Peut-être que dans 5 ans, on dira de nous que nous sommes des frappadingues, mais que nous avons vu juste. Je considère qu'à un moment, nous devons prendre le risque de nous tromper. L'autre jour, j'entendais un professeur de la Région nous expliquer que l'être humain est l'addition de 70 % d'eau et de 30 % d'énergie. Donc, voilà.

Mme VALLEE – Nous avons bien compris le modèle et souhaiterions recueillir plus de précisions. Nous comprenons l'enjeu, à savoir que les Corrèziens sont les consommateurs finaux et non pas LVMH.

M. LABBAT — J'ai compris la philosophie, mais peut-être conviendrait-il de partir de l'exemple précis d'une installation de production. Je souhaiterais surtout des précisions sur les clés de répartition, vous ayant entendu dire que le Département n'investirait pas beaucoup. La question est de savoir si cela sera proportionnel à la mise de base des collectivités ou des particuliers, mais je vous ai compris sur le fond.

M. LE PRESIDENT — Il convient aujourd'hui de poser les principes. Nous avons été un peu précurseurs en ouvrant à l'époque un fonds de 1,5 M€ pour prendre des participations sur la production. Avec Corrèze Transition Ecologique, la question de la sobriété est revenue nous bombarder encore plus fort et la question du bouclier énergétique a été soulevée. L'effort public ne pourra pas tout porter : soit nous générons de la rentabilité, soit nous garantissons la rentabilité à une chaîne globale de valeur par le service public d'achat-revente. Nous ne pourrions pas être présents partout. La répartition, nous la connaissons pour notre propre parc en autoconsommation, mais pas au-delà. Le premier démonstrateur sera la collectivité. 110 PDL sur 150 000, 7 gigawatts sur 1 500, tout cela n'est rien, mais c'est une amorce. L'énergie nucléaire ne restera pas à 46 € en 2025. Si elle n'arrive pas à son terme, EDF vendra seule de l'énergie nucléaire à très bon prix. En Allemagne, la part de photovoltaïque est significative parce que l'énergie de base est chère, le gaz russe est cher. Par analogie, dans l'hypothèse où la REN (Rénovation Énergétique) remonte à son vrai prix et si nous avons pu trouver un accord sur la répartition de la valeur ajoutée, les Corrèziens seront les rois du pétrole (de l'énergie). Nous devons agir, car je pressens que la REN va remonter. Des normes de sécurité sont exigées partout. Selon la presse, la consommation d'électricité devrait doubler. Il faudra bien la trouver quelque part. Il ne faut pas traîner.

M. DUCHAMP – Une énergie décarbonée en particulier ne coûte pas très cher : nous ne développons pas suffisamment les mobilités actives sur notre département, j'entends par là le développement des infrastructures pour voies vertes (pistes cyclables). Dans ce budget, j'ai relevé des aménagements de la V87 pour assurer une continuité avec le Lot, la Creuse, l'Allier et la Corrèze. Néanmoins, j'estime que nous ne sommes pas assez ambitieux en la matière. L'usage quotidien du vélo au lieu du véhicule exige des infrastructures et de la sensibilisation. Au-delà de la sobriété énergétique, nous entrons dans le chapitre de l'attractivité de nos territoires. Le vélo est outil d'attractivité lorsque vous souhaitez venir ici en vacances. A moins que l'augmentation susmentionnée du budget dédié aux routes inclût l'aménagement de nouvelles voies vertes.

M. LE PRESIDENT – Malheureusement, non. Le point que tu soulèves est celui par lequel j'aurais dû commencer. La collectivité détient la compétence, ce qui signifie que chacun de nous détient cette compétence. Nous sommes certains que le Département est capable d'agir tout seul en matière d'énergie. Lorsque l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) est venue me voir au sujet du fonds chaleur, nous avons convenu de fédérer toutes les collectivités autour de l'agglomération de Tulle, ce qui a été accompli. Je le rappelle, la géothermie est très importante, de même que toutes les sources alternatives d'énergie. La mobilité est un autre sujet de sobriété. Pourquoi n'avons-nous rien de spécifique dans les rapports ? 1 km de voie verte coûte aujourd'hui aussi cher à construire que 1 km de route *ex nihilo*. Le Lot alloue 60 M€ avec toutes les collectivités à la construction d'une voie verte qui traversera tout le département. Nous nous sommes demandé si nous allions faire de l'élitisme, du populaire, ou marier les 2. Là où nous le pourrons, nous repasserons une commande aux routes pour leur demander de cartographier les sites emblématiques et d'étudier comment nous pouvons les relier avec l'existant. A partir de là, nous pourrions échafauder un plan de mobilités douces ou autre. Est-ce que nos centres entretiendront quelques chemins communaux lorsqu'il s'agit d'itinéraires privilégiés et fléchés ? Nous n'avons peut-être pas besoin du billard partout. A partir d'une future base cartographique, l'idée serait de présenter un plan avec les EPCI, que nous façonnerons collectivement avant de l'adopter dans cette instance.

M. DUCHAMP – Cette année, l'Etat alloue 100 M€ à des appels à projets en matière de mobilité active, sur lesquels les EPCI et les communes peuvent concourir.

M. LE PRESIDENT – Serait-il opportun que nous relançons un appel à projets entre tous les acteurs ?

Nous passons au vote.

*La délibération n° 113 relative à Corrèze Transition Ecologique –
Budget Primitif 2023
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 abstentions.*

RAPPORT N° 114

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme CHAMBON – Je vous invite à prendre connaissance, dans ce rapport, des différentes décisions prises par le Président par suite des délégations consenties par l'Assemblée Départementale.

Acte est donné sur la délibération n° 114 relative au compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental.

La séance est suspendue à 13 h 45 pour la pause déjeuner.

*
* *

M. LE PRÉSIDENT – Nous reprenons nos travaux après l'examen de l'ensemble des rapports budgétaires. Au nom de tous les élus, je tiens à remercier l'ensemble des services pour le travail accompli. Le budget étant établi par tous les services et particulièrement par la Direction des Finances, c'est l'occasion de leur rendre hommage pour ce travail fastidieux mais primordial.

Avant d'aborder les points suivants, je vous livre l'information concernant les recettes portées sur le texte d'équipement. Depuis 2009, elles sont en baisse. En 2022, la baisse a été beaucoup plus marquée ; cependant elle remonte en 2023. Par rapport au taux de l'an dernier, elle a baissé mais le taux était auparavant historiquement à 19,39 ; nous avons été à 18,87 pour avoir un pic à 23,43. Cela baisse tendanciellement mais la baisse avait été plus forte l'an dernier que les années précédentes.

Liste des Conseillers Départementaux ayant donné pouvoir pour la séance de l'après-midi :

- *Madame Audrey BARTOUT* à *Monsieur Franck PEYRET*
- *Monsieur Julien BOUNIE* à *Madame Claude CHIRAC*
- *Monsieur Bernard COMBES* à *Madame Annick TAYASSE*
- *Monsieur Laurent DARTHOU* à *Madame Sandrine MAURIN*
- *Madame Frédérique MEUNIER* à *Monsieur Gérard SOLER*
- *Madame Marie-Laure VIDAL* à *Madame Ghislaine DUBOST*

RAPPORT N° 201

CRÉATION DE LA RÉGIE AUTONOME « CORRÈZE AUTONOMIE »

Mme MAURIN — Confronté au défi du vieillissement avec un quart de sa population âgé de plus de 60 ans, le Département, chef de file des solidarités, qui accompagne d'ores et déjà 23 000 Corrèziens âgés ou en situation de handicap, doit repenser sa politique de l'autonomie. Si cette nécessaire adaptation contribuera à devancer la volonté d'uniformisation à marche forcée du Gouvernement, elle nous permettra surtout de répondre aux attentes de nos aînés avec un double objectif :

- améliorer notre connaissance de ces publics fragiles et de leurs besoins ;
- leur fournir un accompagnement de proximité renforcé et adapté.

Pour ce faire, notre modèle corrézien doit évoluer vers un service public renforcé et innovant, regroupant l'expertise et la force de frappe des différents acteurs locaux de l'autonomie que sont les Instances de Coordination de l'Autonomie (ICA), Corrèze Téléassistance et la Direction de l'Autonomie avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Corrèze Autonomie, dont le principe a été validé lors de la séance plénière du 24 février dernier, se structurera progressivement à compter du 1^{er} janvier 2024, après un temps de concertation déjà engagé avec les ICA, qui sera étendu à l'ensemble des acteurs locaux de l'autonomie dans le cadre d'Assises dédiées à l'automne.

Pour bâtir Corrèze Autonomie, la première étape consiste à préparer, aux plans juridique et financier, la réinternalisation de la mission de téléassistance portée jusqu'à la fin de l'année par la formation Partage et Vie dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP). Au regard des services gérés, cette réinternalisation doit se faire dans le cadre d'une régie autonome qui constituera un service dédié de la Collectivité, dotée de la seule autonomie financière avec le Président du Conseil Départemental comme représentant légal. Sur le plan de la gouvernance, la régie sera administrée, sous l'autorité du Président du Conseil Départemental, par un Conseil d'Exploitation de 6 membres (4 représentants du Département et 2 représentants d'associations d'usagers) qu'il nous appartiendra de désigner lors de cette séance. Le Directeur de la régie sera, quant à lui, nommé ultérieurement par le Président.

Pour la composition du Conseil d'Exploitation, je vous propose de nommer :

- En titulaires pour les représentants du Département : moi-même Sandrine MAURIN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET et Emilie BOUCHÉTEIL ;
- Pour les suppléants : Patricia BUISSON, Hélène ROME, Jacqueline CORNELISSEN et Stéphanie VALLEE ;
- Pour les représentants d'associations d'usagers, il vous est proposé Claude GRAMMONT, représentant de l'Union NAtionale des FAMilles et amis des personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) et Marie-Claude CARLAT, Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Sur le plan opérationnel, "Corrèze Autonomie" assurera les missions suivantes :

- l'exploitation en continu du Service de Téléassistance ;
- la réception, le traitement et l'orientation des sollicitations des usagers mais également le développement de nouveaux services notamment connectés.

Sur le plan financier, les dépenses et les recettes de la régie feront l'objet d'un budget dédié, annexé au budget général du Département. A ce stade, les dépenses 2024 sont projetées à hauteur de 2 M€ HT et le produit des ventes à 1,25 M€. Ainsi, le budget prospectif pour son équilibre mobilisera, comme actuellement, le versement d'une subvention équivalente aux obligations de service public d'environ 700 000 €, avec une dotation initiale règlementaire de 50 000 €.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé la création, à effet du 1^{er} janvier 2024, de la régie autonome du Service Public "Corrèze Autonomie" chargée de gérer l'ensemble des services pour l'autonomie des personnes à domicile.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie. A la suite de la Commission, nous avons adjoint des suppléants, en accord avec les deux groupes. Je souhaite que soit ajoutée à la délibération, la désignation lors d'une prochaine Commission permanente, des 2 suppléants représentant les usagers. Cela nous permettra d'avoir ainsi une représentation complète.

Mme BOUCHETEIL – Je tiens tout d'abord à vous remercier d'une part, pour avoir tenu compte de nos remarques lors de la dernière séance plénière et, d'autre part, pour avoir changé le nom de ce futur service de Service Public de l'Autonomie (SPA) en "Corrèze Autonomie". Je vous remercie pour nos aînés et pour les personnes en perte d'autonomie qui le valent bien.

Pour en revenir à la création de la régie autonome, comme vous devez vous en douter, nous resterons sur notre position et voterons contre sa création tant que nous n'aurons pas de garantie sur ce futur service. Nous sommes dans l'attente du travail du comité de pilotage qui se réunira, pour la première fois, en mai ou juin 2023. Je me suis engagée à travailler pour ce comité au nom du groupe Corrèze à gauche que je représente et, surtout, au service de nos aînés.

Je vous rappelle nos inquiétudes évoquées lors de la dernière séance plénière et relatives à votre souhait d'arrêter de financer les ICA au 1^{er} janvier 2024. Elles nous conduisent à ce vote négatif. Nous relevons l'absence de garanties tant sur la création de ce service que sur sa future gouvernance et les moyens qui lui seront attribués. Quelle organisation ? Quelles plus-values et améliorations pour les bénéficiaires ? Quelle proximité ? Quelles garanties pour les personnels actuels des ICA et pour quelles missions ? Les instances sont, et ont été, depuis 40 ans une particularité corrézienne qui a fait ses preuves, connues et reconnues à la fois des bénéficiaires, des familles, des partenaires, des professionnels de santé et des élus locaux. Ces derniers savent compter sur le professionnalisme et la réactivité des personnels de terrain qui disposent d'antennes à l'échelle des anciens cantons, parfaitement identifiées localement et au plus proche des personnes aidées.

Ces personnels sont réactifs, ont une parfaite connaissance des publics et des partenaires du territoire sur la gestion des services nécessaires au maintien à domicile. Ils mobilisent les aides financières [caisses de retraite, mutuelles, Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), Carte Mobilité Inclusion (CMI), Handimobile]. Ils interviennent pour le portage des repas, la téléassistance, l'amélioration de l'habitat et les aides administratives diverses. Ils signalent des situations complexes, assurent les visites à domicile autant que de besoin, proposent des ateliers d'animation et de prévention, de lutte contre l'isolement et apportent une aide aux aidants. En sera-t-il de même demain avec ce service, après une baisse de 8 M€ de la politique autonomie sous le précédent mandat ? Nous pouvons légitimement nous interroger.

Par ailleurs, la continuité du service le 31 décembre 2023 suscite mes inquiétudes : qu'en sera-t-il des demandes en cours et du suivi des bénéficiaires ? Le sort des ateliers d'animation et de prévention assurés par les ICA m'interroge également : qu'en sera-t-il une fois ces dernières disparues ? Qui assurera ces missions ?

Pour être prêt le 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire d'anticiper, notamment les recrutements : envisagez-vous de créer des fiches de poste afin que les agents puissent se positionner ?

L'idée de service public de l'autonomie peut être louable mais pour quels services et quelles plus-values pour les bénéficiaires ? Un tel bouleversement ne peut se justifier qu'avec de réelles plus-values et un service amélioré. Dans le cas contraire, cela n'a pas de sens.

Si cette nouvelle organisation est mise en place, nous sommes attachés à notre implication pour le service apporté à nos aînés et nous participerons au Conseil d'Exploitation de cette régie. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Nous ne réitérerons pas le débat de la précédente séance. Nous avons vu ce matin que la question de l'autonomie se pose bien au-delà des ICA. Je vous remercie pour votre participation active qui permet de flécher un certain nombre de sujets qui doivent être abordés. Il est important d'énoncer les problèmes qui peuvent survenir pour trouver les solutions au fur et à mesure qu'ils se posent.

La question des fiches de poste s'avère compliquée. En effet, nous n'aurons pas nécessairement l'équité salariale, les agents étant repris à leurs conditions actuelles. Il est complexe d'établir une hiérarchie si les fiches de poste sont très précises. L'harmonisation se fera au fil du temps. L'enjeu principal ne réside pas tant dans la continuité du service (je ne suis pas inquiet) mais dans la manière dont on passe d'un ménage à 3 à 1 : l'enjeu est celui-là. Si, dans le nouveau système, chacun veut reproduire ce qu'il fait aujourd'hui, cela ne fonctionnera pas. J'attends beaucoup de votre retour ; vous aurez une vision large qui fera apparaître l'ensemble des disparités. Sur les instances, je suis convaincu que nous y parviendrons.

Le sujet se pose également avec nos services de l'autonomie et les services de Corrèze Téléassistance. Quand nous expliquons à une évaluatrice de l'autonomie qu'il y aura aussi de l'évaluation effectuée sur le terrain pour gagner du temps, que le dossier sera ensuite repris et que de la pré-affectation d'APA pourra être effectuée afin de répondre très rapidement aux besoins des personnes, nous ne sommes pas tout à fait dans les mêmes dispositions. Les méthodes de fonctionnement des uns et des autres seront inévitablement modifiées.

Tout changement est complexe. Il est donc essentiel d'en avoir une visibilité, ce qui a motivé le recrutement de chefs de projet. Ces derniers suivent au plus près ces sujets ce qui permet de soutenir le travail de Sylvie.

J'apprécie l'investissement des élus. Il est indispensable dans un contexte où ils retrouvent leur place, notamment au sein des Conseils Départementaux (ce qui n'est pas le cas partout), au cœur d'un dispositif de ce type. Il en est de même pour les élus locaux. Ces missions doivent être recalées et faire l'objet d'une évaluation régulière. Elles devront évoluer en fonction des besoins. Je pense que vous avez bien posé le sujet.

Mme TAYSSE – Je souhaite partager l'interrogation suivante en revenant un cran en arrière, sur l'origine de ce bouleversement. Personne ne contestera l'avenant 43 de la branche aide à domicile qui permet de revaloriser le salaire des personnes au service de nos aînés sur le territoire. Nombre d'ICA ayant adopté cette convention collective, l'application de cet avenant a eu une incidence sur leur masse salariale.

Lors d'une réunion du premier groupe, nous avons constaté la grande hétérogénéité des rémunérations pour des personnes effectuant le même travail. Ce fut un motif d'indignation collectif, droite et gauche confondues. Il n'y avait pas d'opposition sur ce sujet. Des personnes effectuant le même travail ne doivent pas être rémunérées de manière hétérogène à l'échelle d'un même territoire.

Cette hausse de la masse salariale au sein des ICA a également eu des effets sur les finances de la Collectivité qui a dû abonder leur escarcelle afin qu'elles puissent faire face à ces nouvelles obligations.

Certains affirment « *je ne l'ai pas appliqué* » : pour un élu, bravo ! Ne pas appliquer les prescriptions de la convention dans laquelle on s'inscrit, c'est se situer hors la loi. Nous sommes donc confrontés à une grande hétérogénéité. Lors de la réunion des différentes instances de ce territoire, il a été dit que les personnes devraient être réinternalisées en maintenant un niveau de salaire à hauteur de ce qu'elles perçoivent actuellement.

Les inégalités constatées seront donc reproduites. Ce point me gêne. J'ai été vraiment mal inspirée en suivant les recommandations et les propositions de mes salariés qui ont choisi, à dessein, pour assurer la pérennité de la structure, de se déclasser dans les grades et dans les différents types d'emplois qui sont aujourd'hui la base de la nomenclature de cette convention. Il fallait mettre au pot, les instances n'étant pas si onéreuses : le budget de l'autonomie s'élève ainsi à 153 M€ et les ICA représentent 1 % avec 1,5 M€. Politiquement, le choix aurait pu consister à passer le cap de cette revalorisation et à renforcer la gouvernance. La contractualisation pluriannuelle de moyens et d'objectifs relève de vos prérogatives. Je pense que vous avez suffisamment d'autorité et de conviction pour faire passer les messages. Nous aurions pu faire perdurer cet héritage en dépit d'un coût supérieur aux années passées.

A la suite de l'envoi de votre courrier nous informant d'une ultime rallonge pour 2023, nous avons compris que les instances étaient condamnées. Mes propos ne traduisent pas une peur du changement mais le refus d'un changement synonyme de dégradation de la qualité, de la proximité et de l'efficacité.

Pourquoi ces instances ? J'ai tenté de revenir sur ce concept, singularité du Département. Il a donné (nous pouvons tous le dire) grande satisfaction aux usagers. Ces derniers n'étaient cependant peut-être pas assez nombreux ; un public restait probablement à conquérir au-delà de ce que nous avons accompli.

Pour autant, la vertu de l'instance repose précisément sur la multiplication des portes d'entrée. Cela signifie que l'on peut y entrer par la prévention, pour un entretien physique, pour une éducation à une alimentation saine voire pour l'acceptation de son image alors que l'on avance en âge (je pense aux ateliers de socio-esthétique). On y entre en pleine forme donc mais également en tant qu'enfant pour accompagner ses parents, pour ceux qui ont la chance d'être accompagnés. On y entre également pour le plateau de services proposés, comme des heures de ménage. Il s'agit d'une façon de s'inscrire dans ce service.

Les vertus de ce dispositif, la multiplication des entrées, la primo-information, la prévention, la diversité des services offerts et l'accompagnement des parents (qui sensibilisent également la génération suivante), permettaient de construire une culture, d'établir une proximité. Plusieurs mots décrivent ces qualités essentielles auxquelles il ne faut pas renoncer : la proximité, la réactivité, la progressivité et la continuité de l'accompagnement. Les personnes sont prises en charge lorsqu'elles commencent à vieillir sans être encore dans la dépendance. Un lien de confiance et d'empathie se tisse avec un référent, toujours le même, qui verra l'avancée en âge et qui diagnostiquera et identifiera les besoins avant même que les personnes s'en préoccupent. Non seulement on ne se voit pas vieillir mais on accepte difficilement l'idée de vieillir et d'entrer dans la dépendance. Le dernier mot est la proactivité : il faut être proactif et les instances l'étaient en avançant l'expression des besoins, avant que les personnes ne les formulent.

Sans esprit polémique et, surtout, sans mettre en cause la valeur des opérateurs de Corrèze Téléassistance, je ne pense pas que l'idée du guichet unique soit une bonne chose, pour toutes les raisons évoquées précédemment. Il vaut mieux connaître les personnes avant qu'elles ne soient dépendantes afin d'observer l'évolution de leurs besoins et afin d'être présents au moment où elles auront besoin de nos services. Un dispositif reposant sur « *taper 1, taper 2, taper 3* » ne permettra pas aux Corrèziens de vieillir dans la dignité. C'est méconnaître la réalité des personnes âgées.

Nous sommes plusieurs à l'avoir vécu : les personnes âgées ne sollicitent pas spontanément les services dont elles ont besoin. Ce sont les proches qui les identifient. Dans un premier temps, nous nous heurtons bien souvent au déni : « *j'ai fait comme cela jusqu'à maintenant, cela peut continuer* » ; à la résistance passive ou active voire à l'opposition franche et ferme qui peut aller jusqu'à l'expulsion de l'aide à domicile. Je ne vois pas comment des aides assujetties à un long travail de conviction pourront être mises en place avec des personnes jointes par téléphone, qui n'ont pas fait l'objet de rencontres physiques et avec lesquelles le cheminement de l'autonomie n'aura pas été partagé.

M. LE PRESIDENT — Je vous remercie pour ce plaidoyer. Je reviens sur plusieurs points dont le premier est le suivant : je serais surpris si Sylvie et les référentes élues dans le Groupe n'avaient pas noté les mots précis qui caractérisent ce que doit être le service : proximité, réactivité, progressivité, continuité, confiance, empathie et anticipation.

A titre d'exemple sur la proactivité, une infirmière a pour mission d'étudier les 6 000 dossiers récurrents de Corrèze Téléassistance. La lecture de ces derniers, véritables mines d'informations sur l'ensemble des contacts, relève du concret ; il ne s'agit pas de « *taper 1, taper 2* ». Aujourd'hui, nous sommes dans la capacité de sortir un certain nombre de cas qui requièrent une analyse précise sur le terrain afin de détecter une situation et entrer en contact avec les familles. Je souhaite que ces mots soient repris comme ligne de conduite : ce sujet ne pose pas de question.

Aujourd'hui, les familles qui ne sont pas du territoire peuvent méconnaître l'existence des ICA, le modèle corrézien n'existant pas ailleurs. Elles ignorent alors les démarches à suivre. A l'hôpital, les assistantes sociales ne sont pas toujours présentes. Si demain, notre Service Autonomie permet d'avoir un médecin ou une Infirmière en Pratique Avancée (IPA) capable de dire « *cette personne ne peut sortir de l'hôpital, elle ne sera pas prise en charge* », cela change tout. Aujourd'hui, nos services, et les instances en premier lieu, sont devenus la solution de facilité : les personnes

nous sont adressées et c'est à nous de nous en occuper. Nous en discutons récemment avec Michel DA CUNHA. Ce dernier m'avertissait que nous prenions un risque important sur le sujet. J'en conviens cependant il faut savoir si nous sommes du côté des familles et du travail.

Jean-Christophe COMBE, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées, a annoncé cette semaine la création des services départementaux de l'autonomie. L'idée initiale était de mettre en place un Service Autonomie sans les départements mais l'Assemblée des Départements de France (ADF) a réagi et le Ministre a répondu : « *Banco, on expérimente également en fonction de la réalité du terrain* ». Notre dispositif s'y inscrira, il ne faut pas le perdre de vue.

Je reviens sur les propos concernant l'avenant 43 qui aurait permis de constater l'hétérogénéité des rémunérations et qui aurait été le fait générateur. Non, je m'inscris en faux. Il s'agit d'une vision très corporatiste. J'ignore la manière de le dire ; votre travail est en effet remarquable et je ne souhaite pas que mes propos soient pris personnellement. Nous supposons cette réalité. Le degré de confiance entre les personnels des ICA et le Département est tel qu'il faut des problèmes de ce type pour qu'ils soient transparents avec nous, le financeur exclusif. Cela démontre le dysfonctionnement ! Nous présumons cette hétérogénéité pour des raisons relationnelles : lorsque l'on travaille avec des personnes qui rendent un service au quotidien, proches des citoyens sur le canton, celles-ci deviennent des interlocutrices privilégiées. Il s'avère bien plus complexe de répondre individuellement à leurs demandes de hausse salariale que ce que l'on est capable de réaliser avec une politique RH globale.

Nous supposons également cette réalité pour une autre raison, ce pourquoi je ne suis pas d'accord avec l'avenant 43 comme fait générateur. En 2015, l'harmonisation des cantons et le reparamétrage des ICA ont été les premiers sujets étudiés. Qu'avons-nous alors fait ? Nous avons fait de l'entre-deux car nous ignorons la manière de procéder pour satisfaire les uns et les autres. Nous avons établi le même constat que Gérard BONNET et, après avoir procrastiné, nous avons fini par nous atteler à la tâche. A ce moment survient la fin de la DSP sur Corrèze Téléassistance. L'opération était compliquée ; il était, en effet, nécessaire d'échanger avec les différentes parties prenantes et d'étudier la manière dont le modèle pouvait évoluer ce qui a repoussé le projet d'une année. La sortie de la DSP nous a cependant contraints à arrêter notre décision. Sans le savoir-faire de Corrèze Téléassistance, la création de la base du projet s'avère impossible.

Par ailleurs, l'Agence Régionale de Santé (ARS) est en mesure de financer à hauteur de plusieurs M€ la coordination qui est de notre ressort. Le succès de cette dernière en Corrèze relève des instances. Il est donc important que le sujet soit reposé dans sa globalité.

Une fois le fonctionnement clairement établi, je m'engage à la constitution d'un groupe de travail sur le positionnement de l' élu et la manière dont il peut implanter le modèle sur son territoire. Au-delà des compétences d'un Président de Département ou d'un Président de Région, la différence fondamentale repose sur le fait que les élus ont tous la même légitimité ; ils sont élus dans leur canton. Je crois au suffrage universel, le scrutin de liste appauvrissant à mon sens le système. Dans le contexte actuel de vide démocratique et de difficultés socio-économiques, si la position des élus de terrain qui ont encore un peu de pouvoir et de responsabilité est affaiblie, la situation sera dramatique. Il ne s'agit pas pour autant d'en faire un sujet de clientélisme.

Mme TAYSSE — Le premier maillon de la responsabilité s'avère être la connaissance des personnes dont la situation est problématique sur son territoire.

M. LE PRESIDENT — Je ne retire rien à vos propos, notamment sur la satisfaction du public. Demain, le périmètre peut être étendu et l' élu peut demeurer au cœur du dispositif. Nous avons intérêt à ce que ce dernier fonctionne pour le bien-être des usagers. Le Ministre nous considère comme des sous-traitants et souhaite notre uniformisation. Je m'y oppose. J'ajoute que l'objectif est la couverture de la surface la plus complète possible par "Corrèze Autonomie".

Mme TAYSSE — Nous attirons l'attention de tous les membres de l'Assemblée sur le positionnement de l' élu, sur son implication active et responsable au sein du nouveau dispositif. Nous ne braderons pas la qualité sur les mots énoncés par mes soins. Ils se situent au cœur de ce que nous souhaitons pour nos aînés âgés, handicapés et pour nos aidants

familiaux. Chacun a certes ses propres problématiques, cependant j'insiste sur les effets collatéraux très importants, notamment sur mon instance. Nous avons un service mandataire qui compte 130 particuliers employeurs : ce virage le condamne. La colocation générerait un partage des charges et des loyers qui rendrait les choses possibles.

M. LE PRESIDENT – Ces points peuvent être étudiés.

Mme TAYSSE – J'avais compris que la contrainte d'autofinancement des services mandataires au portage des repas devait être la règle.

M. LE PRESIDENT – Cela demeure la règle.

Mme TAYSSE – J'avais également compris que nous nous trouvions dans une forme de concurrence déloyale si nous bénéficions des subventions de la Collectivité.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit en l'occurrence d'une disposition légale.

Mme TAYSSE – En groupe de travail, il m'a été précisé que la mairie pouvait continuer à assumer le loyer et les charges.

M. LE PRESIDENT – Affirmer être à l'équilibre tout en n'étant pas en mesure de payer les charges et le loyer est illogique ; cela signifie ne pas être à l'équilibre !

Mme TAYSSE – Je pouvais payer une quotité de loyer grâce à la colocation.

M. LE PRESIDENT – Le sujet consiste à trouver une colocation permettant de rester dans cet ordre de prix soutenable.

Mme TAYSSE – Le changement de lieu me touche vivement. Par souci de cohérence, de synergie et de continuité de service, j'avais en effet choisi de rapprocher l'instance de Tulle d'une résidence seniors qui offre des infrastructures (salle de gymnastique, salle d'activité, parking pour les usagers et les partenaires) pouvant être mutualisées pour des actions de prévention. Ces atouts seront perdus. Les 2 coordinatrices implantées à la Maison de l'Autonomie ou à la Maison de Solidarité Départementales (MSD) ne seront pas aussi facilement identifiables et accessibles au grand public que nos propositions. Nous disposons d'une infrastructure de haute qualité, favorisant synergie et mutualisation.

M. LE PRESIDENT – Vos propos traduisent les différences existant chez les uns et les autres. Il s'agit en quelque sorte de 25 républiques autonomes !

Le sujet est le suivant : réfléchir à la reconduction des missions intéressantes, telles que celles évoquées, et non imaginer leur disparition. Je parie, pour ma part, que les deux tiers des instances perdureront. Chaque acteur a de bonnes raisons à faire valoir cependant, ces dernières relèvent parfois davantage de l'intérêt personnel que de l'intérêt des personnes âgées.

Mme TAYSSE – Je considère que la conservation des instances contribuera au phénomène de confusion sachant qu'elles n'auront plus les mêmes missions.

M. LE PRESIDENT – Je ne le pense pas. Le dialogue, les échanges autour de l'autonomie et la manière de l'accompagner ne peuvent être que bénéfiques.

Mme TAYSSE – Nous serons très attentifs à la rémunération des personnels. J'ai accepté une proposition de mes salariées, à l'instar de ce qui a été fait dans d'autres instances. Or, il s'avère que leur rémunération n'est pas à la hauteur de leur grade et de leur emploi effectif. Elles ont, par ailleurs, rendu des services à maintes reprises pour aider des néo-arrivants sur ces postes. La porte a toujours été ouverte. Dans un esprit solidaire, elles ont en outre épaulé des

collègues sur le terrain. Je ne souhaite pas que ces personnes soient pénalisées sur le plan financier dans cette nouvelle configuration.

M. LE PRESIDENT – Je reprends les 3 sujets principaux concernant Tulle :

- S'agissant de la subvention, la ville de Tulle peut continuer, si elle le souhaite, à financer le service global de l'instance hors du service mandataire et comme n'importe quelle autre collectivité.
- Il faut continuer sur la résidence autonomie. La Maison de l'Autonomie est largement aussi connue que la résidence des Lucioles ; elle a un peu d'histoire dans le pays et il n'y a aucun sujet sur ce point.
- Nous ne revaloriserons pas le salaire de certains agents. Les personnels seront repris au niveau des salaires au 31 décembre 2022. La révision des salaires supposerait qu'ils sont inscrits dans une grille qui les remet tous à niveau. Nous regretterons les personnels compétents qui choisissent de ne pas rejoindre le dispositif cependant, personne n'est irremplaçable.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 201 relative à la création de la régie autonome « Corrèze Autonomie » est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 voix contre.

RAPPORT N° 202

POLITIQUE DE L'AUTONOMIE – BUDGET PRIMITIF 2023

Mme MAURIN – Protecteur de l'ensemble des Corrèziens et chef de file des solidarités humaines, le Département fait du confortement de l'autonomie des Corrèziens âgés et en situation de handicap l'une de ses priorités pour 2023.

Au regard du contexte actuel qui se traduit par une succession de crises, les publics déjà très fragilisés subissent encore plus fortement cet environnement anxiogène. Ils ont plus que jamais besoin de pouvoir disposer en proximité, rapidement et simplement, de relais et d'accompagnement dans toutes leurs démarches et pour leurs besoins actuels et à venir.

Pour répondre à cet accroissement des besoins, le projet de budget 2023 consacré à la politique autonomie est en hausse de plus d'1 M€. Ainsi, avec ce budget recalibré, nous poursuivons la trajectoire domiciliaire, voulue et souhaitée par la majorité des Corrèziens fragilisés. Première politique de solidarité du Département, notre politique de l'autonomie vise à assurer l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap quels que soient leur lieu et leur choix de vie. Avec la crise économique, le nombre de demandes d'aides et de soutien risque de s'accroître au cours des prochains mois. Par anticipation, et pour assumer pleinement ces nouvelles sollicitations, les différentes enveloppes ont été calibrées pour décliner des actions ciblées et adaptées.

Notre effort portera notamment sur :

- La prise en compte de la hausse du prix de l'énergie et de l'inflation pour les établissements d'hébergement pour 1 M€.
- L'attractivité des métiers avec l'élargissement de l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC), la reconnaissance et la valorisation de tous les personnels des Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS), avec une enveloppe de plus de 4,5 M€ pour le secteur des personnes handicapées et 1,4 M€ pour les oubliés du Ségur. Je rappelle à cet égard que la Corrèze est l'un des seuls départements de France à avoir pris une telle décision de revalorisation au-delà de ce que prévoit la loi et à s'être engagé à en assurer le financement pérenne jusqu'à la fin de la mandature.
- La diversification de l'offre domiciliaire avec l'habitat inclusif et les services d'accompagnement renforcé.
- La prévention de la perte d'autonomie avec la Conférence des Financeurs et l'attention portée à l'impulsion de nouveaux projets en territoire avec 2 appels à projets.

En conclusion, le budget 2023 est en adéquation avec les mutations sociétales en cours et en anticipation de réponse aux nouvelles fragilités qui se dessinent. Ces enjeux primordiaux nécessitent l'affectation d'une enveloppe globale de 97,8 M€ répartis comme suit :

- 47,4 M€ en faveur des personnes âgées ;
- 50,4 M€ en faveur des personnes en situation de handicap.

*La délibération n° 202 relative à la politique de l'Autonomie – Budget Primitif 2023
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 voix contre.*

RAPPORT N° 203

POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION – BUDGET PRIMITIF 2023

M. SOLER – L'accès à l'emploi et à la formation est une priorité de notre politique départementale d'insertion que nous souhaitons dynamique, volontariste et innovante afin de fournir un accompagnement adapté à chaque Corrèzien éloigné de l'emploi. Très attentifs à notre devoir de solidarité, nous sommes également très vigilants à la mobilisation active des personnes dans leur parcours d'insertion à travers notre démarche de droits et de devoirs.

En 2023, nous prolongerons notre effort en faveur de l'insertion en misant sur :

- l'accompagnement personnalisé de proximité des bénéficiaires du rSa, notamment dans le cadre du contrat d'engagement réciproque ;
- l'accès la mobilité ;
- notre force de proposition pour enrichir la future loi Travail.

En 2022, notre politique d'insertion a continué de porter ses fruits avec des indicateurs positifs comme :

- la poursuite de la baisse des bénéficiaires du rSa (-1,67 %) qui nous permet d'atteindre un taux de baisse de - 15,5 % depuis 2015 contre 7,5 % au niveau national ;
- un taux de contractualisation très important (89 %) attestant du suivi individualisé de chaque bénéficiaire corrézien dans ses droits comme dans ses devoirs ;
- un nombre de sorties du dispositif rSa pour emploi ou formation en progression de 12,5 %.

Ces résultats ont été obtenus grâce à la variété, la qualité et la souplesse de notre offre d'accompagnement. Nous veillons à l'adapter continuellement aux besoins locaux et aux réalités des territoires, en lien avec nos partenaires, dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion, du Programme Départemental d'Insertion et du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi.

Par ailleurs, nous mobilisons en transversalité l'ensemble de nos moyens humains et financiers pour ne laisser personne au bord de la route. Nous nous attachons également à évaluer régulièrement nos actions et à en développer de nouvelles. Parmi nos dispositifs, la plateforme BOOST Emploi continue de voir sa fréquentation progresser grâce à de nouvelles fonctionnalités. Au total, ce sont désormais plus de 900 entreprises fédérées et près de 8 100 comptes-candidats enregistrés. Les Clés de l'Emploi, organisées en 2022, ont permis de favoriser les entrées en emploi et d'apporter aux chefs d'entreprises une réponse adaptée et territorialisée. Ainsi, 74,5 % des personnes mobilisées dans le cadre de ce dispositif ont obtenu un contrat de travail à la sortie. D'autres leviers individuels viennent aussi sécuriser l'accès à l'emploi, à l'instar des Contrats Locaux d'Innovation Sociale (CLIS), en lien avec les entreprises corréziennes, qui ont permis à 80 % des personnes ciblées d'obtenir une formation ou un emploi. 50 CLIS sont programmés cette année.

Nous engageons, par ailleurs, une action pour faciliter l'accès à la mobilité, premier frein à l'emploi, en partenariat avec l'Association Départementale d'Education Routière et d'aide à la mobilité (ADER) et la Fondation VINCI. Nous constituerons une flotte de véhicules (12 à 15 pour commencer), mis à disposition des Corrèziens au sein du réseau des Maisons du Département et des Maisons de Solidarité Départementales, dès le 1^{er} semestre 2023.

En dépit de notre détermination, nous n'oublions pas les nombreuses incertitudes qui sont susceptibles d'impacter le champ de l'insertion : l'instabilité du contexte économique, les incidences de réformes en cours et à venir sur l'expérimentation de la recentralisation du rSa, l'assurance chômage et l'emploi, la construction en cours du nouvel opérateur France Travail. Ces sujets de préoccupation, que nous gardons à l'esprit, ne doivent cependant pas remettre en question notre engagement pour une politique d'insertion corrézienne volontariste. Aussi, je vous propose d'allouer à cette politique un budget de 21,3 M€ pour 2023.

Mme TAYSSE — Concernant l'insertion, je constate le nombre important de bonnes intentions. Certains dispositifs semblent donner satisfaction, personne ne le contestera.

Les Clés de l'emploi, le CLIS, la clause d'insertion sociale, les remplacements dans les collèges : autant de pistes qui mettent en lien les demandeurs d'emploi avec les structures ou les entreprises en capacité de les accueillir, de les suivre et de leur remettre le pied à l'étrier.

Je suis cependant frappée par le déséquilibre structurel suivant : des moyens conséquents sont dirigés vers la part (12,5 %) des bénéficiaires du rSa qui peuvent facilement et rapidement être ramenés vers le monde du travail. Ils bénéficient de 16 coachs. Pour les autres, j'ai posé la question de la masse budgétaire mobilisée : il s'agit des cas les plus difficiles, avec des problématiques complexes (santé, mobilité, sociabilité). 70 travailleurs sociaux ont à prendre en charge ces cas les plus lourds, auxquels s'ajoutent l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), l'aide aux familles et toute la misère sociale ascensionnelle, ce que personne ne peut contester aujourd'hui.

Je m'interroge : des moyens importants budgétaires et humains sont attribués à ceux qui sont les plus proches de l'objectif visé, un retour vers l'emploi durable, et ce sont les travailleurs sociaux qui prennent en charge toute la misère du monde. Le déséquilibre est flagrant. Je me réjouis des bons résultats concernant 12,5 % des bénéficiaires du rSa. Cependant, les 87,5 % restants constituent à mon sens le véritable sujet. Comment le traite-t-on ?

J'avance quelques suggestions. En matière d'insertion, je suis convaincue par les dispositifs qui s'inscrivent dans la durée, le saupoudrage ne fonctionnant pas. Le CLIS, fondé sur le tutorat en entreprise, me paraît être une bonne mesure à développer à grande échelle. Seuls 29 CLIS sont aujourd'hui en vigueur : ce n'est rien par rapport aux milliers de demandeurs d'emplois. Je pense que ce sujet doit être creusé. Les problématiques en la matière sont similaires à l'autonomie : la proximité, la bienveillance et la régularité sont requises. Les bénéficiaires doivent être accompagnés dans la durée. Les CLIS sont à développer. Il est nécessaire d'aller plus loin que les projets 2023. Cette piste doit être approfondie.

Les besoins en matière de mises en relation de bénévoles et d'associations sont très importants sur le territoire. Par essence, l'esprit associatif est proche de l'esprit solidaire et ce sujet mérite d'être creusé.

Les freins pour un retour vers l'emploi sont largement sous-estimés voire mal traités. La mobilité : l'éloignement géographique est l'un des premiers facteurs d'impossibilité de retour à l'emploi. La flotte de 12 véhicules mis à disposition est largement au-dessous des besoins. Il est question de mesurer les besoins dans ce domaine avec le service public d'insertion et d'emploi, cependant les données sont connues. Certains bénéficiaires du rSa ne disposent pas du permis de conduire et n'ont pas la capacité financière pour acquérir cette compétence. Ils sont confrontés à la difficulté de se rendre sur le lieu de travail voire d'accéder aux véhicules qui seront mis à disposition.

Les mesures annoncées sont très insuffisantes. J'attire votre attention sur ces 2 freins : la mobilité et la disponibilité. Je pense notamment aux familles monoparentales. La présence d'enfants constitue un obstacle majeur pour un retour vers l'emploi.

Pour synthétiser, je relève :

- Le déséquilibre flagrant entre le soutien apporté au public relativement proche de l'emploi et celui apporté au public éloigné de l'emploi qui est à la charge des travailleurs sociaux attachés aux MSD. Ces derniers sont aujourd'hui en grande souffrance. Leur travail exige une véritable technicité. Il est anormal que ces personnes règlent des situations d'urgence pour mettre des enfants à l'abri à 22 heures ou répondent à des situations de violences conjugales à 6 heures. Un renfort en ressources humaines est nécessaire, accompagné d'un management bienveillant.
- La nécessité d'agir sur les 2 freins évoqués : la mobilité et la disponibilité liée à la garde des jeunes enfants.

M. LE PRESIDENT — Vous avez dit l'essentiel. Nous partageons ce constat. Avant la crise sanitaire, nous expliquions que nous étions au plein emploi avec 4 % de chômage ; aujourd'hui, nous disons la même chose à 7 %. Cette dérive ne doit pas se poursuivre.

Un consensus prévaut aujourd'hui avec un certain nombre de départements situés à gauche, y compris sur l'autonomie.

Le sujet réside notamment dans le fait que certaines personnes relèvent davantage des coachs professionnels que des travailleurs sociaux. Dans le cadre de la loi Travail, il est envisagé que chaque travailleur social s'occupe de 20 à 30 cas.

C'est peu ou prou ce qui est fait en Corrèze qui se situe dans les bons critères. Nous expliquons cependant au Ministère que ce schéma n'est pas nécessairement opérant pour les 3 000 personnes éloignées de l'emploi. Les problématiques sont en effet éloignées.

Mme TAYSSE – L'enjeu réside dans les 87,5 % qui doivent mobiliser les efforts. Il s'agit d'une manière de préparer l'avenir.

M. LE PRESIDENT – Le traitement de ces 87,5 % constitue bien évidemment une priorité. Si la moitié de ces cas était traitée demain, le Département économiserait 10 M€ qui pourrait être attribués, par exemple, à l'autonomie.

Nous sommes prêts à développer le tutorat et les CLIS, cependant des personnes doivent être trouvées pour assurer ces missions. Concernant le recours au bénévolat, nous n'en avons pas le droit selon les dispositions de la loi Travail. Une heure d'immersion est proposée : que voulez-vous en faire ? La difficulté repose, par ailleurs, sur l'absence de statut : les bénéficiaires sont en effet enregistrés à Pôle Emploi mais ne sont pas inscrits. Ils n'ont donc pas accès au statut de stagiaire en formation professionnelle. Il s'agit en l'occurrence de ne pas impacter à la hausse, de manière artificielle, le taux de chômage. J'ai demandé un système pour que l'heure d'immersion puisse être renouvelée à plusieurs reprises dans la semaine. Nous avons pris en compte le lieu d'habitation, l'existence d'associations porteuses de solution en termes de mobilité, cependant il s'avère complexe d'atteindre les 3 000 bénéficiaires du rSa.

Enfin, les personnes souhaitant le financement de leur permis de conduire n'ont aucun souci pour l'obtenir aujourd'hui. Le problème réside dans le manque d'assiduité aux leçons de conduite.

Mme TAYSSE – En effet, on ne passe pas du décrochement complet au comportement ordinaire d'un bon citoyen. J'en reviens à l'idée (qui ne fera peut-être pas l'unanimité à gauche) du séjour avec une équipe de travailleurs sociaux sur une durée longue, pour réapprendre les règles d'hygiène et d'alimentation.

M. LE PRESIDENT – Avez-vous entendu les jeunes sur le Canu ?

Mme TAYSSE – Non.

M. LE PRESIDENT – Je vous invite à aller les voir.

Mme TAYSSE – Il s'agit de rééducation. Ces personnes n'ont plus ni les codes ni les postures. Le travail est colossal. Pourquoi pas à Bugeat ?

M. LE PRESIDENT – Imaginons que l'on prenne chaque bénéficiaire du rSa corrézien à tour de rôle pour aller à Bugeat : je serais pris pour un « facho ». Aujourd'hui, avec le travail sur l'estime de soi, nous allons au plus près, à Brive, à Argentat-sur-Dordogne.

Avec les CLIS, l'objectif est d'attribuer l'argent équivalant à 6 mois de rSa à un tuteur ou une entreprise. Cependant, l'Etat ne nous rembourse pas la part de 63 % du rSa alors que toutes les personnes ayant bénéficié d'un CLIS sont sorties du rSa.

M. PEYRET – Pour trouver un emploi, il faut une entreprise. L'engagement des travailleurs sociaux est clair en la matière, de même que la volonté politique. Il est cependant nécessaire d'écouter également le monde de l'entreprise, ses besoins, sa disponibilité tant sur les horaires que sur la qualification. Je comprends les besoins d'immersion mais le tissu économique de la Corrèze repose essentiellement sur de petites entreprises peu familières de ce mécanisme. Le trépied associant les 3 acteurs politique, social et économique ne fonctionnera pas si l'un d'entre eux ne s'intègre pas dans le dispositif.

Je souligne en outre la difficulté des entreprises locales à pérenniser leur activité et je crains que l'insertion d'un système de tutorat dans un contexte tendu en ressources humaines ne soit pas le sujet du moment.

M. LE PRESIDENT – Je propose de ne pas lancer ce débat aujourd'hui. Une dernière question et je vous ferai une proposition.

Mme TAYSSE – Le travail important des entreprises d'insertion n'est pas nécessairement identifié et identifiable.

M. LE PRESIDENT – J'estime qu'il l'est.

Mme TAYSSE – L'utilisation du Fonds Social Européen (FSE) nous paraît opaque. Au-delà de la part cédée qui permet d'abonder les différents dispositifs imaginés et mis en œuvre par vos soins, ce FSE tient un rôle majeur pour accompagner les associations engagées dans l'insertion. Or, aucun retour sur le résultat négatif ou positif des demandes émanant des associations ne nous a été délivré.

M. LE PRESIDENT – En l'occurrence, la transparence est totale : la Commission Permanente (CP) attribue les crédits des fonds européens sur le sujet et vous avez l'ensemble des contrats en CP.

(...Intervention en salle inaudible...)

Si la question est la suivante « *certain ont-ils demandé à bénéficier du FSE et ne l'ont pas obtenu ?* », je vous réponds : à ma connaissance, aucun sur la partie de l'enveloppe que nous gérons. Nous vérifierons cependant ce point. Je partage l'intérêt de connaître les dossiers refusés dans le cadre du FSE.

Je vous propose, par ailleurs, de constituer un groupe de réflexion sur la manière dont peut être gérée la part de 87,5 % des bénéficiaires du rSa, sous la houlette Gérard SOLER. Si vous avez la capacité d'émettre des idées, elles pourront être posées dans le cadre de la loi Travail. Toutes pistes et solutions inexplorées sont les bienvenues pour la réinsertion des personnes.

Je charge donc Monsieur SOLER d'organiser ce temps de réflexion.

*La délibération n° 203 relative à la politique de l'Emploi et de l'Insertion –
Budget Primitif 2023
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 voix contre.*

RAPPORT N° 204

**SANTÉ ET PRÉVENTION : PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE –
BUDGET PRIMITIF 2023**

Mme CHIRAC – Le Département de la Corrèze place la promotion de la santé au cœur de ses engagements. Ainsi, les dotations du Service Protection Maternelle et Infantile-Santé pour 2023 démontrent notre volonté de renforcer les solidarités territoriales en matière de santé et de prévention auprès des familles.

En 2023, nous poursuivrons notre délégation des missions de planification familiale avec les 3 centres hospitaliers (Brive, Tulle et Ussel). Par ailleurs, concernant la prévention des enfants de 0 à 6 ans, le Département, soucieux de porter une politique toujours plus tournée vers la prévention et le dépistage, prolongera son soutien au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP). Le Service PMI-Santé assure également la prescription et l'administration de l'ensemble des vaccins obligatoires ou recommandés par le calendrier vaccinal.

Réduire les fractures territoriales, c'est aussi mettre la solidarité et l'accompagnement des plus fragiles au cœur des choix politiques départementaux avec un soutien réaffirmé aux associations locales et au Comité de Corrèze de la Ligue contre le Cancer. Soucieux de valoriser le modèle social corrézien et de permettre aux parents de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, nous veillons à soutenir le développement de tous les types de mode d'accueil des enfants. En outre, dans son rôle de garant de la sécurité et de l'accueil du jeune enfant, le Département, en lien avec le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Naves, propose une formation aux assistantes maternelles dans le cadre d'un processus de professionnalisation.

Enfin, dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité de notre politique sociale de prévention et de promotion de la santé, nous poursuivrons notre partenariat avec l'Observatoire Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter une enveloppe de 627 000 € pour le budget de la PMI.

Mme VALLEE – En tant que maire et femme, je constate, et nous le constatons tous, la hausse des problèmes liés à la garde d'enfants dans notre Département. Cela nous inquiète fortement. Les assistantes maternelles qui prennent leur retraite n'ont pas de relève. Le COVID a incité des nourrices à se reconvertir et à ne plus vouloir exercer à leur domicile. Elles ne supportent plus les contraintes et les normes qui deviennent très lourdes.

Cette offre de service, essentielle, participe à l'attractivité de notre territoire pour les actifs : ne pourrions-nous pas travailler sur une politique départementale établissant des mesures comme un BOOST Nounou, une AMAC version assistante maternelle, une Corrèze Assistance Maternelle, un parcours de recrutement dédié, des primes ou des aides à l'installation en faveur de la garde d'enfants ? Il y a urgence et nous comptons sur vous.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie. L'AMAC 2 est tout à fait disposée à travailler sur ces dispositifs. Comme précisé ce matin, il incombe à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de porter l'ensemble de cette politique familiale. Le Gouvernement porte une lourde responsabilité en éradiquant toute forme de politique de natalité et d'universalité de la politique familiale. Cette question a été peu évoquée au cours du débat sur les retraites alors qu'il est essentiel. Je m'interroge à la lecture d'articles tels que ceux parus dans *La Montagne* sur une vie censément meilleure sans enfant. Il s'agit cependant d'un autre sujet même s'il est lié.

Il faut être clair : si nous émettions des mesures portant sur la garde d'enfants, les Intercommunalités réagiraient. Ce sujet relève, en effet, de leurs prérogatives et de celles de la CAF et non du Département. Ou demain, il m'est confirmé que nous pouvons nous saisir du sujet, y compris sur les crédits CAF.

Mme PADILLA-RATELADE — Sur le premier mandat, je rappelle que cela avait été réalisé. Nous avons bloqué des places dans les Maisons de l'Enfance ou dans les crèches, sur les 3 principales villes. Ce système a été cependant abandonné ; les places n'étaient pas utilisées ce qui engendrait une diminution de la Prestation de Service Unique (PSU) et de la CAF. Le système n'avait donc pas fonctionné. Aujourd'hui, nous devons trouver de nouvelles idées mais ne pas bloquer des places dans les crèches.

M. LE PRÉSIDENT — Le sujet doit être à nouveau débattu avec la CAF et les Intercommunalités. Ces dernières n'apprécieraient pas que le Département empiète sur leur terrain. Concernant les Assistants Familiaux (ASSFAM) et Assistantes Maternelles (ASSMAT) nous constatons, en effet, des départs, cependant les arrivées sont supérieures aux départs. La situation n'en demeure pas moins complexe. Le flux d'ASSFAM n'est pas négatif mais la question porte essentiellement sur le flux d'arrivées d'enfants. En une année, nous avons enregistré 15 % de placements en plus que l'année précédente ce qui complique la situation. Pour la première fois, des enfants sont en attente de solutions. Cela n'était jamais arrivé. Or, la rupture est constatée partout. Les priorités devront être revues en tenant compte des responsabilités des uns et des autres.

Concernant la contractualisation, je suis rassuré par le nombre de 11 projets de Maisons d'Assistants Maternels (MAM) qui sont en cours d'élaboration. La question repose sur la cohabitation de ces MAM. Le fait de ne plus accueillir à domicile ajoute des coûts (loyer, chauffage). Passer de travailleur indépendant à un collectif pose des sujets. L'installation de ces 11 MAM est une priorité tant pour le Département que pour le Préfet. Il ne s'agit pas d'être laxiste dans la délivrance des agréments mais d'être bienveillant afin de ne pas décourager les initiatives.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 204 relative à la Santé et à la Prévention : protection maternelle et infantile –
Budget Primitif 2023
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 voix contre.*

RAPPORT N° 205

POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE –
BUDGET PRIMITIF 2023

Mme MAURIN – En tant que chef de file de la protection de l'enfance, le Département accompagne les jeunes Corrèziens les plus vulnérables et s'attache à leur garantir les conditions nécessaires à leur épanouissement.

Dans un contexte de hausse des situations sensibles et des mesures judiciaires, la protection de l'enfance se heurte au manque de professionnels dans les secteurs social et médico-social ainsi qu'à l'engagement insuffisant de l'Etat en matière de santé, de handicap ou d'accompagnement de l'enfance délinquante.

Pour faire face à des besoins accrus mais aussi pour tenir compte du nouveau cadre législatif pour mieux sécuriser le parcours des enfants et des jeunes majeurs protégés par l'ASE et pour valoriser le métier d'assistant familial, le Département a pris des engagements forts comme l'extension de l'Académie des Métiers de l'Autonomie au champ de la protection de l'enfance et la pérennisation des mesures Ségur tout au long de la mandature.

Au cours de l'exercice 2022, l'aggravation globale de la situation sociale comme la volonté de la chaîne judiciaire de mieux accompagner les parents dans la prise en compte des besoins fondamentaux des enfants ont conduit, en un an, à une forte hausse, d'une part, des mesures d'accompagnement éducatif en milieu ouvert (+ 30 %) et, d'autre part, des placements (+ 15 %) mais également des Mineurs Non Accompagnés mis à l'abri dont le nombre a augmenté de plus de 154 %.

Monsieur ZIOLO quitte l'Assemblée. Il a donné pouvoir pour le représenter et voter en son nom à Madame AUDEGUILL.

Dans ce contexte, et pour faire face aux nouveaux défis de la protection de l'enfance, nous restons pleinement mobilisés dans le cadre de notre Schéma Départemental en faveur de l'Enfance afin de développer de nouvelles modalités ou dispositifs d'accueil, afin de ne plus séparer les fratries d'enfants confiés au Département et afin de répondre aux situations complexes.

Il s'agit également de renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs de 18 à 21 ans sortants de l'ASE, revaloriser et sécuriser la rémunération des 163 assistants familiaux corréziens qui réalisent près de 70 % des accueils sur le Département et accompagner le renforcement des mesures en milieu ouvert au bénéfice des familles et des enfants corréziens.

Pour mettre en œuvre ces dispositions, je vous propose d'affecter à notre politique de protection de l'enfance pour 2023, un total de 25,06 M€.

Madame BOUCHETEIL quitte l'Assemblée. Elle a donné pouvoir pour la représenter et voter en son nom à Monsieur LABBAT.

M. MONTEIL – En dépit des efforts faits, nous constatons les difficultés liées au déploiement de cette politique. Je salue d'ailleurs le travail mené par les services tant ces sujets sont sensibles avec des situations d'urgence de plus en plus complexes, gérées quotidiennement.

Le nouveau Schéma de l'Enfant intègre les dispositifs de la loi de février 2022. Il prévoit un renforcement des missions de prévention. Je suis convaincu qu'il s'agit du levier qui nous permettra de limiter les situations complexes mais également le nombre d'interventions. Mieux vaut prévenir que guérir comme dit le proverbe. Investir sur la prévention, c'est investir pour l'avenir. Pour cela, des moyens, notamment humains, sont nécessaires. Les professionnels doivent disposer des moyens pour mettre en place ces missions de prévention afin qu'elles soient efficaces. J'aurais apprécié être informé sur ce sujet même s'il est complexe de disposer de données quantifiables et mesurables.

Par ailleurs, les difficultés perdurent concernant le placement des enfants voire sont en hausse. Le Schéma avait inscrit une nouvelle structure à créer. Or, dans les nouvelles actions pour 2023, sont mentionnés les contrats jeunes majeurs, des lieux de répit, des dispositifs de parrainage mais je ne vois pas ce projet. Pourriez-vous nous informer de vos intentions à ce sujet ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Sur ce sujet, nous devons convaincre l'ARS de financer sa part. Nous avons déjà eu une réunion fructueuse avec le Préfet pour mettre son administration en ligne. Les autorités judiciaires sont également concernées pour les jeunes faisant l'objet d'une mesure pénale.

Des places existent pour ces derniers cependant, compte tenu de l'actuelle saturation, ce sont les centres départementaux de l'enfance qui les accueillent. Nous avons élaboré un projet avec le Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande (CHPE) mais l'ARS doit abonder et délivrer l'autorisation. Le Département ne peut, en effet, créer des places de soins et des centres fermés pour les jeunes qui n'ont rien à faire dans des milieux ouverts. L'inclusion oui mais pas pour tous : chaque semaine, des travailleurs sociaux sont pris à partie par des jeunes.

Le Département a finalisé ce projet (le lieu, les places, les professionnels) mais il manque l'autorisation de l'ARS. Nous échangeons à ce sujet au bureau de l'ADF. A l'échelle de la Corrèze, l'enjeu repose sur 5 à 10 places et la situation est maîtrisée. Certains départements doivent, quant à eux, installer des établissements complets. Ce sujet se complexifie de plus en plus, la violence étant sans limite. Il s'agit d'un réel enjeu pour le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille. Nous sommes, en effet, à la limite de la rupture avec des professionnels agressés.

Certaines émissions, comme celle d'Elise LUCET ou d'autres, sont à charge : soit disant l'Etat agirait de manière plus efficace. La question est la suivante : pourquoi ces cas échoient-ils au Département ? L'un des cas évoqués dans l'émission avait ainsi fréquenté les services de 3 départements. Cela fait un effet de masse mais il s'agissait du même jeune. Si l'on tient compte des condamnations pénales, il n'aurait pas dû se trouver dans ce circuit. A Tulle, nous souhaitons séparer les adolescents et les pré-adolescents afin de préserver ces derniers de la spirale de la violence.

Nous avons trouvé la solution. J'espère que l'ARS délivrera son autorisation et contribuera au financement. Mes propos sur ce sujet peuvent effrayer mais il s'agit d'une minorité de jeunes qui pénalise la majorité. La PMI et l'Enfance en danger de Corrèze suivent 11 000 jeunes dans l'année et seuls 4 ou 5 cas reviennent en permanence. Ces derniers accaparent les professionnels au détriment de tous les autres.

M. LABBAT – J'ai plusieurs remarques à formuler sur ce rapport. Page 5, concernant l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence de la Corrèze (ASEAC), je lis 1,4 M€ ; or, ce matin, vous m'avez précisé que l'ASEAC coûtait 1 M€ et les services 1,2 M€ (chiffres 2021). L'ASEAC coûterait-elle désormais 1,4 M€ ? En 2 ans, 200 000 € auraient-ils été pris à l'ASEAC ?

M. LE PRESIDENT – Je reprends : en 2015, 16 M€ ; en 2022, 22 M€ et on ajoute 2 M€ cette année. J'avais peut-être ce chiffre à date lorsque la décision a été prise ; cela peut varier selon les années.

M. LABBAT – Il est clairement dit dans ce paragraphe que ce point est complexe et j'en conviens.

Je reviens sur le Projet Pour l'Enfant (PPE). Il y a un an, après avoir salué la qualité de ce document, je vous avais interrogé sur la manière dont il allait être mis en œuvre. Je renouvelle ma question. A vous entendre, je comprends que vous êtes conscient de la problématique : + 15 % en placement, + 30 % en milieu ouvert. Dans le rapport, s'agissant des jeunes mis à l'abri, la hausse n'est cependant pas de 154 % mais de 267 %. Comment les travailleurs sociaux font-ils lorsqu'ils ne parviennent pas à placer un jeune ? Ils subissent une véritable pression alors qu'ils ne sont pas responsables de cette situation. Ils mettent tout en œuvre pour placer ces enfants et on exige d'eux des miracles. Vous le dites vous-mêmes : comment faut-il faire ? Ces personnes donnent tout ce qu'elles peuvent mais elles ne disposent pas de solutions. Nous ne sommes pas à la limite de la rupture, la rupture est déjà effective. Il faut arrêter de culpabiliser les professionnels. Ce n'est ni votre faute, ni la nôtre, ni celle des travailleurs sociaux.

M. LE PRESIDENT – L’avenir est sombre sur ce sujet, les cas étant exponentiels. 1 jeune sur 4 ayant connu un tel parcours de vie le reproduit.

M. LABBAT – C’est globalement la faute du système.

M. LE PRESIDENT – En l’occurrence, je ne me pose plus de questions, je ne cherche que des solutions.

M. LABBAT – Il est nécessaire de parler aux agents et de les rassurer.

Mme TAYSSE – Des mesures de soutien pour les personnels en souffrance sont requises.

M. LE PRESIDENT – Tout cela est fait : si Mme PARDOËN ou M. BAAS pouvaient prendre la parole, ils vous diraient que tel est le cas au quotidien. Si vous le souhaitez, nous pouvons organiser un point sur ce sujet. Quelques cas provoquent des drames alors que les familles d’accueil réalisent un travail remarquable en sortant des jeunes de l’ornière.

La reprise des Mineurs Non Accompagnés emboliserait de surcroît la situation alors que les services subissent d’ores et déjà la hausse des signalements locaux et des mesures de signalements.

Mon collègue des Alpes-de-Haute Provence gère une situation extrêmement complexe sur ce sujet. L’État a attribué à ce département une ligne dédiée afin de pouvoir traiter ces cas. Pour notre part, nous gérons une quote-part du nombre global. Je précise cependant que les MNA souhaitent s’intégrer et ne posent pas de problème.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 205 relative à la politique de Prévention et de Protection de l’Enfance –
Budget Primitif 2023
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 voix contre.*

RAPPORT N° 206
POLITIQUE DE PRÉVENTION, ACTION SOCIALE ET PLAN AMBITION SANTÉ –
BUDGET PRIMITIF 2023

Mme PADILLA-RATELADE – En tant que chef de file de l'action sociale, le Département est soucieux d'assurer pleinement le développement de ses responsabilités dans les différents domaines de l'action sociale, des familles et de l'insertion. Avec 12 Maisons de Solidarité Départementales réparties sur tout le territoire et les services de la Collectivité, le Département conduit cette action sociale de proximité au plus près des Corrégiens.

Cette année encore, nous nous attacherons à consolider cette offre de service de proximité et à poursuivre l'amélioration de la qualité du service public, notamment pour formaliser l'accueil, l'information et l'orientation du public pour mieux prendre en compte les parcours individuels des personnes, pour renforcer les liens avec les partenaires afin de fluidifier les parcours, coordonner et adapter nos actions. Les nouveaux enjeux de santé qui constituent un autre axe fort de notre politique médico-sociale sont également pris en compte.

Le renforcement du Plan Ambition permet de développer les axes afin d'attirer et de maintenir les professionnels de santé grâce à une politique innovante et attractive.

Le budget proposé pour 2023 est d'1 430 759 € en dépenses globales dont 160 000 € au titre de l'investissement.

Madame CORNELISSEN quitte l'Assemblée. Il a donné pouvoir pour la représenter et voter en son nom à Madame PADILLA-RATELADE.

Mme VALLEE – Je reviens sur le fonds de secours. Il s'agit d'une aide de dernier recours qui porte essentiellement sur l'énergie et la mobilité. Compte tenu de la conjoncture, cette hausse de 5 000 € nous semble faible.

Je souhaite pointer la seconde problématique que constitue le délai de paiement. Nous avons, en effet, eu plusieurs retours de bénéficiaires inquiets car sollicités par leurs créanciers. Certains attendent depuis plusieurs mois (jusqu'à 5 mois) pour le versement des fonds de secours d'aide départementale. Il ne s'agit en l'occurrence pas d'un signe de mauvaise volonté de la part de la Collectivité mais d'un manque d'agents affectés à cette mission. Si les délais sont trop longs, les tiers n'accepteront plus ces dispositifs pourtant essentiels pour les bénéficiaires. Un délai de 5 mois n'est pas acceptable.

M. LE PRESIDENT – J'en conviens. Nous examinerons ce sujet, dont nous n'avons jamais été saisis jusqu'à ce jour, afin d'identifier les causes de ces délais. Nous vous apporterons des informations lors de la prochaine CP.

Mme TROYA – Nous ne pouvons que saluer les efforts déployés en termes d'attractivité par l'aide s'adressant aux étudiants en médecine. Je comprends tout à fait que la Collectivité investisse et soutienne le Centre Départemental de Santé, cependant je m'interroge sur le doublement de la subvention ; celle-ci est en effet passée de 372 000 € en 2022 à 650 000 € en 2023. Je relève, par ailleurs, la hausse du nombre des médecins : pouvez-vous nous préciser leur profil ? Enfin, quels sont les critères définissant les lieux d'implantation des nouvelles antennes ?

M. LE PRESIDENT – La dernière implantation a été décidée en CD à Uzerche. Nous n'en avons pas d'autres en cours, Argentat-sur-Dordogne semblant avoir réglé son problème. Le budget nécessaire pour remonter en puissance sur les antennes existantes a été défini. L'objectif serait de doubler le nombre de médecins au global. Nous nous étions fixés le nombre de 10 et nous en sommes à 17 ; 3 ou 4 professionnels devraient arriver en cours d'année. Il s'agit de médecins en début de carrière et en fin de carrière. Ces derniers choisissent de poursuivre leur activité à mi-temps ce qui permet de conserver un lien avec la patientèle. Je n'aurais pas imaginé cette évolution qui s'avère positive. Cependant, le recrutement demeure complexe, les médecins étant très sollicités.

La prise en compte des conjoints par Corrèze Accueil a un effet positif. Les données présentées sont prévisionnelles ; nous aviserons de leur utilisation au final.

Mme PADILLA-RATELADE – La différence de budget entre 2022 et 2023 s'explique par le provisionnement pour les aides destinées aux Infirmiers en Pratique Avancée. Nous en comptons 5 actuellement sur 8 prévus. Nous avons, par ailleurs, plusieurs retours d'étudiants en médecine ayant suivi les journées "Tombez la blouse en Corrèze" qui sont susceptibles d'arriver en cours d'année d'où la nécessité de provisionner. Ceci explique la différence de budget.

M. LE PRESIDENT – Le budget du Centre de Santé comprend en effet toutes les aides.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 206 relative à la politique de Prévention, de l'Action Sociale et du Plan Ambition Santé –
Budget Primitif 2023
est adoptée à l'unanimité.*

Je tiens à vous transmettre une information concernant le FSE : je confirme qu'il ne comprend aucune association dans le domaine de l'insertion. Lors de la CP du 10 mars dernier, nous avons lancé le FSE + qui comprend un appel à projets sur l'accompagnement des acteurs de l'insertion.

RAPPORT N° 207

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS, DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE –
ACTIONS TRANSPORTS : ÉLÈVES HANDICAPÉS, HANDIMOBILE –
BUDGET PRIMITIF 2023

Mme TAURISSON – Comme nous nous y étions engagés en début de mandature, nous poursuivons notre action en faveur de la jeunesse avec une attention particulière pour le bien-être de 10 455 collégiens qui fréquentent les 25 collèges publics et les 5 collèges privés de notre Département. Pour mémoire, notre Département a voté lors de la séance du 2 décembre 2022, au titre des dotations principales de fonctionnement, 2 312 855 € en faveur des collèges publics et 865 811 € en faveur des collèges privés.

Pour 2023, je vous propose d'affecter 9,4 M€ de crédits de paiement : 5,6 M€ attribués au secteur éducation-jeunesse et 3,8 M€ au secteur transports scolaires handicapés. Afin de soutenir les établissements et les familles dans le contexte inédit de hausse des coûts de l'énergie, de l'alimentation et des transports, ce budget présenté est en augmentation par comparaison avec le budget prévisionnel 2022.

En 2023, nous poursuivrons ainsi, avec détermination, dans le cadre du plan "Bien vivre au collège", à fournir aux collégiens une alimentation saine, équilibrée et locale, répondant aux enjeux de la transition écologique et de l'éducation au goût. Nous continuerons également à améliorer le cadre de vie des collégiens en tenant compte des évolutions démographiques et des nécessités de transition écologique. Enfin, nous continuerons à susciter l'engagement citoyen.

5,6 M€ seront consacrés aux collèges et à nos politiques en faveur des familles. Un prévisionnel d'1 M€ a été établi pour faire face à la conjoncture qui impacte le budget des collèges. Les dispositifs de bourses en internat et en enseignement supérieur sont poursuivis, de même que les aides à la restauration, le dispositif Ecole-Entreprise et l'application du plan de maîtrise sanitaire.

Concernant le plan départemental contre le harcèlement scolaire et la cyberviolence, 27 collèges privés et publics participent dès la première année, ce qui est un véritable succès. Son évaluation permettra d'ajuster les propositions afin que 2023/2024 reste dans un budget annuel de 15 000 €.

Par ailleurs, plusieurs collèges ont répondu à l'appel à projets écoresponsables nouvellement proposé par le Département ce qui confirme la nécessité d'agir en faveur de la transition écologique en impliquant les élèves. 20 000 € seront consacrés à cette action en 2023.

Enfin, je vous propose d'affecter un montant de 3 823 500 € pour couvrir les charges liées aux transports scolaires handicapés et au dispositif Handimobile.

Mme TROYA – Je souhaite tout d'abord aborder la prime d'apprentissage. Je regrette que le critère artisanal de l'apprentissage aboutisse au rejet de certains jeunes Corrèziens, leur dossier ne correspondant pas au motif. Il serait ainsi souhaitable de revoir les critères d'attribution de ce dispositif.

Concernant les collèges, vous citez dans votre rapport 3 axes dont la fourniture d'une alimentation saine et locale répondant aux enjeux de la transition écologique. Pour ce faire, vous utilisez un nouveau logiciel, WebGerest, en remplacement de Presto. Ce nouveau logiciel permettra de mieux répondre aux exigences de la loi EGalim. Cependant, il impose une redevance annuelle de 480 € par an, redevance prise sur le budget alimentation. Dans le même temps, vous faites le choix de stopper l'aide à l'alimentation biologique dans les collèges. S'équiper d'outils pour quantifier, entre autres, la part biologique et concomitamment stopper l'aide pour encourager les achats biologiques : ces 2 actions ne sont-elles pas paradoxales ?

Le deuxième objectif du plan "Bien vivre au collège" porte sur l'amélioration du cadre de vie des collégiens et des équipes éducatives. En tant qu'élue du canton d'Argentat, je ne peux que vous renouveler notre impatience de voir démarrer les travaux afin d'offrir aux collégiens ainsi qu'aux équipes des conditions d'accueil dignes de ce que l'on peut attendre en 2023. L'engagement citoyen des élèves constitue un objectif majeur qui doit mobiliser des actions ; sur ce point, ce rapport manque d'ambition.

Enfin, concernant le numérique au collège, la Corrèze n'est-elle pas en train de laisser passer une occasion ? Les usages numériques sont divers et le champ très large ; bien utilisé, le numérique pourrait être bénéfique pour nos collégiens, ne serait-ce, dans un premier temps, que pour alléger le poids des cartables.

M. LE PRESIDENT – Heureusement que nous sommes là pour faire le travail que René TEULADE n'a jamais effectué sur le collège d'Argentat-sur-Dordogne ! Qui était aux manettes il y a 15 ans.

Nous avons perdu une année, l'appel d'offres ayant été infructueux. L'architecte a retravaillé le dossier et l'appel d'offres se trouve à la consultation. J'espère qu'il sera positif pour un démarrage cet été.

Concernant les logiciels, personne ne procédait à leur interopération. WebGerest présente certes un coût ; cependant, il offre la possibilité de disposer désormais d'une vision globale des achats pour étudier le prix des achats locaux. L'aide au biologique portait sur des sommes faibles. Mettre 8 € par an et par élève pour manger biologique ne me paraît pas très efficace. En revanche, les services ont pour mission de parvenir à 80 % de produits locaux. Une personne a été recrutée pour aider la restauration à combiner local et plats élaborés. Le logiciel est un outil indispensable pour avoir la connaissance des achats.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 207 relative aux actions en faveur des collèges publics, de l'éducation et de la jeunesse –
Actions transports : élèves handicapés, Handimobile –
Budget Primitif 2023
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 abstentions.*

RAPPORT N° 208

POLITIQUE SPORTIVE DÉPARTEMENTALE –
BUDGET PRIMITIF 2023

M. LAUGA – En 2023, je vous propose d'affecter 1,734 M€ pour servir les projets des sportifs corréziens, qu'ils soient professionnels ou amateurs, et de poursuivre les actions du Département en faveur des sports de pleine nature qui sont recherchés par la cible touristique et auxquels la topographie et les paysages de la Corrèze se prêtent particulièrement.

Notre priorité sera de soutenir le mouvement sportif dans son ensemble en lui consacrant une enveloppe de 1,376 M€ et d'accompagner à hauteur de près de 200 000 € les grands événements sportifs.

En 2023, le Département accueillera notamment :

- les championnats du monde militaires de triathlon et les championnats européens d'aviron qui se tiendront au lac du Causse en mai ;
- le Tour de France féminin qui passera par Bortles-Orgues le 24 juillet et s'élancera de Collonges-la-Rouge le lendemain ;
- le Tour du Limousin dont l'étape corrézienne emmènera le peloton de Sarran à Bortles-Orgues le 17 août ;
- la 5^e édition du Raid Aventure Corrèze Expérience qui, cette année, reliera Vigeois à Objat en passant par de nombreux sites emblématiques.

Par ailleurs, le Département poursuivra l'accompagnement des Corréziens bénévoles pour l'organisation des Jeux Olympiques 2024 avec une attention particulière aux conditions d'accueil qui leur seront réservées au niveau national. En partenariat avec le Comité de Randonnée Pédestre de la Corrèze, le Département renouvellera cet été les Balades secrètes qui permettent de découvrir les parcours éphémères et la dégustation de produits corréziens.

Les 3 et 4 juin, le domaine de Sédières sera l'une des aires de jeux des manifestations organisées à l'occasion de l'anniversaire des 30 ans de Tulle Agglo en partenariat avec le Département.

En 2023, il poursuivra son implication dans la valorisation de la vélo-route, la Vagabonde, colonne vertébrale des itinéraires cyclistes en Corrèze, aux côtés de l'Allier, de la Creuse, du Lot et du Tarn-et-Garonne. Il s'agira notamment de favoriser l'arrêt des cyclistes sur les sites de notre territoire.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 208 relative à la politique sportive départementale –
Budget Primitif 2023
est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur LAUGA quitte l'Assemblée. Il a donné pouvoir pour le représenter et voter en son nom à Madame ROME.

RAPPORT N° 209

POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE –
BUDGET PRIMITIF 2023

M. LESCURE – Le Département apporte un soutien financier constant aux projets de tous les acteurs qui font la culture en Corrèze. Le nombre de projets soutenus, l'éclosion d'une vingtaine d'associations sont des indicateurs positifs du dynamisme du tissu culturel associatif corrézien. Ils sont également la preuve de l'utilité sociale du soutien sans faille apporté par le Département pendant et au sortir de la crise sanitaire.

Afin de poursuivre ce soutien essentiel à l'attractivité du territoire, l'enveloppe consacrée à la politique culturelle sera cette année de 2,179 M€. Plus d'1,5 M€ financeront directement les projets de nos partenaires à travers nos différents dispositifs d'accompagnement : développement des enseignements et des ateliers d'éducation artistique, événements à vocation départementale, actions culturelles des territoires, ingénierie patrimoniale...

L'année 2023 sera, par ailleurs, fortement marquée par le début de l'évolution du Musée du Président Jacques Chirac avec l'ouverture d'une première nouvelle salle d'exposition, le salon doré, évocation du lieu de travail des présidents de la V^{ème} République. De plus, une série d'expositions grand public consacrées au savoir-faire 100 % français seront inaugurées cette année avec la présence de la célèbre marque de coutellerie Opinel.

Le Musée Henri Queuille a également misé sur une thématique historique et populaire avec la présentation de jouets rares et anciens issus de l'atelier des mutilés et veuves de guerre qui fut l'une des nombreuses initiatives d'Henri Queuille.

En prolongement de nos actions et des propositions de notre Assemblée Citoyenne, l'accent sera mis à Sédrières sur la cible familiale et sur la jeunesse avec de nouvelles propositions de loisirs et le développement de la boutique "Origine Corrèze".

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 209 relative à la politique culturelle départementale –
Budget Primitif 2023
est adoptée à la majorité par 34 voix pour, 4 abstentions.*

RAPPORT N° 210

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE – BUDGET PRIMITIF 2023

M. LESCURE – La Bibliothèque Départementale joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique culturelle de proximité pour tous et partout, notamment en milieu rural, en proposant une offre diversifiée qui s'appuie sur un réseau de 116 bibliothèques et 39 écoles.

Année de transition, 2023 permettra de tirer un bilan du plan départemental de développement de la lecture et des bibliothèques ainsi que de jeter les bases du nouveau plan.

Par ailleurs, pour fournir un service de qualité aux Corrèziens, nous poursuivrons l'offre de ressources numériques dans le cadre du service de la Médiathèque numérique de la Corrèze.

Face à la demande croissante, nous renforcerons l'offre cinéma, de bouquets de livres, d'autoformations et de presse en ligne. Nous nous efforcerons de valoriser davantage le dispositif "Ma petite médiathèque" et de remplacer les jeux vidéo en ligne par une offre de mangas en ligne plus à même d'attirer le public adolescent.

Nous prolongerons notre partenariat avec le réseau des bibliothèques corréziennes de lecture publique à travers l'organisation du festival itinérant Coquelicot, le Prix Départemental de l'Album Jeunesse et la participation au mois du film documentaire.

2023 mettra également particulièrement en lumière le prix des lecteurs corréziens qui fête cette année son 10^{ème} anniversaire.

Enfin, nous continuerons d'enrichir notre offre en veillant à la rendre toujours plus inclusive. A cet égard, une réflexion sera lancée pour mettre en avant des collections consacrées aux publics dits empêchés et obtenir le label national "Facile à lire".

Pour réaliser l'ensemble de ces actions, nous vous proposons une enveloppe totale de 278 233 € pour la Bibliothèque départementale.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 210 relative à la Bibliothèque Départementale –
Budget Primitif 2023
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 211

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES – BUDGET PRIMITIF 2023

M. LESCURE – Les Archives Départementales ont pour mission la collecte, la conservation, le classement, la communication et la valorisation des documents produits et reçus par les services exerçant une mission de service public sur le territoire corrézien. Cela représente actuellement environ 17 kilomètres linéaires de documents papier et 5 terra octets de documents électroniques.

Comme tous les ans, la mission des Archives Départementales sera consacrée à la bonne conservation des documents afin de les rendre accessibles aux citoyens. 2023 verra l'achèvement de la campagne de numérisation des documents sonores et audiovisuels déposés aux Archives. Nous maintiendrons, par ailleurs, notre soutien aux communes pour la restauration de leurs archives afin de préserver le patrimoine local. Nous poursuivrons également notre politique de valorisation à travers des expositions et des publications destinées à toucher un public le plus large possible.

2023 sera à cet égard marquée par une exposition estivale intitulée "Cinéma en Corrèze : travelling sur les salles, les exploitants et les films". Pour valoriser cette thématique festive, l'exposition sera accompagnée d'une publication et de projections aux Archives pour les Journées du patrimoine ainsi qu'à Sédières.

Enfin, afin de mettre en valeur la Corrèze par le prisme de la photographie, les Archives projettent une série de publications retraçant l'œuvre des photographes corréziens Michel CHAUDERON et Georges SULLY.

Pour mettre en œuvre ces différents projets, nous vous proposons d'allouer une enveloppe de 1 55 600 € aux Archives Départementales en 2023.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 211 relative aux Archives Départementales –
Budget Primitif 2023
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 301

POLITIQUE DE SOUTIEN AU LOGEMENT SOCIAL

Mme ROBINET – Le logement occupe une place centrale dans les préoccupations quotidiennes des Corrèziens, notamment avec l'inflation des prix de l'énergie qui impacte le budget des familles. Cette situation frappe d'autant plus les foyers modestes pour lesquels nous souhaitons mobiliser toute notre attention afin de réduire les charges inhérentes à leur logement, en particulier les dépenses énergétiques.

Nous souhaitons soutenir une politique de développement du logement social basée sur une stratégie en 2 temps :

- répondre à l'urgence de réhabilitation des logements énergivores et aux besoins de logements neufs ;
- engager à plus long terme la diversification des logements pour les classes moyennes.

Dans cette finalité, nous allons recentrer nos leviers d'action sur le logement social et nous appuyer en premier lieu sur notre Office Public de l'Habitat. Nous voulons ainsi faire de Corrèze Habitat le véritable bras armé de la politique habitat du Département avec 3 objectifs :

- conduire un plan ambitieux de rénovation du parc social ;
- lancer un programme de construction de 1 000 logements sociaux d'ici 2031 ;
- positionner Corrèze Habitat comme un opérateur d'aménagement et de créateur de logements intermédiaires pour les classes moyennes.

Pour cela, un audit détaillé des 4 800 logements qui constituent le patrimoine de Corrèze Habitat a été réalisé. Il servira de base au plan d'actions complet touchant à la rénovation, à la vente, à la démolition et à la construction qui sera mis en œuvre.

En termes d'aides directes au bénéfice de Corrèze Habitat, le soutien du Département sera de 11,4 M€ sur la période 2023-2028 et se traduira de la manière suivante :

- un apport en fonds propres à hauteur de 8,3 M€ sous forme de titres participatifs rémunérés et remboursables à compter de la 7^{ème} année ; ciblés essentiellement sur la rénovation énergétique du parc, la mobilisation de ces titres s'élève à 3 M€ pour 2023 ;
- un dispositif d'aides directes pour les constructions, réhabilitations et déconstructions complète cet ambitieux programme. Ce soutien en aides directes représentera 3,1 M€.

Pour les opérations de revitalisation réalisées en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), des aides exceptionnelles pourront être attribuées aux autres bailleurs partenaires du logement social. En termes de garanties d'emprunts, elles seront désormais ciblées sur Corrèze Habitat à hauteur de 100 % et sur les autres offices publics de l'habitat et sociétés coopératives d'intérêt collectif d'HLM (Habitations à Loyer Modéré) à hauteur de 50 %, sous réserve de remplir les conditions.

L'ensemble de ces opérations représente un montant prévisionnel de 100 à 150 M€ d'investissements pour le logement social en Corrèze dans les 5 années à venir.

Enfin, le Département engagera cette année avec Corrèze Habitat un travail pour le développement du logement intermédiaire à destination des classes moyennes.

M. LABBAT – J'ai posé la question suivante en Commission : si des baux arrivent à terme avant 2031, sont-ils intégrés au processus ?

M. LE PRESIDENT – Il s'agit d'une excellente question. Les baux qui s'achèvent avant 2033 sont pris en compte, pas nécessairement les autres. Nous organiserons une réunion avec tous les Maires concernés afin de présenter la manière dont Corrèze Habitat déclinera le dispositif. L'efficacité est requise afin que nous ne perdions pas de logements. Un état des lieux des patrimoines et leur classement seront établis pour cette réunion. Nous avons également demandé l'année de démarrage des études, l'année de démarrage des travaux et l'année prévisionnelle de finition. Ainsi pourrons nous assurer un suivi avec un tableau d'engagement financier qui permettra de veiller à l'utilisation des fonds. La date de la réunion doit encore être fixée. Le plan précis vous sera transmis.

L'objectif est la réintégration des prêts participatifs dans le circuit à l'issue de la 7^{ème} année. Cet argent permettra de réamorcer la pompe pour financer le programme de rénovation DE (Diagnostic Energétique) jusqu'en 2033. Sur le même modèle que la fibre, il ne sera pas inscrit en aide afin de pouvoir être amorti et récupéré en vue de l'achèvement du plan. En effet, je ne suis pas certain que nous ayons le financement pour le réaliser en 2029.

Mme VALLEE – Les logements classés en D aujourd'hui se situeront peut-être dans une autre catégorie en 2033. Il faut continuer à investir sur ces logements.

M. LE PRESIDENT – En effet, vous avez raison de le rappeler. Outre les prêts participatifs, les aides pour l'entretien classique des logements sont comprises dans la stratégie globale. En revanche, les aides de l'Etat ne sont aujourd'hui pas prévues au plan. J'espère cependant que nous aurons une heureuse surprise sur le sujet. Je les ai sollicitées et elles devraient également soutenir la globalité du parc. L'objectif est ensuite de vendre une partie des logements et d'en construire 1 000 d'ici 2028. Sur les 4 000 logements, 200 seraient vendus, l'objectif étant de disposer d'un quart du parc neuf. Si nous souhaitions avoir un business plan optimal, il nous faudrait un tiers de logements neufs ; cependant, la construction de 1 000 d'entre eux est d'ores et déjà un objectif ambitieux.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 301 relative à la politique de soutien au logement social
est adoptée à la majorité par 37 voix pour, 1 non-participation au vote.*

RAPPORT N° 302

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT – BUDGET PRIMITIF 2023

Mme ROBINET – Le logement est une préoccupation majeure des Corrégiens. Pour protéger ces derniers face à la crise énergétique, nous avons fait le choix de réagir rapidement dans un double objectif de sobriété et de maîtrise des dépenses énergétiques. Dans le cadre du programme Corrèze Bouclier Énergétique lancé en décembre dernier, nous avons fait évoluer notre politique d'aides aux Corrégiens pour faire baisser leur facture et les aider à gagner en confort.

Aujourd'hui, afin que ce dispositif bénéficie au plus grand nombre, notamment pour les locataires, nous étendons les aides départementales aux propriétaires bailleurs.

Au-delà de Corrèze Bouclier Énergétique, notre politique en faveur de l'habitat se traduit à travers plusieurs dispositifs : le Guichet Habitat, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, auxquels s'ajoutent les compétences de la Cellule Urbanisme.

Le Guichet Habitat gère les aides aux bâtis du parc privé et du parc public. A travers Corrèze Bouclier Énergétique, les aides ont été réorientées massivement sur la rénovation thermique et la production d'énergie décarbonée. Le nouveau dispositif d'accompagnement est effectif depuis le 1^{er} janvier. Toutes les aides pour le maintien à domicile et l'adaptation du logement ont été maintenues en parallèle.

En 2022, les bailleurs sociaux ont été soutenus pour la construction et la réhabilitation de 204 logements. Nous venons de voir que notre politique sociale s'amplifiera nettement à compter de cette année. L'ensemble des dispositifs du Guichet Habitat en investissement se porte en 2023 à hauteur de 2,7 M€.

Par ailleurs, le Département porte, en copilotage avec l'Etat, le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées. Il a pour objectif d'encourager l'insertion dans le logement des Corrégiens les plus fragiles. Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et le Fonds Commun Logement (FCL) sont les outils financiers qui ont permis de soutenir 2 100 foyers en 2022.

Enfin, le Département confirme son partenariat avec les Services Habitat Jeunes. Il accompagnera en 2023 les 216 places des 3 structures de Brive, Egletons et Tulle à hauteur de 1 855 200 €.

Dans sa logique de solidarité territoriale et d'efficacité du meilleur service rendu à l'utilisateur, le Département s'est doté en 2017 d'une Cellule Urbanisme qui instruit les actes d'urbanisme pour les communes conventionnées. Elle connaît une croissance régulière de son activité. Au total, ce sont 2,7 M€ en investissement et 818 040 € en fonctionnement qui sont attribués à la politique habitat en 2023.

M. LE PRESIDENT – Le rapport soumis au vote comprend l'additif portant sur l'extension de l'aide aux propriétaires bailleurs jusqu'à 3 logements.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 302 relative à la politique départementale de l'Habitat –
Budget Primitif 2023
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 303

AIDES AUX COLLECTIVITÉS – BUDGET PRIMITIF 2023

M. PETIT – Nous avons fait de notre politique d'aides aux collectivités une priorité avec 2 objectifs : améliorer la qualité du cadre de vie des Corrégiens et soutenir l'activité économique et l'emploi en Corrèze.

Dans ce cadre, et afin d'apporter aux communes et aux intercommunalités une meilleure lisibilité des aides départementales et une sécurisation des financements de leurs projets, nous avons mis en place depuis 2019 une contractualisation triennale. En 2022, face à l'évolution rapide du contexte économique, pour mieux adapter les collectivités à la conjoncture, nous avons décidé de lancer une nouvelle phase de contractualisation pour la période 2023/2025. A l'issue d'une longue phase de concertation, 1 743 projets communaux et intercommunaux ont été recensés avec un estimatif de travaux prévisionnel de 215 M€.

Pour répondre à cette forte demande, nous avons pris la décision, lors de la dernière séance plénière, de renforcer à nouveau les aides départementales afin de dynamiser l'investissement local. De 14 M€ par an lors de la précédente contractualisation, les aides aux collectivités seront portées à hauteur de 21 M€ par an, soit une hausse de près de 50 %.

Plusieurs évolutions sont mises en place :

- Une volonté de jouer un rôle d'accélérateur en matière de rénovation énergétique, avec un bonus de 10 %, soit un taux d'aide augmenté de 30 % à 40 %, pour la rénovation des bâtiments publics et un plan ambitieux pour la rénovation de l'éclairage public avec un partenariat avec le Syndicat de la Diège et la Fédération Départementale d'Electrification.
- Une dotation voirie communale est également renforcée avec une enveloppe qui passe de 9 M€ à 10,5 M€, soit une hausse annuelle de 500 000 €, avec un effort particulier pour les plus petites communes qui bénéficieront d'un taux d'aide majoré.
- La dotation de solidarité communale sera élargie pour accompagner 53 communes de moins de 200 habitants avec une enveloppe de 164 000 €.

S'agissant de la politique de l'eau, nous prenons un engagement fort à hauteur de 5 M€ par an pour les 3 années à venir. Au-delà de l'aide de 10 %, nous proposons de majorer notre soutien pour les territoires en tension comme l'Auvézère ou le pays de Tulle. L'aide du Département sera adaptée à chaque projet en fonction de la mobilisation du prix de l'eau et de l'emprunt. Ce soutien renforcé sera conditionné au commencement des travaux avant fin 2024.

Au total, le Département s'engagera donc à hauteur de 62 M€ pour la contractualisation 2023/2025 avec une enveloppe ainsi répartie :

- 43,5 M€ pour accompagner les 1 743 projets communaux et intercommunaux ;
- 10,5 M€ pour les dotations voirie ;
- 5 M€ pour la politique de l'eau et l'assainissement ;
- 2,3 M€ pour accompagner les communes dans la rénovation de leur éclairage public ;
- 1 M€ pour le dispositif d'Hypervision départemental.

A travers cet engagement, nous confirmons que le Département tient le rôle de premier financeur des collectivités en Corrèze.

*Monsieur COMBY quitte l'Assemblée. Il a donné pouvoir pour le représenter et voter en son nom à Madame ROBINET.
Monsieur MARSALEIX quitte l'Assemblée. Il a donné pouvoir pour le représenter et voter en son nom à Madame BUISSON.*

Mme VALLEE – Je ne reviens pas sur la contractualisation avec les collectivités qui a fait l'objet d'une large concertation ces derniers mois. Pour le développement de nos territoires et pour nos entreprises, nous souhaitons que l'ensemble de l'enveloppe soit mieux consommé.

Concernant la politique de l'eau et pour partager les propos de mon collègue Christophe BOUZON, si la sécurisation de l'offre en eau potable est une véritable nécessité (les interconnexions, la gestion des fuites, la qualité de l'eau), un travail important sur la sobriété de la demande doit également être engagé. Il ne faut pas attendre d'être au pied du gouffre, comme pour l'énergie, pour réagir. Il est primordial d'accompagner la baisse de la demande.

Je souhaite, par ailleurs, avoir des précisions sur l'Hypervision en termes d'équipement, de personnels, de coût pour les communes et de finalité. Le rapport mentionne une mise en service au 1^{er} janvier 2024.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Il nous reviendra de préciser ces points pour la séance du mois de juillet, avec la création et les statuts du Syndicat Mixte Ouvert (SMO). Les enquêtes sont terminées. Laurent DARTHOU, Christophe PETIT et Didier MARSALÉIX animeront une réunion avec toutes les personnes qui ont répondu afin de travailler sur les statuts et sur le fonctionnement. Si vous le souhaitez, vous pouvez y prendre part.

La mise en place de la première phase qui porte sur les caméras existantes est aisée ; il s'agit de mesurer le coût des connexions et la manière d'opérer. Le deuxième sujet concerne l'extension, avec des questions portant sur les implantations et le coût. S'agissant du Centre d'Hypervision, nous disposons déjà du bâtiment et du socle technique à Naves. Tout est disponible aujourd'hui avec Corrèze Téléassistance. Du centre numérique névralgique, nous effectuons une extension aux communes.

Mes inquiétudes ne portent pas sur la date de mise en service ; qu'importe si elle intervient le 1^{er} janvier ou le 15 février 2024. Notre priorité consiste à faire fonctionner la supervision Autonomie. La Corrèze n'a jamais disposé de supervision et nous ne sommes pas à 6 mois près sur la vidéoprotection. Le SMO permet aux services d'aborder tous les aspects juridiques pour obtenir les autorisations. Si 3 ou 4 pionniers souhaitent démarrer, ils le peuvent, à leur vitesse. Cet aspect est accessoire pour nous.

Nous travaillons sur notre patrimoine et sur la question de la production d'énergie. Le dispositif peut présenter un intérêt pour nos stocks de matières premières et, peut-être, sur quelques collègues. L'instrumentation de la route (mais cela n'entrera pas dans le SMO) et les stocks de matières premières sont nos 2 principaux axes d'intérêt. Pour le reste, nous aviserons au fur et à mesure.

Si l'un d'entre vous souhaite assister aux réunions, je n'y vois aucun problème. Nous mettrons à la disposition du SMO le matériel et ce dernier sera administré en fonction des besoins des uns et des autres.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 303 relative aux aides aux Collectivités –
Budget Primitif 2023
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 304

ROUTES ET INFRASTRUCTURES – BUDGET PRIMITIF 2023

M. TAGUET – L'amélioration du réseau départemental est une de nos priorités pour offrir aux Corrégiens des routes plus sûres et mieux entretenues. Depuis 2015, ce choix s'est traduit par une augmentation progressive et régulière des investissements sur les routes : ce sont ainsi plus de 134 M€ d'investissements qui ont été mobilisés pour améliorer, moderniser, développer et sécuriser le réseau routier départemental.

Pour 2023, nous poursuivons cette dynamique avec 4 axes prioritaires :

- le renforcement de notre action pour rénover le réseau et améliorer la qualité et la sécurité des routes ;
- le lancement d'un plan d'envergure pour les routes secondaires ;
- un volet important pour la sécurisation du réseau et des infrastructures ;
- la poursuite des grands projets du plan Routes 2030.

S'agissant de l'entretien et de la modernisation du patrimoine routier, 17,8 M€ seront consacrés à ce volet. Un effort tout particulier ayant été accordé au réseau principal ces dernières années, nous engageons un programme spécifique pour le réseau des routes secondaires en lien avec l'évolution des trafics observés et en prenant en compte les chaussées particulièrement impactées par les mouvements de terrain. Une enveloppe pluriannuelle de 20 M€ sera consacrée à cet objectif, avec la mobilisation de 5,7 M€ dès 2023.

La sécurité est également au cœur de nos préoccupations : 4 M€ seront ainsi mobilisés pour conduire des opérations de sécurisation du patrimoine et des infrastructures avec la sécurisation des tunnels, la sécurité et le confortement des falaises ou encore les aménagements de traverse de bourgs.

Par ailleurs, nous accélérons notre plan pluriannuel d'investissements Routes 2030. Parmi les projets figurent :

- Le contournement de Lubersac dont le tracé a été validé. Ce projet doit être soumis à une enquête publique à la fin du printemps 2023 avec un démarrage des travaux envisagé en 2024. Ce projet est estimé à 13,2 M€.
- Le projet de déviation de la RD 901, La Nau - Saint-Laurent : compte tenu des fortes évolutions réglementaires sur ce dossier, une étude comparative des tracés est relancée en 2023. Elle donnera lieu à une concertation publique pour le choix d'aménagement avant la relance de l'ensemble des études environnementales, réglementaires et techniques en 2024.
- Le projet de déviation de Meymac dont le tracé a été validé. Les études et l'élaboration du dossier réglementaire se poursuivent ainsi que les recherches pour les compensations environnementales.
- Le projet de déviation de Noailles dont le tracé est figé fait l'objet d'études environnementales, techniques et réglementaires au regard, notamment, de l'évolution des flux de trafic sur le sud-ouest du Département.

Enfin, parmi les grands projets d'investissement, le chantier de sauvegarde et de réhabilitation du Viaduc des Rochers Noirs a débuté fin 2022 avec l'objectif d'une réouverture en septembre 2024.

S'agissant du fonctionnement, je vous propose un budget 6,54 M€ pour l'entretien du patrimoine, du matériel et la gestion du service hivernal, entre autres.

Monsieur PETIT quitte l'Assemblée. Il a donné pouvoir pour le représenter et voter en son nom à Monsieur TAGUET.

M. LABBAT – Vous aviez évoqué les feux rouges intelligents. Avez-vous statué à ce sujet ? Doit-on faire une demande ou un appel à projets est-il prévu ?

M. LE PRESIDENT – Non, il n’y aura pas d’appel à projets. Ils peuvent être installés au fur et à mesure des besoins exprimés sur les routes départementales.

M. LABBAT – Je comprends que les besoins doivent être remontés au service.

M. LE PRESIDENT – En effet, les besoins seront étudiés et les aides seront gérées. Sur ce sujet, il serait utile de réaliser un démonstrateur sur un carrefour. Pour l’heure, ces feux ne sont installés que sur des lignes droites et il serait intéressant d’étudier le flux transversal. Un montage expérimental sur un carrefour à 4 feux serait utile.

M. LABBAT – Un tel feu existe à Brive-la-Gaillarde, près de la caserne des pompiers ; il s’avère très efficace. Si on roule à 50 km, il demeure au vert.

Mme VALLEE – Concernant la déviation de Meymac, le rapport mentionne ceci : « *la poursuite des études et démarches va dépendre de la priorisation donnée à cette opération* ». Ma question est donc la suivante : quelle priorité allez-vous accorder à la déviation de Meymac et sur quels critères baserez-vous votre choix ?

M. LE PRESIDENT – La priorisation relève du Maire et des élus. Dès que la Déclaration d’Utilité Publique (DUP) est prête, nous lançons le chantier. De tels dossiers ne doivent pas traîner.

A Noailles, nous nous sommes engagés auprès des associations environnementales ayant déposé des recours à attendre de voir l’évolution des flux liée à l’ouverture de la déviation de Malemort-sur-Corrèze. Il ne s’agirait pas que le dossier soit repoussé lors de l’enquête publique. Nous avons clairement affirmé qu’aucune décision ne serait prise sans disposer de l’ensemble des éléments. Une concertation publique sera de nouveau organisée.

A Meymac, l’objectif est de sortir la DUP. La topographie est en l’occurrence plus complexe que sur le site de Lubersac.

Mme VALLEE – La réponse est donc la suivante : le chantier sera lancé dès que les études seront achevées.

M. LE PRESIDENT – Ce projet est en attente de la DUP et pourra être lancé probablement en 2024.

M. TAGUET – Je vous rappelle qu’il faut compenser 2 fois la surface impactée. Or, ce n’est pas toujours aisé.

M. LE PRESIDENT – Le soutien du Maire est nécessaire pour faire aboutir cette opération. Ce projet est en partie entre ses mains. S’agissant de la compensation, il ne faudrait pas que le PNR (Parc Naturel Régional) vienne en concurrence sur chaque solution. Le Maire doit affirmer son souhait d’une telle déviation et assumer ce choix. A Varetz, la situation est compliquée, comme à d’autres endroits. Les choses doivent être dites.

Mme VALLEE – Je crois que le Maire est très impatient. Il tient à la réalisation de cette déviation.

M. TAGUET – Pour compléter les propos du Président, on ne peut pas nous accuser d’avoir agi pour bloquer le dossier. Lorsque le tracé a été décidé, je rappelle qu’une variante proposée par le Maire coupait une zone humide en 2. Si nous avons vraiment voulu bloquer le projet, c’était du pain-béni. Nous lui avons fait comprendre qu’il devait modifier son projet afin que cela puisse entrer dans le fuseau.

M. LE PRESIDENT – Lors d’une récente réunion avec le Préfet de Région, à laquelle participait également Renaud LAGRAVE pour la Région, j’ai constaté qu’ils ne raisonnaient qu’en termes de grandes routes structurantes régionales. Dans le contrat de plan Etat-Région, je préciserai à nouveau que le projet de Meymac contribue également au développement économique (route du bois). La Première Ministre a annoncé 100 milliards d’€ pour le ferroviaire, soit l’équivalent de 2 contrats de plan Etat-Région. Des études sont proposées sur le premier et des travaux sur le second, notamment sur l’axe Brive-Bordeaux, sur une partie de Tulle - Ussel et sur une partie de Brive-la-Gaillarde - Ussel. Sur les routes, la situation est identique. Nous souhaitons voir aboutir le dossier de Meymac et en réalisation au contrat suivant, la RD 901 qui, au mieux, peut obtenir l’autorisation administrative en 2027 voire 2028. La RD 901 peut donc s’inscrire dans Routes 2030 comme Meymac.

Si l'étude avait été poursuivie et la DUP émise, la déviation de Meymac comme celle de Malemort-sur-Corrèze, serait en cours de construction. M. DUPONT avait sorti la DUP, M. HOLLANDE l'a prolongée et nous, nous l'avons réalisée.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 304 relative aux Routes et aux Infrastructures –
Budget Primitif 2023
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 305

BÂTIMENTS ET MOYENS GÉNÉRAUX – BUDGET PRIMITIF 2023

Mme CHAMBON – Engagés dans une démarche de transition écologique, nous portons une attention toute particulière au patrimoine bâti départemental qui compte 106 sites départementaux pour une surface totale de 250 000 m². Notre parc représente donc un enjeu très important en matière de rénovation énergétique, avec une volonté forte d'adapter et d'améliorer ce patrimoine, notamment par rapport au changement climatique, avec des budgets en hausse constante de 2,5 M€ en 2019, 4,3 M€ en 2021 et 8,3 M€ en 2022 et nous proposons 13,4 M€ en 2023.

Nous faisons donc le choix de proposer un budget très ambitieux pour cette année avec pour priorité la poursuite de la rénovation des collèges dans le cadre du plan "Bien vivre au collège" ainsi que la sobriété énergétique et la production d'énergie renouvelable en autoconsommation sur les bâtiments départementaux. Nous engageons un plan pluriannuel ambitieux de 17 M€ d'accélération pour la sobriété énergétique de nos bâtiments et nous affectons 3,4 M€ à la programmation de cette année.

De plus, nous démarrons un programme de production d'énergie renouvelable avec autoconsommation sur notre patrimoine, doté de 10 M€ d'ici la fin du mandat qui sera décliné en 3 phases :

- La phase 1 correspond au programme 2023 avec 1,5 M€ pour les 2 premiers projets de production d'énergie solaire à Marbot et au Musée du Président Jacques Chirac.
- La phase 2 démarrera en 2024 avec 19 sites identifiés pour 3,8 M€, principalement des collèges.
- La phase 3 sur l'ensemble du parc immobilier sera programmée pour un montant de 4,6 M€.

Par ailleurs, nous souhaitons accentuer notre effort sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite avec un programme de travail de 6,5 M€ d'ici la fin du mandat. Nous engageons cette année toutes les études pour définir ce vaste programme pluriannuel.

Enfin, la mise en place du Centre d'Hypervision Départemental permettra de renforcer la sécurisation aux abords du patrimoine départemental de 2024 et jusqu'à la fin du mandat pour un montant total de 500 000 €. L'année 2023 permettra d'identifier les sites et le programme d'actions pluriannuel.

Pour le fonctionnement, les dépenses d'énergie sont prépondérantes. Pour cela, nous proposons des dépenses à hauteur de 4,6 M€ pour 1,4 M€ de recettes liées aux loyers générés par le patrimoine départemental.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 305 relative aux Bâtiments et Moyens Généraux –
Budget Primitif 2023
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 306

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE - PROGRAMMATION 2023

Mme ROME – Nous avons engagé une action ambitieuse pour offrir aux Corrèziens un accès au Très Haut Débit (THD) et à la téléphonie mobile partout en Corrèze. Cet engagement s'est traduit notamment avec la réalisation du programme Corrèze 100 % fibre pour permettre à chacun de bénéficier d'un accès au Très Haut Débit. Près de 34 000 abonnements ont déjà été réalisés depuis l'achèvement des travaux, soit 35 % des prises construites et 700 foyers et entreprises supplémentaires se raccordent au réseau public chaque mois.

Afin de renforcer encore cette dynamique et d'accélérer les raccordements, nous proposerons une alternative aux modèles présentés actuellement par les opérateurs trop souvent critiqués et desservant ainsi leur public. L'objectif de cette solution : passer du 100 % raccordables au 100 % raccordés.

Avec le choix du Gouvernement du décommissionnement du réseau cuivre, nous souhaitons faire migrer rapidement l'ensemble des foyers et entreprises corrèziens sur le réseau public de la fibre. Nous mettrons donc en place une solution de raccordement alternatif qui facilitera le changement technologique tout en accompagnant les futurs bénéficiaires.

Dans ce cadre, nous ouvrons un partenariat avec 10 premières communes puis toutes les autres selon un programme établi avec Orange. Cette organisation permettra de donner un élan à la commercialisation tout en garantissant aux usagers une prestation de qualité et le maintien du service téléphonique.

Au-delà de la vie du réseau, la réussite du modèle financier du programme Corrèze 100 % fibre se confirme avec la poursuite cette année du remboursement par DORSAL des avances financées avec respectivement 1,2 M€ pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) corrèziens et 421 000 € qui seront perçus par le Conseil Départemental.

Pour la téléphonie mobile, concernant le programme New Deal, 28 sites ont déjà été sélectionnés en Corrèze, sur propositions du Conseil Départemental, dans le cadre des quotas 2018-2022 alloués par l'Etat. Sur ces 28 sites, 18 sont déjà en service et 2 le seront cette année.

Enfin, concernant le Centre Départemental d'Hypervision, 294 000 € seront affectés en 2023 afin de permettre la réalisation des investissements matériels nécessaires à une mise en œuvre opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2024.

Mme VALLEE – Si 100 % des foyers et des entreprises sont désormais éligibles à la fibre, nous ne disposons pas du nombre réellement raccordé. La question est la suivante : est-on conforme au plan de financement du dispositif ? L'accent est mis sur le décommissionnement au réseau cuivre ce qui a probablement dynamisé les abonnements et cela devrait permettre d'obtenir des recettes supplémentaires.

Grâce aux partenariats avec DORSAL et Orange, je note que les commissionnements sont facilités ; cela permettra de faire le tri parmi les abonnés cuivre et fibre. Tant que cette bascule ne sera pas exécutée, le coût de la montée en débit continuera de peser lourdement sur les coûts d'exploitation qui sont à la charge de DORSAL mais qui pèsent également sur le budget annexe de la Corrèze. L'intérêt financier impose donc d'accélérer le processus du décommissionnement cependant l'accompagnement des Corrèziens doit demeurer, à mon sens, la priorité. Le dispositif 100 % raccordés facilitera cette tâche et je partage l'analyse du rapport sur l'efficacité des entreprises et fournisseurs d'accès qui interviennent chez les particuliers.

Enfin, sur la téléphonie mobile, le rapport mentionne pour 2023 un diagnostic sur la couverture en Très Haut Débit mobile. Il serait utile de le faire sur le haut débit mobile également ; en effet, nombre de Corrèziens apprécieraient déjà de pouvoir capter le signal.

Je rappelle l'existence de zones blanches ou peu colorées en Corrèze. Ces habitants attendront encore cette année puisqu'il ne s'agit que d'une étude.

M. LE PRESIDENT – Cette situation est en effet problématique. Les délais sont allongés, notamment en raison de la difficulté d'installer, de nos jours, ne serait-ce qu'un pylône.

Mme VALLEE – Tout le monde veut disposer du téléphone mais personne ne veut des pylônes.

M. LE PRESIDENT – Ils sont effet tous remis en cause. Cela devient compliqué.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 306 relative à l'aménagement numérique du Territoire –
Programmation 2023
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 307

**CORRÈZE NUMÉRIQUE : USAGES ET SERVICES –
BUDGET PRIMITIF 2023**

Mme ROME – Dans la continuité de notre politique pour l'accès de tous les Corrèziens au Très Haut Débit, notamment le programme Corrèze 100 % fibre, nous portons également une action de développement d'usages et de services pour leur appropriation par le plus grand nombre.

Parmi les nombreuses mesures mises en œuvre, je souhaite mettre en avant plusieurs actions phares.

Tout d'abord, les pass numériques qui permettent d'offrir des formations au numérique pour 3 types de public : les jeunes éloignés de l'emploi, les seniors et les porteurs de projets. En 2 ans, plus de 1 000 personnes ont pu bénéficier de ces formations. Pour compléter cette action, 3 conseillers numériques animent des ateliers dans toutes les Maisons du Département.

Au-delà de ces formations au numérique, nous soutenons également les porteurs de projets avec le programme BOOST'Projets qui les accompagne et les informe sur des sujets concrets et variés pour développer leur activité. Depuis son lancement en juin 2021, le programme compte plus de 3 400 inscriptions et 231 ateliers ont été réalisés. Aux côtés des porteurs de projets, "Coup de pouce Corrèze" leur permet d'être accompagnés dans leur recherche de financement participatif. Depuis sa création en 2016, ce dispositif a permis à plus de 350 projets d'être promus, mobilisant plus de 27 000 contributeurs pour un montant de 9 M€ de fonds levés.

S'adressant aux seniors, nous avons développé le réseau social "Ma Corrèze". L'animation et la formation sur la prise en main de ce réseau social sont assurées par les conseillers numériques du Département. Aujourd'hui, "Ma Corrèze" compte plus de 500 membres.

Enfin, avec l'application "La Corrèze dans ma poche", nous proposons un outil qui regroupe toutes les informations et les services utiles sur le Département, à la fois pour les Corrèziens mais également pour les touristes. Cette application a été téléchargée plus de 12 000 fois et compte à ce jour plus de 9 000 utilisateurs.

Vous le voyez, au-delà du développement des infrastructures Très Haut Débit, nous avons aussi fait le choix de donner une longueur d'avance à notre Département avec de nombreuses actions pour permettre aux Corrèziens de profiter du potentiel offert par le numérique.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 307 relative à Corrèze Numérique : usages et services –
Budget Primitif 2023
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 308

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES –
ANNÉE 2023

Mme ROME – Développer l'économie, le tourisme et soutenir le secteur agricole, tels sont les objectifs de la politique départementale d'attractivité et de développement des territoires en 2023. Fiers de notre Département, nous nous engageons au quotidien pour développer notre attractivité, aussi bien pour accueillir de nouveaux habitants que pour renforcer notre économie.

Nos politiques menées depuis 2015 pour conforter l'attractivité de notre territoire répondent ainsi aux besoins exprimés par les citoyens, les entreprises et les collectivités publiques. Nous avons su être réactifs et nous adapter rapidement pour rendre notre Département encore plus attractif.

En première partie, le développement et l'attractivité économique : le renforcement de notre attractivité passe d'abord par la valorisation de notre économie et le soutien de ses acteurs. Dans ce cadre, le partenariat avec les 3 Chambres Consulaires demeure essentiel.

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie, notre partenariat se poursuivra et se traduira par un soutien de 100 000 € avec notamment des actions autour de l'accompagnement des nouveaux arrivants en Corrèze, le développement du label "Bistrot Origine Corrèze" ou encore l'animation d'actions en faveur de la sobriété énergétique des entreprises.

S'agissant de la Chambres des Métiers et de l'Artisanat, une nouvelle convention permettra de poursuivre le travail conduit dans le domaine de l'insertion et d'élargir notre partenariat sur de nouvelles actions telles que le développement d'une marque "artisans de l'autonomie" pour améliorer le quotidien et la sécurité des logements de nos seniors.

Parmi les acteurs économiques corréziens, notre agriculture occupe une place particulière, riche de ses paysans, de leur savoir-faire et de leurs produits d'excellence. Aux côtés de nos agriculteurs et soucieux de les accompagner de manière positive dans leur transition, le Département soutient les projets visant à l'amélioration de la performance économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles. Cette volonté se traduit d'abord à travers le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles pour aider nos agriculteurs avec les 2 dispositifs suivants :

- le soutien à la transformation et commercialisation de produits agricoles en misant sur les filières de qualité : appellation d'Origine Protégée (AOP), labels, Agriculture biologique et production fermière ;
- l'accompagnement à la diversification et au changement climatique.

Par ailleurs, l'eau représente aujourd'hui un enjeu très sensible, notamment pour l'agriculture. Afin d'accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de nouvelles solutions moins consommatrices en eau, nous poursuivons notre partenariat avec l'Association Syndicale d'Aménagements Fonciers Agricole de la Corrèze (ASAFAC) pour accompagner les projets d'abreuvement, d'irrigation et de diversification des productions. Nous portons également une action forte en faveur de la valorisation des produits agricoles et des savoir-faire lors des événementiels.

De manière générale, nous soutenons, en lien étroit avec la Chambre d'Agriculture, les initiatives de promotion de produits locaux, de modernisation des exploitations mais également les actions de solidarité à l'égard des exploitants les plus fragiles. Dans ce cadre, le partenariat avec la Chambre sera enrichi de 2 dispositifs :

- un soutien pour développer la production d'énergie photovoltaïque sur les exploitations avec la réalisation de diagnostics d'opportunité ;
- l'accompagnement pour la mise en place de certification haute valeur environnementale de niveau 3 visant à promouvoir une agriculture limitant ses impacts sur l'environnement.

Enfin, nous poursuivons notre plan Corrèze Santé Animale pour lutter contre les déserts vétérinaires en apportant des aides aux vétérinaires et aux étudiants afin de les inciter à s'installer et à se maintenir sur notre territoire.

Pour l'ensemble de ces dispositifs liés à l'agriculture, c'est un budget d'1,6 M€ que nous mobilisons en 2023.

Mme AUDEGUIL – Ambition Tourisme 2023/2028 : ces dernières années, les attentes des Français en matière de tourisme ont évolué et la Corrèze a tout pour répondre à cette nouvelle demande grâce à son caractère préservé, la qualité de ses paysages, son offre de visites insolites, son territoire et ses activités de pleine nature.

S'agissant de notre politique touristique départementale, nous sommes actuellement en pleine préparation de notre prochaine feuille de route pour la période 2023/2028 dont le plan d'actions vous sera proposé en juillet prochain.

La concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques a d'ores et déjà permis de faire émerger des enjeux partagés qu'il s'agisse de conforter notre capacité d'accueil ou de développer la fréquentation sur les seuils de saison. Notre projet devra être garant d'un développement touristique durable tout en poursuivant la transition numérique des acteurs. Il s'agira aussi de faire émerger de nouvelles offres pour séduire et fidéliser ce, bien évidemment, en favorisant la synergie des acteurs touristiques autour du projet départemental.

Pour mettre en œuvre ces orientations, 1,4 M€ sont proposés pour le budget 2023.

M. PEYRET – Les principaux dispositifs de notre politique, la marque "Origine Corrèze" et la "Conciergerie", seront à nouveau confortés afin de faire la promotion de nos savoir-faire et de renforcer l'attractivité de la Corrèze.

Pour 2023, nous poursuivrons cette dynamique avec un double objectif :

- Le premier visera à élargir encore le nombre d'entreprises membres de la marque "Origine Corrèze" et d'ouvrir la marque à d'autres activités et à développer le label "Bistrot Origine Corrèze". Aujourd'hui, 238 entreprises ont rejoint Origine Corrèze pour près de 900 produits ou activités référencés et 14 établissements sont labellisés.
- Le second tiendra à renforcer la conciergerie "Corrèze Accueil" et le réseau d'acteurs associés et à organiser à l'extérieur de la Corrèze des événements dédiés à l'installation. Depuis son lancement, 186 familles ont été accompagnées dans leur installation.

Cette année, nous aurons l'honneur d'accueillir le Tour de France cycliste féminin avec un départ d'étape depuis Collonges-la-Rouge, un événement d'envergure au cours duquel nous nous mobiliserons fortement pour faire rayonner nos plus beaux villages et nos meilleurs produits.

Pour conduire ces actions en 2023, je vous propose un budget de 455 500 €.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de passer au vote.

(...Intervention inaudible dans la salle...)

Oui, nous le faisons systématiquement en cas de conflit d'intérêt, raison pour laquelle Christophe n'a pas participé au vote sur la partie Habitat.

*La délibération n° 308 relative au Développement et à l'Attractivité des Territoires –
Année 2023
est adoptée à la majorité par 36 voix pour, 2 non-participations au vote.*

RAPPORT N° 401

PARTICIPATION CITOYENNE – BUDGET PRIMITIF 2023

M. BOUZON – Au nom des 38 citoyennes et citoyens de l'Assemblée, je vous remercie d'avoir attendu ce dernier rapport.

Le Département a décidé d'intégrer la participation citoyenne dans le fonctionnement institutionnel de la Collectivité. Pour cela nous menons différentes actions avec tout d'abord la mise en place d'une Assemblée Citoyenne, composée de 38 membres. Elle a été mise en place en avril 2022 pour une période de 2 ans. Son rôle est consultatif. Elle peut émettre des avis et des propositions d'actions sur des sujets d'intérêt départemental.

L'Assemblée Citoyenne a travaillé sur plusieurs sujets tels que le changement climatique, l'attractivité, le sport, la santé, la culture, le patrimoine, l'eau et l'agriculture. Les séances plénières se tiennent tous les trimestres pour faire le point sur l'avancement des travaux et des visites de terrain sont organisées pour parfaire les connaissances des membres sur un sujet particulier. Cette démarche a abouti à l'expression de nombreuses idées ; ces dernières ont ensuite été analysées par les services afin d'en étudier la faisabilité, le phasage et l'adaptabilité sur les territoires. Enfin, ces idées sont présentées dans un cahier de propositions qui a été validé par l'Assemblée Citoyenne réunie ici-même le 17 mars dernier.

Parmi les projets prioritaires pour l'Assemblée Citoyenne figurent notamment :

- la récupération de l'eau des toitures du patrimoine départemental ;
- l'incitation à la végétalisation des espaces en milieu urbain ;
- l'aide à la réalisation de diagnostics d'opportunités pour la production d'énergies renouvelables des exploitations agricoles ;
- favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs ;
- la promotion des circuits courts, le manger local et la marque "Origine Corrèze" ou encore l'adaptation de la gestion forestière au changement climatique.

Certaines autres idées font l'objet d'actions déjà mises en place ou en cours de réalisation en lien avec les services et les partenaires du Département.

La jeunesse engagée dans la citoyenneté : pour 2023, une deuxième action en faveur de la démocratie participative vise la jeunesse et en particulier les collégiens. Il est proposé une journée de participation citoyenne départementale qui s'inscrit dans le programme d'éducation morale et civique des élèves de 5^{ème}. Apprendre les grands principes des sociétés démocratiques, les élections et les engagements de chacun. Cette journée permettra à chacun d'entre nous et aux conseillers départementaux de rencontrer les élèves pour discuter de la citoyenneté, de leurs idées afin d'inciter tous ces jeunes à s'engager et de les aider à concrétiser leurs projets. Une enquête sera ensuite menée pour mieux cibler les besoins et les préoccupations des jeunes âgés de 11 à 25 ans en Corrèze afin de mieux adapter les projets de la Collectivité.

Pour terminer, les visites commentées de l'Hôtel du Département seront développées en direction des élèves du collège et des membres des conseils municipaux des jeunes afin de contribuer à leur éducation citoyenne en leur faisant découvrir le rôle des élus, des Commissions et les compétences du Conseil Départemental.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie pour votre implication. J'ignore la manière dont cette Assemblée pourra évoluer cependant il s'agit d'une très belle expérience pour celles et ceux qui y participent.

Elle mériterait d'être davantage connue. Ses membres travaillent sur des sujets importants. Demain, il serait peut-être intéressant de les saisir de certains sujets. Cela peut être une autre manière de faire vivre l'Assemblée. Sur l'eau, nous avons ouvert à un membre de l'Assemblée Citoyenne cependant le calendrier plus long que leur mandat pose un sujet.

Je vous renouvelle mes remerciements.

*La délibération n° 401 relative à la Participation Citoyenne – Budget Primitif 2023
est adoptée à l'unanimité.*

J'en viens à la motion. S'agissant de la réforme des retraites, je vous rappelle qu'en préambule de la séance nous avons reçu les organisations syndicales et de la jeunesse de la Corrèze. Leurs doléances seront transmises *in extenso* au Président de la République et à la Première Ministre. Cela vous convient-il ?

S'agissant de la motion sur le ferroviaire, je laisse la parole à Christophe PETIT.

M. PETIT – Comme annoncé ce matin en début de séance, je vous propose une motion pour un débat sur l'avenir des lignes régionales et l'affirmation d'un véritable service public ferroviaire de proximité. Vous avez le document. Il s'agit d'un bel engagement pour notre réseau ferroviaire.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit d'une motion du Conseil Départemental.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 7 AVRIL 2023



MOTION

*Pour un débat sur l'avenir des lignes régionales et
l'affirmation d'un véritable service public ferroviaire
de proximité*

Fin 2022, en séance plénière, le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine a émis le souhait d'ouvrir à la concurrence les trains de desserte régionale, essentiels pour les déplacements quotidiens des Néo-Aquitains et des Corrèziens en particulier.

Les élus du Conseil Départemental de la Corrèze :

- ne sont pas, par principe, opposés à la mise en concurrence ;
- ne sont toutefois pas convaincus que cette dernière serait de nature à résoudre toutes les difficultés constatées par les usagers (retards, annulations, ...).

Dans les territoires ayant expérimenté la mise en concurrence, il semblerait que la SNCF respecte ses engagements contractuels, ce qui soulève deux interrogations :

- D'une part, pourquoi la SNCF ne serait-elle pas en mesure d'assurer ses missions dans le cadre d'une convention de service public ?
- D'autre part, quelles seraient les conséquences d'une ouverture à la concurrence pour les lignes déjà déficitaires et les territoires – notamment ruraux – qu'elles desservent ?

Le devenir du train en Nouvelle-Aquitaine nécessite l'ouverture d'un large débat avec les forces vives des territoires, à savoir : les représentants des collectivités territoriales, des corps intermédiaires, des usagers et des citoyens.

Le Conseil Départemental de la Corrèze

Appelle à l'ouverture d'un large débat sur l'avenir des lignes TER en Nouvelle-Aquitaine, associant les représentants des collectivités territoriales, des corps intermédiaires, des usagers et des citoyens ;

Souhaite qu'un véritable « contrat de confiance » soit négocié avec la SNCF dans le cadre d'une nouvelle convention de 10 ans pour l'exploitation des lignes régionales en Nouvelle-Aquitaine ;

Demande que, dans le cadre du volet « mobilité » du CPER, l'État s'engage à accélérer son action et à mobiliser les financements nécessaires pour :

- les travaux de modernisation et de régénération des lignes « Limoges-Ussel » et « Brive-Tulle-Ussel » ;
- les études de régénération et de réduction du temps de parcours de la ligne « Tulle-Brive-Bordeaux » ;
- les travaux nécessaires au rétablissement de la ligne « Ussel-Clermont Ferrand », en lien avec les deux Régions concernées.

Au-delà des lignes régionales, le Conseil Départemental de la Corrèze réaffirme son attachement à la ligne POLT et confirme ses exigences d'un agenda technique et financier précis et contraignant des investissements dédiés à la modernisation de la ligne et à la livraison des nouvelles rames.

M. LE PRÉSIDENT – Je mets au vote.

Cette motion est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée.

